

RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE
DU COMITE EXECUTIF



UNIVERSITY OF ARIZONA

LIBRARY
TAMM LIBRARY
UNIVERSITY OF ARIZONA
TAMM LIBRARY
UNIVERSITY OF ARIZONA

UNIVERSITY OF ARIZONA
TAMM LIBRARY
UNIVERSITY OF ARIZONA

UNIVERSITY OF ARIZONA
TAMM LIBRARY
UNIVERSITY OF ARIZONA

00001346

**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION
ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF**



**Bureau Central de la Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
San José, Costa Rica
1982**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	9
PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF	13
Première Partie	13
I. Participants	13
II. Séance Inaugurale	15
III. Séance Préparatoire	18
IV. Première Séance Plénière	20
V. Deuxième Séance Plénière	24
VI. Troisième Séance Plénière	28
VII. Visite au CATIE	35
VIII. Quatrième Séance Plénière	36
IX. Cinquième Séance Plénière	43
X. Sixième Séance Plénière	51
XI. Septième Séance Plénière	62
XII. Séance de Clôture	68
Deuxième Partie	68
XIII. Huitième Séance Plénière	68
XIV. Neuvième Séance Plénière	77
XV. Dixième Séance Plénière	87
XVI. Onzième Séance Plénière	90
XVII. Séance de Clôture	92
RESOLUTION ET PROJETS DE RESOLUTION	95
Resolutions	95
Projets de Resolution	102
LISTE DE DOCUMENTS	129
LISTE DE PARTICIPANTS	135
Première Partie	135
Deuxième Partie	142
FONCTIONNAIRES DE LA REUNION	149

ANNEXES	155
Première Partie	155
Rapport du Groupe de Travail établie pour réviser le document Politiques Générales de l'IICA	155
Rapport du Groupe de Travail établie pour réviser le document Plan à Moyen Terme	164
Discours	170
Deuxième Partie	189
Discours	189

INTRODUCTION

Cette publication correspond à la série des Documents Officiels No. 25 et elle est rédigée en Espagnol, en Anglais, en Français et en Portugais, dans des volumes séparés afin de donner une diffusion plus large aux activités réalisées à l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

Le Rapport contient les Procès-verbaux de la Première et de la Deuxième Séance de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif qui ont eu lieu au Bureau Central de la Direction Générale de l'IICA, à San José, Costa Rica, du 12 au 17 Septembre et du 25 au 26 Octobre 1982. Ce Rapport contient en outre, les Résolutions et les Projets de Résolution, les Listes des participants, les Rapports des Groupes de Travail et autres documents et discours présentés au cours de la Réunion.



**PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE
DU COMITE EXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN
DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE**



**PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE
DU COMITE EXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN
DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE**

**Première Partie
San José, Costa Rica
12-17 Septembre, 1982**

La Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA), se tint conformément à ce que stipule le Règlement du Comité Exécutif et à ce qui fut convenu dans la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture effectuée à Buenos Aires, Argentine en Août, 1981.

I. PARTICIPANTS

Conformément au Chapitre II "Des Participants" du Règlement du Comité Exécutif ont participé les Délégués et Observateurs suivants:

Délégués

Lionel Smith, Barbados (Titulaire)
Jaime Sejas Albornoz, Bolivie (Titulaire)
Mario Massis Menezes, Brésil (Titulaire)
Aral Antunes Jara, Brésil (Suppléant)
Claude Brouillard, Canada (Titulaire)
James McKenzie, Canada (Suppléant)
Roberto Car Ribeiro, Canada (Conseiller)
Denis Noel, Grenade (Titulaire)
Veronica Regis, Grenade (Suppléant)
Leopoldo Sandoval, Guatemala (Titulaire)
Oscar Gonzalez, Guatemala (Suppléant)
Carlos Moreira, Guatemala (Suppléant)
Miguel Angel Bonilla, Honduras (Titulaire)
Celso Osorio, Honduras (Suppléant)
Osvaldo Valdes Olivares, Mexique (Titulaire)
Everardo Suarez Amezcua, Mexique (Suppléant)
Julio César Castillo, Nicaragua (Titulaire)
Bayardo Serrano, Nicaragua (Suppléant)

Jaime Paredes Castillo, Pérou (Titulaire)
F.W. Van Amson, Suriname (Titulaire)
Ana Maria Rossi de Verdier, Uruguay (Titulaire)

Observateurs

Hugo A. Juan, Argentine
Juan José Salazar, Colombie
Francisco Morales Hernández, Costa Rica
Cristina Rojas, Costa Rica
Ricardo Ortiz Vidal, Chile
Raul Sorrosa Encalada, Ecuador
Moris Ivan Alfaro, El Salvador
Robert P. Scherle, U.S.A.
Martin Kriesberg, U.S.A.
Donald E.J. Stewart, U.S.A.
Carlos A. Salcedo Saldivar, Panamá
José Marcos Iglesias, République Dominicaine
Nelson José Tineo, Venezuela
Nelson Barreto, Venezuela

Pays Observateurs Permanents

Dong Ryun Shin, Coree
Jorge Carvalo Dafonte, Espagne
Jean Louis Rysto, France
W. Van Vuure, Pays Bas
Theodorus P.M. de Wit, Pays Bas
Emma Covioli de Zamora, Italie

Observateurs du Système Interaméricain

Arturo Pino Navarro, Banque Interaméricaine de Développement
Flory Soto de Saborío, Commission Interaméricaine des Femmes
Horacio Palmieri, Organisation des Etats Américains (OEA)

De la Part de l'IICA ont participé: le Directeur Général, le Sous-Directeur Général, le Sous-Directeur Général Adjoint pour l'Opération, le Sous-Directeur Général Adjoint pour le Développement des Projets, le Sous-Directeur Général Adjoint pour les Affaires Extérieures, le Directeur du Cabinet, les Directeurs des Projets, les Directeurs des Secteurs, les Conseillers du Directeur Général, les Chefs de Section, les Chefs d'Unité. Autres fonctionnaires de l'Institut.

II. SEANCE INAUGURALE

La Séance Inaugurale commença à 9:45 heures du lundi 13 Septembre, 1982, dans le Salon "Etats Unis d'Amérique" des Bureaux Centraux de l'IICA à San Isidro de Coronado, Province de San José, Costa Rica.

L'Assemblée Inaugurale commença aux accords de l'Hymne National du Costa Rica. Ensuite, le Dr. Francisco Morillo Andrade, Directeur Général de l'IICA, prit la parole, se rapportant à l'importance de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, dans les termes suivants:

"Cette Deuxième Réunion du Comité Exécutif a une importance très particulière pour différentes raisons: l'une d'elles me touche spécialement, car c'est la première Réunion de ce genre qui se tient sous ma direction; elle indique donc les tendances les inquiétudes et le mode d'agir de la nouvelle administration; les documents présentés à l'analyse en sont une autre; ils décideront de l'avenir de l'Institution. "Les Politiques Générales de l'IICA" et "Le Projet à Moyen Terme" ont une importance particulière car ils assureront le trajet de l'IICA à travers les voies du nouveau Pacte"

Le Dr. Morillo fit allusion aux principales réussites de l'Institution au cours de ses 40 années d'existence et à ce qui a été accompli dans des conditions initiales difficiles, concernant les exigences de la nouvelle Convention. Il remercia le Groupe d'Experts, nommés suivant la résolution du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, de sa participation.

Au sujet des Documents présentés au Comité Exécutif et au Conseil, le Dr. Morillo dit: "Le document de Politiques Générales a l'intention de se constituer en l'expression de ce que l'Assemblée Interaméricaine de l'Agriculture considère comme une politique à longue échéance pour l'Institut, interprétant la meilleure manière de s'acquitter du mandat donné à l'Organisme dans la Convention et fournissant un cadre d'orientation afin que la Direction Générale puisse préciser périodiquement les stratégies et les actes à moyenne échéance".

Plus loin, et au sujet du même document, le Directeur Général a déclaré: "Un autre trait caractéristique de ces politiques générales est la concentration de l'action de coopération technique dans des projets prioritaires, avec des résultats significatifs qui peuvent être prévus, exécutés en profondeur et encadrés en un nombre limité de programmes, comme moyen pour mener au maximum la réalité des ressources disponibles et d'augmenter l'efficacité des services de l'IICA.

Un sujet de grande importance cité dans les Politiques Générales, est le fait que l'action de l'IICA doit devancer les problèmes, identifier et prévoir les besoins, tant au niveau de la région qu'à celui du pays, fournissant l'assistance requise en la définition des actions et des programmes. Ce procédé d'anticipation contribuerait à améliorer la position et l'efficacité de l'IICA en tant qu'instrument des pays.

“Comme stratégie, le document signale en plus la décentralisation administrative et la décentralisation dans l'exécution de la coopération technique, en tant qu'une condition considérée nécessaire pour l'action efficace dans une région ayant des caractéristiques aussi variées comme l'est le Continent Américain. La décentralisation en elle-même n'inclut pas seulement la décentralisation physique, mais aussi la décentralisation de la projection, de l'exécution et de la prise de décision dans un cadre approprié d'assignation de responsabilité et de délégation d'autorité, sur une base de politiques, de programmes et de projets bien définis”.

En ce qui concerne le document Projet à Moyen Terme, dont le but est de servir comme cadre pour l'orientation des actions de l'IICA pendant la période 1983-1987, le Dr. Morillo a ajouté:

“Ses fins spécifiques (celles du Projet à Moyen Terme) sont de fournir aux autorités de l'IICA et de son personnel technique, des éléments de jugement permettant de prendre des décisions en relation avec l'organisation et l'exécution des actions de coopération technique de l'Institut et de fournir aux pays des données au sujet des projets pour le moyen terme de l'Institution, ainsi que les possibilités concrètes et potentielles de coopération technique”.

A propos des programmes-budget au niveau de l'Hémisphère, le Directeur Général dit: “Etant donné le rôle central des Programmes dans la nouvelle stratégie d'action de l'Institut, nous avons pensé qu'il était nécessaire de détailler chacun de ces programmes pour que vos décisions soient prises sans trop de difficulté. Les traits les plus saillants de l'organisation proposée pour l'Institution sont le caractère de double hiérarchie technique et administrative, pour séparer deux fonctions spécialisées et surtout pour appuyer, d'un côté la qualité technique de l'action de l'Institut et d'un autre l'efficacité des actions. Un autre trait saillant est la décentralisation précitée, et un autre non moins important est la participation et les interrelations à différents niveaux dans les processus et les unités de l'Institution”.

Le Dr. Morillo parla ensuite de la situation contractuelle du CATIE et informa les présents sur les accords établis avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Costa Rica.

Dans la partie finale de son discours, le Directeur Général s'exprima ainsi: “Nous avons voulu faire beaucoup de choses en peu de temps, et des choses pas

très faciles à réaliser, nous avons introduit de nouveaux concepts à l'Institut; nous avons essayé d'adapter les nouveaux concepts aux nouvelles exigences de la Convention et du milieu où l'IICA est situé; nous avons fait face aux nouvelles exigences et aux défis dans le service prêté aux pays. En résumé, nous nous sommes appliqués pour que notre Institution soit chaque fois plus significative et plus utile.

Le chemin était plein de risques. Une analyse critique trouvera sans doute des déficiences dans le travail et dans le concrétisation des documents qui sont en ce moment soumis à votre considération. Nous acceptons et nous désirons une critique, mais nous espérons aussi votre compréhension et votre appui pour poursuivre et pour préciser la merveilleuse idée de la Coopération Internationale entre les nations soeurs qui ensemble veulent forger un meilleur avenir pour leurs peuples."

Ensuite, M. Francisco Morales Hernandez, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Costa Rica et président sortant du Comité Exécutif, prit la parole et avant de déclarer l'inauguration de la Deuxième Séance Ordinaire du Comité Exécutif, il a parlé de l'importance de cette Séance:

"Nous avons assisté à la réunion que la FAO vient d'organiser au Nicaragua qui, à propos fut d'un grand profit, sur les affaires de l'agriculture du Continent et nous nous retrouvons ici, sous l'auspice de l'IICA, en train de commencer une semaine de discussions sur d'importants thèmes concernant l'agriculture, maintenant dans le cadre de l'IICA. Il y a quelques jours, notre Gouvernement a sollicité la visite du Dr. Edouard Sauma, Directeur Général de la FAO, au Siège Central de l'IICA, profitant de la présence de cette personnalité au Costa Rica. Nous avons voulu ainsi symboliser la Coopération qui doit exister entre deux institutions si importantes: La FAO, pour sa compétence mondiale, et l'IICA pour sa compétence dans la région.

Nous avons commencé nos fonctions au Ministère de l'Agriculture en Mai de cette année; date qui a coïncidé avec le début des fonctions du nouveau Directeur Général de l'IICA Dr. Francisco Morillo Andrade. La concertation entre le Ministère et l'IICA a fait que votre serviteur se sente comme un fonctionnaire de l'IICA; nous sommes identifiés avec les tâches de l'Institut et nous collaborons dans la mesure où nos ressources le permettent. Un autre fait symbolique est la présence entre nous d'un fonctionnaire qui a travaillé d'une manière distinguée, d'une excellence professionnelle durant 15 ans avec l'IICA, qui a donné une impulsion à des concepts, à des initiatives et à des désirs très importants pour l'Institution et qui est aujourd'hui Ministre de l'Agriculture du Guatemala, l'Ing. Leopoldo Sandoval, que je vous demande d'applaudir.

Mesdames et Messieurs, je suis convaincu que le moment que vit la zone centre-américaine et en général l'Amérique Latine et les Antilles exige que l'Institut identifie en avance les nouvelles tendances et les problèmes de l'agricul-

ture de l'hémisphère, par cette idée je suis d'accord dans une certaine mesure avec les idées du Groupe d'Experts et avec ce que le Directeur Général a dit récemment. Ce point est, à mon avis, d'une singulière importance puisque la crise que nous vivons exige de nous tous: des institutions, des fonctionnaires et des Gouvernements, une meilleure imagination pour que nous ne continuions pas à suivre, machinalement, le rythme des événements. Je suis convaincu que l'IICA doit être le centre fécond qui engendre de riches pensées sur le développement de l'agriculture en Amérique Latine et aux Antilles”.

Par la déclaration de l'inauguration de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'IICA, on a donné fin à la Séance d'Inauguration à 10:15 heures.

III. SEANCE PREPARATOIRE

A 10:30 heures du lundi 13 Septembre, la Séance Préparatoire commença sous la Présidence de M. Francisco Morales, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Costa Rica. On discuta l'Ordre du Jour et on prit les accords suivants:

1. Accord sur l'élection de l'Etat Membre qui exercera la Présidence du Comité et du Rapporteur de la Réunion.

M. le Ministre du Guatemala proposa Madame Ana Maria Rossi de Verdier, Déléguée titulaire de l'Uruguay, pour la présidence de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif. La proposition fut acceptée par unanimité.

Le Délégué titulaire du Pérou proposa M. Osvaldo Valdés Olivares, Délégué titulaire du Mexique, comme Rapporteur. La proposition fut acceptée par unanimité.

2. Accord sur le programme

Le Secrétaire Technique lut le Programme Provisionnel et demanda de corriger le titre du thème 22, en introduisant le mot “programme” au lieu du mot “temario” le titre devient: “Programme Provisionnel de Travail”.

L'ordre du programme provisionnel lu par le Secrétaire Technique fut accepté par unanimité.

3. Accord sur la composition de la Commission de Lettres de Créances et de la Commission de Style.

Le Secrétaire Technique lut les articles 49, 50, 51 et 52 du Règlement du Comité Exécutif, relatifs à la Composition de la Commission de Lettres de Créances et de la Commission de Style. M. le Ministre de l'Agriculture et de

l'Elevage du Costa Rica proposa pour la Commission de Lettres de Créances, les Délégués de: Barbados, Canada, Honduras et Pérou. La proposition fut acceptée par unanimité. Il a proposé aussi, pour former la Commission de Style les Délégués de: Bolivie, Brésil, Grenade et Nicaragua.

- 4. Accord sur les Commissions de Travail qui seront formées et sur les Thèmes, Projets et Rapports qui leur seront assignés.**

Il a été convenu que les Commissions de Travail se formeront selon le déroulement des débats et selon le développement du programme.

- 5. Accord sur la fixation de la date et de l'heure limites pour la présentation des propositions.**

Il a été convenu, sur proposition du Secrétaire Technique, de porter l'heure et la date limites pour la présentation des propositions spécifiques au Jeudi 16 Septembre à 9:00 heures.

- 6. Accord sur la durée approximative de la Réunion.**

Il a été convenu que la Deuxième Réunion Ordinaire se terminera le Vendredi 17 Septembre, d'après ce qui a été établi dans le Programme Provisionnel de Travail. Le Secrétaire Technique proposa que le procès-verbal de chaque jour soit lu le lendemain au cours de la Première Séance de Travail, afin qu'il soit corrigé et approuvé.

- 7. Tirage au sort de l'ordre de Préséance des Etats Membres.**

Un tirage au sort de l'Ordre de Préséance des Etats Membres formant le Comité Exécutif fut effectué pour occuper le poste du Vice-Président. Le résultat fut le suivant:

- 1. Brésil**
- 2. Bolivie**
- 3. Guatemala**
- 4. Honduras**
- 5. Mexique**
- 6. Barbados**
- 7. Grenade**
- 8. Pérou**
- 9. Uruguay**
- 10. Nicaragua**
- 11. Suriname**
- 12. Canada**

M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Costa Rica expliqua que l'ordre de préséance changerait si la Présidence du Comité était occupée par Mme. la Délégué de l'Uruguay. Par conséquent l'ordre de préséance serait le suivant:

1. Uruguay
2. Brésil
3. Bolivie
4. Guatemala
5. Honduras
6. Mexique
7. Barbados
8. Grenade
9. Pérou
10. Nicaragua
11. Suriname
12. Canada

8. Affaires Diverses.

M. le Ministre du Guatemala demanda qu'on lui donne l'opportunité, à la première Séance Plénière de l'après-midi, de prendre la parole, vu qu'il devait regagner son pays d'une manière urgente à cause de son travail. La demande fut acceptée.

A 11:40 heures le Président leva la Séance Préparatoire.

IV. PREMIERE SEANCE PLENIERE

Le 13 Septembre 1982 à 15:15 heures, la Première Séance Plénière commença sous la Présidence de M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Costa Rica, M. Francisco Morales, qui a donné la parole au Secrétaire Technique pour qu'il lise les accords pris au cours de la Séance Préparatoire.

1. Approbation des Accords adoptés au cours de la Séance Préparatoire

- a. L'Election de l'Etat Membre qui présidera le Comité et l'élection du Rapporteur de la Réunion.

La Plénière ratifia par unanimité l'élection de Mm. Ana Maria Rossi de Verdier, Déléguée de la République Orientale de l'Uruguay pour occuper la Présidence de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif. Le Ministre de l'Agriculture du Costa Rica remit, à ce moment, la Présidence à Mme Rossi de Verdier qui prononça ces mots:

“Je vous remercie pour la déférence que vous avez éprouvée envers mon pays en me désignant à la Présidence de cette Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif. Je profite de cette occasion pour réitérer l'appui que l'Uruguay a donné, donne et continuera à donner à l'IICA. Nous sommes en train de faire face à une crise très dure, représentée par une récession régionale et mondiale; la carence des ressources augmente de plus en plus et les besoins se font chaque fois plus pressants. Pour cela, je souhaite que la créativité règne sur cette Réunion, parce que créativité veut dire capacité pour faire face à ce qui est nouveau”.

Ensuite Mm. la Présidente demanda de ratifier l'Accord pris pour le poste de Rapporteur à faveur du Maître Osvaldo Valdés Olivares, Délégué du Mexique. La Plénière approuva par unanimité l'élection du Rapporteur. En prenant possession de son poste, M. Osvaldo remercia de l'honneur qu'on lui a confié et dit qu'il était sûr de pouvoir compter sur l'appui des personnes présentes pour terminer les documents à temps.

La table de Direction fut ainsi formée:

Mme. Ana Maria Rossi	Présidente
M. Osvaldo Valdes Olivares	Rapporteur
Dr. Francisco Morillo Andrade	Secrétaire ex-officio
Dr. Luis A. Montoya	Secrétaire Technique

Mm. la Présidente donna la parole au Ministre de l'Agriculture du Guatemala, l'Ing. Leopoldo Sandoval Villeda, qui prononça un discours allusif aux documents: Rapport du Groupe d'Experts, Politique Générale de l'IICA et Plan à Moyen Terme. Le Ministre établit que le discours reflète la position du Gouvernement du Guatemala en ce qui concerne l'action de l'Institut, spécialement dans le domaine du développement rural, de la réforme agraire et de l'organisation paysanne. Le Délégué du Nicaragua demanda de distribuer le discours précité à tous les participants.

Mm. la Présidente soumit à considération de la Plénière, les autres points du programme, pour qu'ils soient approuvés; pour cela on a ratifié les Accords adoptés dans la Séance Préparatoire.

La Commission de Lettres de Créances fut ainsi formée: Leonel Smith; Barbados, James McKenzie; Canada, Miguel Angel Bonilla; Honduras, Jaime Paredes Castillo; Pérou.

La Commission de Style fut ainsi formée: Jaime Sejas; Bolivie, Mario Assis Menezes; Brésil, Denis Noel; Grenade, Julio Cesar Castillo; Nicaragua.

2. Développement du Programme

Sujet 1. Rapport du Groupe d'Experts

La Présidente donna la parole au Directeur Générale, celui-ci remercia de la participation des membres du Groupe d'Experts dont le travail fut meilleur que la tâche espérée. Il demanda, ensuite, que M. Hugo Cohan prenne la parole pour faire un résumé chronologique des actions réalisées par l'IICA en accomplissement de la Résolution IICA/JIA/Res.(1-0/81) qui chargea l'Institut de désigner le Groupe d'Experts.

M. Cohan fit un résumé de ce qui a été réalisé au sein du Groupe d'Experts. Le document "Rapport du Groupe d'Experts sur l'IICA" renferme cette information qui est résumée dans le document IICA/CE/Doc.26(82)corr.

La Présidente ouvrit le débat; le Délégué du Brésil demanda la parole et félicita le Groupe d'Experts pour l'excellent travail réalisé. Il dit qu'à son avis, le Groupe a mal interprété le troisième paragraphe du Chapitre III, où dans la Résolution originale il ne s'agit pas de groupes de pays mais de chaque pays. Il ajouta que la multinationalité des actions de l'IICA semble résulter de l'interprétation de ce paragraphe par le Groupe d'Experts. Il proposa donc l'étude de la possibilité d'accentuer l'idée d'une participation et d'une concentration d'efforts au niveau du pays.

Le Délégué du Pérou manifesta sa reconnaissance pour le rapport du Groupe d'Experts. Il proposa qu'on élargisse dans la mesure du possible le rapport en décrivant les vertus et les défauts de l'action de l'IICA dans les pays.

Le Directeur Général demanda que M. McKenzie réponde aux consultations des Délégués du Brésil et du Pérou. M. McKenzie indiqua que la demande du Délégué du Pérou amènerait une réponse complexe, car l'IICA reçoit plusieurs demandes de différents pays et ses ressources sont très limitées, de manière que l'IICA doit décider de la priorité des actions qui, vues séparément, pourraient être toutes d'une grande importance. Quant à la participation des pays, le Groupe considéra que chaque pays membre est le mieux placé pour définir sa propre participation, au lieu que le Groupe d'Experts la lui indique.

La Présidente donna la parole au Délégué du Mexique qui reconnut l'excellent travail du Groupe d'Experts, Il indiqua qu'il avait eu l'occasion de parler au Dr. McKenzie, lors de sa visite au Mexique, où il avait reçu du Secrétariat de l'Agriculture et des Ressources Hydriques, un document renfermant des propositions et des recommandations pour le Groupe d'Experts: Le document IICA/CE/Doc.26(82)corr en contient quelques unes. Il demanda si le document

global serait accessible pour qu'on puisse analyser les propositions qu'il contient dans leur contexte.

A ce sujet le Directeur Général dit que ces documents sont disponibles: aussi bien le rapport global que les recensements réalisés dans les pays.

La Présidente passa la parole au Délégué du Canada qui, lui aussi, félicita le Groupe d'Experts pour l'effort réalisé. Il indiqua que c'est un honneur pour sa délégation que le Dr. McKenzie soit l'un des membres. Il expliqua que son pays avait fixé son attention sur le document de Politiques Générales et sur celui de Plan à Moyen Terme. Il constata avec satisfaction que les deux documents insistent sur les aspects du développement agricole et du bien être rural, mais que le sujet de concentration des efforts, à son avis, est traité d'une manière plus superficielle, il suggéra, pour autant, que le sujet soit traité d'une manière plus spécifique et que le sujet 3 du programme soit discuté plus profondément.

La Présidente passa alors la parole au Représentant Observateur des Etats Unis qui commença son allocution en félicitant le Groupe d'Experts, se joignant ainsi aux autres délégués qui ont pris la parole avant lui. Il dit que les aspects les plus importants du document sont l'accroissement de la production des aliments et leur distribution, ainsi que l'importance de la concentration des ressources et le leadership technico-scientifique de l'IICA, il exprima son désir de traiter avec plus de détails ces topiques dans les points 2 et 3 du programme: Politiques Générales de l'IICA et Plan à Moyen Terme.

Voyant qu'il n'y avait plus de commentaire sur le sujet 1 de l'Agenda (Rapport du Groupe d'Experts) La Présidente donna la parole au Directeur Général de l'IICA pour qu'il présente le point 2 du programme.

Sujet 2. Politiques Générales de l'IICA

Le Directeur Général lut une grande partie des 28 pages du document en question en s'arrêtant parfois pour souligner ou pour développer quelques idées du document.

Une fois la présentation du document terminée, il fut convenu que sa discussion aura lieu dans la Deuxième Séance Plénière.

La Présidente mit fin à la Première Séance Plénière à 18:20 heures.

A la fin de la Séance, le Secrétaire Technique remit les Lettres de Créances aux Membres de la Commission respective et leur demanda de reviser la liste provisionnelle des participants.

V. DEUXIEME SEANCE PLENIERE

La Deuxième Séance Plénière commença à 9:00 heures, le 14 Septembre. Le Rapporteur lut le brouillon du Procès-Verbal du 13 Septembre et prit note des observations et des recommandations des Délégués. Il fut convenu que le Procès-Verbal serait distribué seulement le lendemain de bon matin pour que les Délégués présentent leurs observations au début de la Séance Plénière.

Sujet 2. Politiques Générales de l'IICA (suite)

La Présidente permit à la plénière de continuer le débat sur ce sujet. Le Délégué du Canada proposa de faire un "Résumé Exécutif" ne dépassant pas les 2 pages de tous les documents ayant plus de 5 pages. Ce résumé faciliterait la lecture et l'interprétation du document par les Ministres ou par leurs Représentants auprès le Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Ce résumé devra comprendre l'information suivante: a) définition du problème soumis à l'étude; b) quelle est la décision exigée; c) Antécédents; d) Conclusions. Le résumé devra donc inclure tous les facteurs nécessaires à la prise de décision et un ensemble de conclusions. La proposition de préparer ces résumés fut acceptée. Le Délégué du Canada continua son allocution en parlant du contenu du document et en indiquant qu'on devrait s'occuper plus des principes que de la revision historique. Il signala que 3 domaines devraient être discutés avec plus de détail: La concentration des ressources, comme un principe, les finalités à niveau de pays et les relations avec d'autres organisation internationales. Il a fait voir, en outre, qu'on appuyait les objectifs et les programmes désignés dans le document Politiques Générales de l'IICA, mais qu'on recommandait plus de concentration sur les actions.

Le Délégué du Brésil remercia le Directeur Général de l'effort réalisé pour produire le document Politiques Générales, de son exposition et des explications qu'il a données. Il demanda un éclaircissement sur quelques points, indiquant qu'il coïncide en quelque sorte avec l'inquiétude du Ministre de l'Agriculture de Guatemala: de 1950 à 1959 il y avait une succession explicite en faveur de la sociologie rurale; de 1960 à 1969 la réforme agraire; de 1970 à 1980 la réforme agraire, l'organisation paysanne et la participation directe de la famille paysanne, de la femme et de la jeunesse rurale.

Il donna des exemples sur les divers expressions dont la connotation dans plusieurs paragraphes et pages des documents Politiques Générales et Plan à Moyen Terme l'inquiétait. Il demanda comment interpréter la multinationalité à la lumière de l'Article 4 point b de la Convention et il signala que le document est peu clair là où il s'agit de la multinationalité en tant que critère central dans le Chapitre V, point c en ce qui concerne la stratégie. Il demanda aussi pourquoi l'IICA attend qu'un problème soit important pour tous les pays pour s'en occuper. Le Délégué du Brésil mentionna d'autres paragraphes du document pour donner un exemple sur ce qu'il considère de possibles incongruités entre les

mandats de la Convention, les désirs spécifiques de chaque pays et le document politiques Générales en soi.

La Présidente passa la parole au Directeur Général de l'IICA qui remercia le profond intérêt des Délégués du Canada, du Brésil, et celui du Ministre de l'Agriculture de Guatemala, exprimé dans leurs allocutions prononcées au cours de la Première Séance Plénière, en vue d'orienter l'Institution au moyen d'une analyse encourageante. Au sujet du conflit apparent présenté entre la multinationnalité et les relations de l'IICA avec chacun des pays, il expliqua qu'il doit y avoir un équilibre entre l'intérêt commun des pays et leurs intérêts individuels, et que cela fut difficile à formuler dans le document. Le procédé exige le consentement des pays à attribuer des domaines propres à l'IICA pour passer ensuite à

un niveau d'action prioritaire individuelle. Au cas où un problème spécifique ne soit pas compris dans la programmation générale de l'IICA, bien qu'un pays le considère important, l'IICA disposera d'un mécanisme d'intermédiation bilatéral technico-scientifique, proposé par le Groupe d'Experts.

En résumé, le Directeur Général assura que l'IICA est une institution multinationale par essence, mais que cette caractéristique n'est pas la seule modalité de l'action de l'Institut. Pour la stratégie, il expliqua que la concentration des efforts et des ressources ne peut pas être obtenue sans la participation des pays car l'une n'existe pas sans l'autre, et qu'à la suite du mandat de la Convention, l'IICA joue maintenant un rôle différent; d'où la nécessité de rendre opérants les systèmes de liaison et de concertation. En relation à la problématique sociale, le Directeur Général assura que cette topique est un mandat puisque la Convention établit le développement agricole et le bien être rural comme les finalités fondamentales de l'IICA. Pour cela, on considère dans les concepts du document que les problèmes de production et de productivité sont des problèmes essentiellement humains et que les problèmes de développement rural n'envisagent pas seulement l'aspect de la distribution de la terre, mais aussi la participation active de la femme, de la jeunesse rurale et de la famille paysanne comme un tout. Il assura qu'il avait manifesté, dans tous les discours qu'il a prononcés depuis qu'il est Directeur Général, son désir que les travaux de l'Institut portent une grande partie des actes de justice pour le secteur rural.

Après une pause, La Présidente donna la parole au Délégué de la Grenade qui indiqua que l'objectif principal de l'IICA devrait être l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'agriculture dans les pays membres. Il ajouta que le développement rural devrait être centré autour de l'être humain comme il a été institué à l'IICA durant la période 1970-1981. Le Délégué de la Grenade demanda, après avoir signalé quelques contradictions apparentes dans le document des politiques au sujet de cette position, à quel point la politique originale de l'IICA fut-elle incluse dans ce document. Il fit référence aussi aux relations de l'IICA avec d'autres organismes internationaux, notamment les relations IICA/OEA et l'omission des relations avec la FAO.

Il termina son allocution en demandant au Secrétariat s'il est possible de distribuer les rapports de la VI Conférence Interaméricaine de l'Agriculture de la OEA et ceux de la X Réunion Annuelle du Conseil des Directeurs de l'IICA, ayant lieu successivement à Lima au cours du mois de Mai en 1971, afin que le Comité Exécutif se prononce sur les propositions que le Ministre de l'Agriculture de Guatemala avait faites à ce sujet.

La Présidente donna la parole au Directeur Général qui, se référant aux observations du Délégué de la Grenade, indiqua que la nature et les finalités de l'IICA tels qu'elles sont exprimées dans le document des Politiques sont prises presque textuellement de la Convention et que, pour cela, si le renforcement institutionnel était avant la stratégie de base, il est maintenant l'un des 4 finalités selon la Convention. Il ajouta qu'un autre changement de politique provenant de la Convention est le fait que l'IICA peut traiter indifféremment avec des institutions gouvernementales et non-gouvernementales. En ce qui concerne les relations internationales, il considéra qu'il est nécessaire d'établir les domaines spécifiques de travail de l'IICA en fonction des intérêts des pays membres pour que, à l'aide de la Coopération, de l'appui et de la coordination, et à base d'un échange d'information supérieur et d'accords spécifiques, on évite les conflits et les duplicités inutiles entre les organismes internationaux. Les normes de ces relations seront fixées par les pays membres. Le Directeur Général fut d'accord avec le Délégué de la Grenade, sur le fait de traiter plus profondément le thème de l'éradication de la pauvreté; pour cela, les commentaires relatifs seront inclus

dans le document Politiques Générales, lors de sa révision. On incluera aussi les commentaires qui développent l'idée concernant les relations internationales, si les Délégués sont d'accord là-dessus. Il a proposé d'établir donc un groupe de travail pour incorporer au document les changements nécessaires.

La Présidente soumit la proposition du Directeur Général à considération.

L'Observateur du Venezuela félicita Mm. la Déléguée de l'Uruguay pour sa nomination comme Présidente de la réunion et félicita aussi le Directeur Général pour l'élaboration du document et pour ses explications précises. Il indiqua que le document résume d'une manière systématique et congruente les 4 périodes de la vie de l'IICA, pour arriver à une nouvelle période comprenant la décennie 80. A son avis, la concertation de la coopération multinationale, la réalisation des actions concentrées avec les pays, la décentralisation administrative et exécutive constituent le soubassement d'où l'IICA décollera vers la réussite des actions concrètes dans les pays membres durant cette nouvelle étape. Il manifesta son accord avec ce qui est exposé dans le Chapitre V en relation à la politique générale et les objectifs, la stratégie, l'action et la participation des Etats Membres. Il exprima qu'il est convenu que les solutions doivent partir du national au sous-régional pour arriver ainsi à des solutions régionales et mondiales. Il ne s'agit pas de chercher des solutions idéales pour chaque pays en particulier mais des solutions d'engagement qui résolvent à la fois les problèmes communs d'une

sous-région déterminée, dont tous les pays en profitent individuellement. Le critère de la délégation vénézuelienne est qu'il faut concerter avec les organismes et les entités internationaux. Il apprécia et souligna l'intérêt de l'IICA à établir et à maintenir des relations de coopération et de coordination d'efforts avec d'autres organismes sous-régionaux, régionaux et mondiaux coopérant dans des domaines pareils à ceux de l'Institut. Il manifesta aussi que les explications du Directeur Général sur les inquiétudes de quelques délégués, dissipent les doutes qui existaient sur certains thèmes et qu'elles pouvaient être incluses dans le document pour l'enrichir.

Le Délégué de Canada appuya l'intégration d'un groupe de travail auquel il voudrait participer afin d'incorporer les développements nécessaires au document des Politiques.

L'Observateur de l'OEA demanda la parole et il se référa à l'Accord signé en 1952 entre l'OEA et la FAO et à la décision prise par le Secrétariat Général de l'OEA de transférer ses programmes agro-pastoraux à l'IICA, sans que cette action soit interprétée comme un désintérêt de l'OEA aux actions dirigées vers le développement social-rural.

L'Observateur des Etats Unis réitéra que les limitations de l'IICA ne sont pas de genre philosophique, comme il est indiqué dans le document, mais ce sont des limitation de ressources.

Le Délégué du Brésil fut d'accord sur l'intégration du groupe de travail proposé et demanda qu'il soit désigné membre de ce groupe.

Le Délégué du Nicaragua appuya la motion du Directeur Général d'intégrer un groupe de travail. Il indiqua que la Commission du Style pourrait le faire en collaboration avec quelques fonctionnaires. Il exprima son désir de faire partie de ce groupe.

L'Observateur de Colombie félicita le Directeur Général et son équipe de collaborateurs pour l'élaboration du document et appuya l'intégration du groupe de travail.

La Présidente prit la parole en sa qualité de Déléguée de l'Uruguay et manifesta que la proposition du Nicaragua peut être d'accord avec les propositions antérieures si on ajoute à la Commission du Style la Délégation du Canada, ainsi le groupe sera formé des délégués du Bolivie, Brésil, Grenade, Nicaragua et Canada.

Le Délégué du Guatemala indiqua aussi son désir d'être membre du groupe.

La Présidente informa aux Délégués que le groupe de travail serait formé de la manière suivante: participants Bolivie, Jaime Sejas; Brésil, Mario Assis Menezes; Canada, James Mckenzie; Guatemala, Oscar Gonzalez; Grenade, Denis Noel; Nicaragua, Bayardo Serrano; observateur: Donald E.J. Stewart, Etats Unis. Personnel de l'IICA: Ronald Echandi, Hernan Fuenzalida.

Le Secrétaire Technique informa que le groupe de travail se réunira mercredi 15 à partir de 8:30 heures. Les Délégués furent d'accord.

Sujet 3. Plan à Moyen Terme et Ajustements au Projet de Programme-Budget

À la présentation de ce thème, la Présidente céda la parole au Directeur Général qui demanda qu'on lui permette de faire la présentation des deux thèmes à la fois: Plan à Moyen Terme et Ajustements au Projet du Programme-Budget des Quote-Part pour 1983.

La Présidente consulta les Délégués qui acceptèrent la demande.

Le Directeur Général demanda l'autorisation pour appeler M. Jorge Soria, Sous-Directeur Général Adjoint du Développement des Programmes, pour qu'il expose le contenu du document "Plan à Moyen Terme" ayant 63 pages. M. Soria s'est référé aux Chapitres II et III du document et s'est aidé du système audio-visuel pour expliquer les 11 programmes proposés par l'IICA.

À 13:10 heures La Présidente leva la Séance et le Secrétaire Technique annonça que le discours de M. le Ministre de l'Agriculture du Guatemala fut déjà distribué dans la salle, ainsi que le document du Groupe d'Experts demandé dans la Séance Plénière antérieure et que le résultat des enquêtes est à la disposition des participants.

VI. TROISIEME SEANCE PLENIERE

Sujet 3. Plan à Moyen Terme (suite)

La Séance commença à 14:45 heures. La Présidente céda la parole au Directeur Général qui appela M. José Alberto Torres, Sous-Directeur Général Adjoint des Opérations, qui exposa, à l'aide du système audio-visuel, les Chapitres IV et V de ce document, où il s'agit de l'organisation institutionnelle et des ressources assignées pour la période 1983-87.

Sujet 15. Ajustements au Projet de Programme-Budget de quote-Part pour 1983

Le Directeur Général demanda à M. Quentin M West, sous-Directeur Général, de donner les explications nécessaires sur ce thème. Ayant abordé la partie: Organisation, il exposa le contenu numérique et le pourcentage de quelques tableaux du document.

A la fin de son exposition, M. West sollicita la distribution du document relatif au système d'information sectoriel agricole qui fut élaboré d'après la recommandation de la Huitième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture.

Débat sur les Sujets 3 et 15

La Présidente céda la parole au Délégué du Brésil, qui manifesta son inquiétude en ce qui concerne la subvention préférencielle des futures nécessités des pays membres. Il indiqua que cette directive d'action tendrait à bénéficier quelques pays au détriment d'autres, puisque l'Institut devrait "anticiper les nécessités futures" de coopération. Il rappela que cette proposition n'est pas conforme au concept de coopération technique internationale dont le but est de subvenir aux nécessités actuelles des pays membres; la possibilité de s'occuper de préférence des "nécessités futures" étant incertaine, d'après les connaissances des scientifiques et des technologues actuels. Il affirma qu'il est très difficile pour le Brésil de s'adapter à cette proposition.

Après une pause, la Présidente donna la parole à l'Observateur de l'Argentine qui commenta le document Plan à Moyen Terme et le rapport existant entre ce document et celui des Politiques Générales. Il signala que le Chapitre traitant le thème de l'Organisation devrait être présenté séparément car il s'agit dans ce chapitre d'une méthodologie de travail temporaire. En outre, cette présentation lui donnera l'importance qu'il mérite. Il demanda d'être renseigné sur les critères suivis pour la structuration proposée ou, en d'autres termes, pourquoi le Brésil est-il séparé du Cône Sud? il proposa d'étudier l'avantage qu'implique le fait de laisser cette zone géographique telle qu'elle est pour qu'il y ait une continuité dans les programmes et pour ne pas contredire le critère de multinationalité pour le développement des programmes et des projets. En ce qui concerne les programmes, l'Observateur Argentin dit qu'on aurait pu obtenir une consolidation de plusieurs programmes en un seul si on avait eu le temps suffisant pour analyser les documents. Quant aux programmes de l'Agroénergie et de la Conservation des Ressources Naturelles il expliqua que, malgré leur importance, ils pourront être proposés plus tard. Il suggéra qu'on assigne les postes de confiance selon les recommandations du Chapitre V, point 12 du document du Groupe d'Experts, en se basant sur l'aptitude de la personne chargée de ce poste. Ces postes seront distribués conformément au mandat de l'Article 21 de la Convention. Il sollicita aussi que l'estimation de l'indice de l'inflation soit étudiée d'une manière plus adéquate. En ce qui concerne l'Organisation, il expliqua que le

Gouvernement de son pays considère que la séparation du Brésil du Cône Sud pourrait engendrer une situation non-équitative pour l'assignation des ressources et du développement des projets.

Le Délégué du Brésil continua son discours commencé avant la pause, il indiqua que en ce qui concerne le rajustement du budget, le Brésil ne peut pas être d'accord avec ce que la Direction Générale proposait, car son pays ne peut pas assumer un engagement supérieur au 5%. Il n'eut pas de position concrète au sujet de la redistribution des zones dont parla l'Observateur Argentin, il dit qu'il aimerait connaître auparavant la position des autres pays du Cône Sud et consulter son Gouvernement avant Vendredi.

Le Délégué du Canada, en prenant la parole, conseilla de réduire le nombre de programmes et de leur consacrer des fonds selon les priorités signalées par les pays, car les ressources du l'IICA sont limitées et dépendent des considérations politiques fondées sur les urgences spécifiques de chaque pays. Le Délégué du Canada proposa de faire une recommandation au Conseil Interaméricain de l'Agriculture pour définir les critères qui aident à établir les priorités des programmes et les attributions des fonds car le Plan à Moyen Terme n'inclut pas la partie relative aux fonds qui ne proviennent pas de quote-part et ne signale pas concrètement le rôle que joueraient le Comité Exécutif et le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Le Délégué du Guatemala, se joignant à la proposition du Ministre du Guatemala, indiqua qu'il faut renforcer l'action de l'IICA, en développant un grand effort, conjointement avec les pays, pour prendre les mesures nécessaires à la structuration agraire et à l'organisation paysanne, ce qui donnera la plateforme structurale pour obtenir une meilleure efficacité des actions prises au niveau d'un pays en ce qui concerne le développement rural.

Le Délégué de la Grenade félicita le Directeur Général pour les propositions faites au sujet du Plan à Moyen Terme et manifesta qu'il appuie les mécanismes exposés dans le document pour former un groupe scientifique et technologique afin de localiser, dans les pays, des experts capables pour le transfert de technologie. Il expliqua que les diplômés des pays en voie de développement émigrent aux pays développés en quête de meilleures perspectives économiques, et suggéra l'intervention de l'IICA pour contribuer au repatriement de ces talents nationaux. En ce qui concerne l'organisation citée dans la page 54, le Délégué de la Grenade indiqua que les relations entre le Directeur de Zone et le Représentant dans les pays ne sont pas claires. Selon lui, il serait plus logique que le Représentant de l'IICA ait des fonctions techniques, pour donner, quand il le faut, une assistance spécialisée, au lieu d'être administratif. En ce qui concerne l'organigramme, il signala qu'il serait convenable de comparer l'organisation actuelle à celle qui est proposée dans le document et analyser les différences, il considéra que l'organisation actuelle semblait efficace et se demanda quel effet aurait cette organisation sur l'intégration du Comité Exécutif. Il commenta, en

outre, qu'à son avis l'IICA obtient peu en voulant s'étendre à tous les domaines, il cita comme exemple le programme agro-énergétique qui est du domaine de OLADE, de la FAO et de l'OEA. Il exprima qu'il est convenable que les organisations internationales discutent ces points pour éviter des dépenses et des duplicités inutiles.

L'Observateur des Etats Unis prit la parole et félicita le Directeur Général de la présentation des documents et de leur contenu car ils envisagent aussi bien le côté commercial du secteur agricole que l'amélioration du niveau de vie de la population rurale. Il dit qu'à son avis, la partie administrative est surchargée et qu'il est d'accord avec l'Argentine sur le nombre excessif des programmes dont quelques uns pourraient se combiner ou être éliminés. Il manifesta que la réduction des programmes entraînerait la réduction de l'administration et demanda une information plus ample sur le nombre des postes de supervision en 1983. Il informa que l'IICA doit donner la priorité aux plus petits pays. Il demanda aussi des renseignements plus détaillés sur le budget de 1983 consacré au Conseil au

mois d'Octobre. Il indiqua, au sujet des ponts spécifiques du budget, que les Etats Unis n'accepteraient pas une rubrique de 450 000 dollars pour payer les intérêts des prêts que l'IICA a dû solliciter par l'autorisation du Conseil. Il suggéra que les ajustements des sièges de travail se basent sur le système des ajustements de l'OEA et il considéra inconvenue la proposition d'ajustement pour le siège de travail à Costa Rica. Il sollicita que la formule proposée dans le document pour que le CATIE reçoive une augmentation de 5% des apports soit traitée en son temps; il suggéra, cependant, que la somme de la subvention donnée au CATIE soit la même que celle de 1982. Il manifesta que le Bureau de l'IICA en Europe peut être inutile et il rappela que l'OEA a dû fermer son bureau dans ce Continent car il fut inopérant pour capter les ressources économiques provenant des organisations et des gouvernements des pays européens. Il fit remarquer que le budget renferme plusieurs points qui exigent un échange d'informations plus intense. En parlant de l'"Overhead" il signala qu'il est difficile de définir et qu'il faut établir certains principes pertinents pour fixer le pourcentage ou les pourcentages adéquats; il indiqua que 25% serait peut être un pourcentage plus acceptable que celui donné dans le document. Il cita le cas du Brésil, pour les revenus découlant des contrats, où pour la rentabilité de 450 000 \$ d'overhead on aurait 6.0 millions de dollars, comme il est indiqué dans le document. Un autre point devant être analysé plus profondément est l'approbation des contrats supérieurs à 250 000 \$ car les contrats signés dans le passé ne contiennent pas la composante d'overhead qui dans plusieurs cas est assez faible.

Le Directeur Général de l'IICA prit la parole. Il répondit à plusieurs questions et développa des critères exprimés dans le document et au cours du débat. En ce qui concerne le leadership institutionnel il dit que celui-ci est une des composantes établies pour la projection à moyen terme, surtout dans les projets nationaux qui exigent des périodes inférieures ou égales à 3 ans d'actions con-

joncturales. Quant au caractère transitoire des programmes, il informa que ceux-ci exigent la planification et l'organisation de chaque projet d'évaluation et la date prévue pour le terminer. Pour l'organisation, il expliqua que les changements de structure furent basés sur les enquêtes réalisées par le Groupe d'Experts et sur le résultat de la consultation directe. Il cita le cas des comités qui étaient formés par un seul membre et où manquait l'esprit de participation du personnel dans la préparation et dans la prise de décision, il considéra que le problème ne relève pas seulement de la structure mais aussi du déroulement des processus allant des niveaux de la direction jusqu'aux niveaux des opérations. Il manifesta que le mérite de la profession était seulement reconnu au niveau de la direction et que l'information existait en un seul sens. Il expliqua qu'on devait donc adapter l'organisation présente à des processus visant une meilleure participation des pays et des membres de l'IICA et que pour cela, on propose, dans le document, une hiérarchisation matricielle donnant de plus grandes responsabilités techniques au personnel qui est l'essence même du travail de l'IICA. Le procédé proposé définit mieux la responsabilité administrative et la responsabilité d'appui et les délimite au moyen de la décentralisation. Il encourage aussi la participation du personnel. Le Directeur Général cita, comme exemple, le fait que les directions de zone ne sont pas créées pour fonctionner à partir du Siège Central, mais qu'il s'agit de les rapprocher des problèmes en leur fournissant l'autorité et la responsabilité qu'ils passeront à leur tour aux représentants nationaux. Il affirma, au sujet de la création de nouvelles zones, qu'il s'agit seulement d'un changement de fonctions et d'organisation pour obtenir l'appui nécessaire entre les pays d'une même zone.

A 18:00 heures la Présidente interrompt la Séance pour que les Costariens présents entonnent l'Hymne National du Costa Rica, par observance à la résolution du Gouvernement de ce pays, en raison du 161^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Costa Rica et des pays centre-américains, fêté le 15 Septembre. La Présidente donna ensuite la parole à M. José Alberto Torres qui dit que les actes commémoratifs élèvent les symboles de la patrie et fortifient l'unité du peuple de Costa Rica, ils sont aussi une mission civique promue par le Gouvernement.

La Présidente donna la parole, de nouveau, au Directeur Général. Il félicita les citoyens costariens présents et les représentants de l'Amérique Centrale qui fêtent l'Indépendance de leurs pays. Il expliqua ensuite la distribution du budget entre les programmes. Il manifesta que le grand nombre de projets proposés exigeant un travail à niveau local dans divers régions du Mexique a amené la transformation de ce pays en une zone spécifique. Pour la concentration au niveau de pays, le Directeur Général proposa que le Comité Exécutif se réunisse en une deuxième séance avant la réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui se tiendra en Octobre, pour que les pays puissent présenter leurs priorités en ce qui concerne les champs d'action et les projets nationaux. Il manifesta, qu'au cours de ses visites au divers pays, il a constaté que les Gouvernements montraient une grande prédisposition à la concentration des actions, en ce

qui a trait aux coûts; pour cela, on élève, dans le document, le nombre des techniciens qui seraient nommés dans les différents pays selon leur spécialités et selon les nécessités nationales de chaque pays. Il expliqua que le processus de décentralisation avance, après une considération préalable des aspects humains concernant la mobilisation du personnel et les dispositions réglementaires en vigueur. Il manifesta ensuite, son accord avec le Délégué de la Grenade en ce qui concerne la "fuite des talents" et la perte qui en découle, et considéra que l'IICA doit contribuer au repatriement des techniciens qui ont quitté leur pays pour des raisons économiques. A son avis, l'IICA pourrait, par exemple, engager des techniciens nationaux dans leur propres pays comme des consultants, au lieu de prendre des techniciens étrangers.

La Présidente donna la parole à L'Observateur Colombien qui appuya la proposition du Directeur Général de consulter les pays et d'établir les priorités des actions de l'IICA.

Le Délégué du Honduras félicita le Directeur Général pour ses explications et appuya sa proposition de définir les priorités d'action et de mieux utiliser les ressources de l'IICA, comme il appuya son idée sur la décentralisation.

Le Délégué du Brésil, faisant exception de quelques fausses interprétations possibles en raison de la différence entre les langues, répéta son inquiétude pour la préférence que donne l'IICA, dans son document, aux projets à long terme, et manifesta qu'il faut trouver une compatibilité entre les concepts du document et ceux formés particulièrement au sujet de la coopération internationale à long terme en partant des actions à moyen terme.

Le Directeur Général, en parlant du leadership, expliqua qu'il faut compter sur une information permettant à l'IICA d'anticiper les nécessités et pouvant être utilisée plus profondément. Pour cela, explique-t-il, le conflit apparent qui surgit dans le document est plutôt conceptuel qu'opératif. Il considéra que la période de 3 ans pendant laquelle un technicien est nommé pour des conditions conjoncturelles est une longue période dans les limites du moyen terme et que, en tout cas, pour que les actions soient efficaces elles exigent l'usage des équipes multidisciplinaires.

Le Délégué de Bolivie félicita la Direction Générale pour les documents présentés et manifesta que la concentration des actions devrait dépendre du désir de chaque pays et qu'il ne faudrait pas que l'Institut soit comme une pieuvre, voulant embrasser tous les domaines. Il indiqua que les ressources limitées de l'IICA sont partagées entre plusieurs sociétaires, ce qui entraînerait sûrement des coïncidences entre quelques priorités d'action permettant un meilleur usage des ressources.

Le Délégué de Barbados trouva convenable le fait d'avoir beaucoup d'opportunités et une variété dans les programmes pour que les besoins de

chaque pays trouvent l'opportunité et le programme qui leur correspondent et que la disponibilité de fonds limite les priorités.

Le Délégué du Mexique manifesta son désir d'appuyer expressément la proposition du Directeur Général dans le sens de retenir directement l'opinion des pays pour enrichir la documentation qui sera présentée aux Ministres de l'Agriculture en Octobre. Il ajouta que, vu le caractère fondamental des 3 documents présentés dans la réunion: "Politiques Générales de l'IICA", "Plan à Moyen Terme", et "Ajustements au Projet de Programme de Budget des quotes-parts pour 1983"; et vu le lien très étroit qui existe entre eux, la délégation du Mexique affirme son intention de recourir à l'instance du Conseil Interaméricain de l'Agriculture pour se prononcer définitivement sur ces documents, sollicitant que le Rapporteur inscrive cette déclaration.

Le Délégué du Suriname, insista sur le fait d'obtenir une réponse à la question posée par le délégué de la Grenade sur les responsabilités du personnel de l'IICA dans la Zone des Antilles.

Le Directeur Général étendit ses explication antérieures en manifestant que dans le même document on présente quelques nécessités à caractère opératif et administratif en fonction des ressources provenant des quotes-parts et des quotes-parts supplémentaires; par conséquent, et conformément à l'augmentation des ressources financières, les Bureaux Nationaux auront plus de techniciens et plus de champs de travail. Il parla aussi d'une relation coût-bénéfice dans l'usage des ressources humaines arrivant à un niveau optimal de nombre d'heures/homme pour pouvoir distribuer cette ressource entre les différents projets ou entre les différents pays. Il dit qu'il faut assigner des heures/techniciens entre les pays et entre les projets pour bénéficier ceux qui le demandent et pour établir une responsabilité administrative meilleure et moins grande. Il cita le cas des fonds appliqués à des projets spéciaux, comme le Fond Simon Bolivar qui maintient 30 projets dans 23 pays et fournit 2.5 millions de dollars par an.

Le Délégué du Canada demanda combien de temps faut-il au Directeur Général pour consulter avec les gouvernements respectifs et obtenir les priorités.

Le Directeur Général informa qu'une réunion interne aura lieu le samedi 18 septembre, où seront présents les techniciens qui ont aidé à l'élaboration des documents, les Directeurs des Programmes et les Directeurs des Zones et c'est là que les indications des MM. les Délégués seraient utiles car elles aideront à définir les domaines prioritaires.

Le Délégué du Suriname dit que tous ses doutes ont été éclaircis et qu'il voulait seulement suggérer la correction d'une phrase à la page 54 du document, où il s'agit du cas des Antilles, pour qu'elle devienne ainsi: "... et ils pourraient compter sur l'autorité pour déléguer"

Le Délégué du Brésil demanda s'ils devraient apporter, pour la prochaine séance les priorités incorporées aux différents programmes qui leur sont attribués.

Le Directeur Général répondit qu'il serait bon d'avoir les projets incorporés aux programmes et il donna quelques exemples. Il ajouta qu'il serait intéressant que le critère de chaque pays soit celui qui définit la localisation des projets.

Le Délégué de l'Uruguay souligna l'importance d'attribuer les priorités aux programmes le plus tôt possible car il faudra prendre les décisions le 25 octobre.

A la fin de la Troisième Séance Plénière, la Présidente donna la parole au Secrétaire Technique qui annonça que le Groupe de Travail formé pour faire les changements au document "Politiques Générales" se réunira le 15 septembre à 8:30h. au Siège Central de la Direction Générale de l'IICA. Il annonça aussi que le Secrétariat Technique a déjà reçu deux propositions spécifiques, l'une portant sur le Projet Coopératif de Recherche Agricole au Cône Sud et l'autre portant sur un Centre de Recherche sur le Coco et le Palmier Oléagineux à Suriname.

A 19:05 heures la Présidente leva la Séance.

VII. VISITE AU CATIE

Mercredi 15 Septembre, les Délégués et les Observateurs visitèrent les installations du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE) à Turrialba, Costa Rica. Ils ont été reçus par le Sous-Directeur Général de l'IICA en représentation du Directeur Général, par le Directeur du CATIE, et par des fonctionnaires des deux institutions.

A l'occasion de la fête de l'Indépendance du Costa Rica, Guatemala, Honduras, El Salvador, et Nicaragua, commémorée le 15 Septembre, un acte civique a eu lieu dans la rotonde située en face du bâtiment principale du Centre. Le Mexique fut salué chaleureusement car il fête son Indépendance le 16 Septembre.

Le drapeau du pays siège fut hissé sur les accords de l'Hymne National du Costa Rica et parmi les drapeaux des pays membres précités.

L'Officiel du Protocole de l'IICA prononça un discours allusif où il mit l'accent sur les apports de la communauté Centre-américaine au Continent.

Un programme informatif fut énoncé à l'entrée principale du bâtiment où le Directeur du CATIE souhaite la bienvenue à tout le groupe et les renseigne sur les succès obtenus récemment par le Centre. Ensuite, on expliqua aux visiteurs la

nature de l'Institution et ce qu'elle fait, ces explications furent appuyées par une projection audio-visuelle institutionnelle du CATIE.

Les Délégués et les Observateurs, groupés par langue, parcoururent les champs expérimentaux du Centre, où ils ont été informés des travaux réalisés dans ce Centre, par les techniciens des Départements de Production Animale, de Production Végétale et des Ressources Naturelles Renouvelables du CATIE. Les visiteurs se sont intéressés particulièrement aux installations du "biodigestor" de l'Unité des Animaux Mineurs, ils se sont arrêtés devant toutes les sections formant les installations.

Les activités de cette journée furent complétées par un dîner officiel offert par l'IICA et le CATIE.

VIII. QUATRIEME SEANCE PLENIERE

A 8:50 heures du Jeudi 16 Septembre, commença la Quatrième Séance Plénière. La Présidente ouvrit la Séance en annonçant que le rapport correspondant à la Deuxième et à la Troisième Séances Plénières, avait été distribué, comme il est convenu, dans la salle, pour être lu. Elle a passé la parole à la Plénière pour écouter les commentaires. Les Délégués et les Observateurs présentèrent leurs observations et le Rapporteur en prit note.

La Présidente indiqua que le Rapport du Groupe de Travail sur le document des Politiques Générales de l'IICA sera distribué et mis à considération pendant la cinquième Séance Plénière, elle demanda s'il était possible de continuer à traiter le thème du Plan à Moyen Terme.

Plan à Moyen Terme (Suite)

Le Directeur Général demanda la parole pour rappeler que le 16 Septembre est la fête de l'Indépendance de la République du Mexique; tout le monde applaudit à la demande du Directeur Général. Au sujet du plan à Moyen Terme, il signala qu'à la fin de la Séance précédente, il avait sollicité aux Délégués de considérer la possibilité de convoquer à une Deuxième Séance de la Réunion actuelle du Comité Exécutif, quelques jours avant la Réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, afin de permettre au Directeur Général de concerter, avec les pays, les domaines prioritaires dans un cadre indicatif donné par le contenu global des programmes présentés. Il dit que plusieurs délégués ont exprimé leur accord mais qu'il n'y a eu aucune conclusion concrète.

Le Délégué du Guatemala considéra que l'analyse du Plan à Moyen Terme, en ce moment exigerait un double effort puisqu'on est en train de discuter et d'analyser le document des Politiques Générales. Il indiqua que le Groupe de Travail présentera quelques changements dans les objectifs spécifiques du document des Politiques Générales ce qui pourrait contredire ce qui est exposé dans

le Plan à Moyen Terme, cela amènerait des changements ou des annotations qui modifieraient ce document. Pour cela, il sollicita que la discussion du Plan à Moyen Terme soit ajournée jusqu'à ce que le Rapport du Groupe de Travail soit prêt.

L'Observateur des Etats Unis indiqua que la discussion d'un document n'influe pas obligatoirement sur celle d'un autre puisque l'un est étroitement lié à l'autre.

Le Délégué du Mexique remercia la Plénière pour la félicitation exprimée à l'occasion de la fête de l'Indépendance de son pays. Il fut d'accord avec l'idée de la délégation des Etats Unis. Il expliqua que le rôle du Comité Exécutif est de rendre la considération des thèmes plus rapide afin de présenter aux Ministres de l'Agriculture le bilan de la discussion des documents et que malgré l'interrelation qui existe entre les deux documents, on peut toujours avancer dans la considération du Plan à Moyen Terme.

Le Délégué du Brésil dit qu'il a eu l'honneur de présider le Groupe de Travail qui s'est réuni la veille, à son avis la proposition du Guatemala a été d'attendre que le Groupe de Travail ait discuté le Rapport et ensuite traiter le document Plan à Moyen Terme, et non pas de ne pas discuter le Plan à Moyen Terme dans ce Comité. Une fois ce point éclairci, il proposa de passer au second sujet du programme.

La Présidente consulta la Plénière et il fut accordé d'accepter la proposition du Brésil, et de faire avancer aussi le sujet du Programme-Budget qui est étroitement lié au Plan à Moyen Terme.

Sujet 15. Ajustements au Projet du Programme-Budget des Quotes-parts pour 1983 (Suite)

Le Directeur Général indiqua qu'on avait joint à la proposition des ajustements la demande de recourir aux pays pour réaliser le processus de concertation une fois qu'on a pris connaissance des exposés du Groupe de Travail sur les Politiques Générales et de la décision du Comité Exécutif sur le Plan à Moyen Terme. Ce processus permet à l'Institut de hiérarchiser les projets de chaque pays et de consacrer ensuite les ressources disponibles. Il a donc suggérer d'attendre les recommandations faites par le Comité Exécutif sur le Plan à Moyen Terme pour recourir ensuite, et en cas nécessaire, à chaque pays.

La Présidente soumit l'exposé du Directeur Général à la considération de la Plénière et il fut accepté.

Sujet 4. Rapport sur les activités réalisées par l'IICA et relatives aux recommandations de la Huitième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture

Le Directeur Général demanda à M. Enrique Blair, Sous-Directeur Général Adjoint des Affaires Externes, de présenter le sujet à traiter. M. Blair montra la relation qui existe entre les 23 recommandations découlant de la VIII Conférence Interaméricaine de l'Agriculture et le rôle que joue l'Institut par rapport à ces recommandations.

La Présidente souhaite la bienvenue au Secrétaire d'Etat des Ressources Naturelles de Honduras et demanda ensuite aux participants de faire les commentaires relatifs au sujet 4.

L'Observateur de Venezuela se montra satisfait des actions accomplies par l'IICA en ce qui concerne les recommandations découlant de la Conférence. Il souhaite que la présentation de ces rapports au Comité Exécutif et au Conseil Interaméricain de l'Agriculture soit continues.

Le Délégué du Brésil manifesta que le Gouvernement de son pays attache un intérêt tout particulier au Programme Coopératif pour le Développement du Tropique Américain. Il dit qu'il est inquiet de voir que ce programme est en train de perdre son élan au Brésil. Il indiqua que le Gouvernement fait des efforts, au niveau national, pour le renforcer et demanda quelles sont les perspectives de l'IICA pour ce programme.

Le Directeur Général répondit que conformément à la recommandation de la VIII Conférence Interaméricaine de l'Agriculture, les pays ont intérêt à restituer le niveau du Programme et à l'augmenter si c'est possible, qu'on est en train de prendre des dispositions, dans les limites budgétaires de 1982 et 1983, pour nommer un technicien de ce Programme à Belen. Il informa aussi que dans le Programme Hémisphérique de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables, les fonctionnaires essaieront de renforcer et de donner une capacité technique au Programme IICA-Tropiques. On essaiera aussi d'installer le coordinateur de ce programme dans le Siège du Programme IICA-Tropiques, pour l'appuyer.

Le Délégué de la Grenade félicita les personnes concernées pour la présentation du sujet et il fit allusion à la Recommandation No. 1 relative à CIDIA, qui selon lui, accomplit un bon travail dans son domaine. Il indiqua que le Plan à Moyen Terme contient la proposition du Programme 11, se rapportant au travail qu'accomplit CIDIA; il sollicita qu'on explique les fonctions du CIDIA et celles du nouveau Programme 11.

Le Directeur Général indiqua qu'on est en train de réorganiser le CIDIA, pour lui donner une meilleure capacité de travail, en ce sens que le CIDIA est

une unité exécutrice alors que le Programme 11 a une projection hémisphérique centrée sur le CIDIA, tout en déployant une capacité de travail non seulement dans le domaine documentaire mais aussi dans celui de l'informatique et de la statistique sectorielle.

Le Délégué du Guatemala manifesta que le Rapport et l'explication ont été complets, il sollicita une synthèse des fonctions de CORECA, dans les activités de l'IICA.

Le Directeur Général indiqua que CORECA a représenté une activité très importante pour l'IICA, car cette année, les Ministres des pays de l'Amérique Centrale et du Panama ont tenu une réunion avec le Sous-Secrétaire de Planification Agricole de la République Dominicaine à San José. L'IICA offre à CORECA les services du Secrétariat Technique, il lui offre aussi les services d'un centre de projets pour l'identification, le diagnostic et l'élaboration des projets et l'unité de coopération technique réciproque à Guatemala. En outre, l'IICA a assigné deux fonctionnaires: l'un au CEPI pour les projets et l'autre à Guatemala pour la coopération technique réciproque. ROCAP envoie le financement à base d'un accord avec l'IICA et des priorités pour l'élaboration des projets d'intérêt commun pour les pays intégrant le Conseil, ont été déjà signalées. On travaille, actuellement dans un projet d'éradication du ver mineur dans toute l'Amérique Centrale, en commençant par Guatemala pour terminer à Panama. L'étude de factibilité de ce projet est de l'ordre de 180 000 dollars.

Le Délégué de Honduras remercia le Directeur Général de son accueil cordial et le félicita pour le rapport présenté et pour l'appui ferme donné aux activités de CORECA où est placé un grand espoir puisqu'il unit les pays qui l'intègrent. Il indiqua d'autres projets à réaliser à court terme pour le bénéfice de toute la région.

Le Délégué de la Grenade demanda un renseignement sur la Recommandation concernant la coopération technique internationale en particulier, sur les négociations avec l'OEA. Il demanda si ces négociations renferment un virement de ressources, car l'OEA dispose de plusieurs sources de financement pour l'exécution de ses programmes.

Le Directeur Général indiqua qu'au cours de la discussion du sujet 5 on donnera des détails sur la partie financière suivant la demande du Délégué. La Plénière accepta la proposition du Directeur Général.

Avant la pause, le Secrétaire Technique annonça que le Rapporteur du Groupe de Travail sur les Politiques demande que les membres du groupe soient présents pour reviser le rapport.

La quatrième Séance Plénière reprit à 11 heures. La Présidente considéra le point précédent approuvé. Elle présenta à la discussion le Rapport sur les Relations de Travail Récentes avec des Institutions du Système de l'Organisation des Etats Américains.

Sujet 5. Rapport sur les Relations de Travail Récentes avec des Institutions du Système de l'Organisation des Etats Américains

La Présidente donna la parole au Directeur Général qui sollicita à M. Enrique Blair d'exposer le thème.

M. Blair fit une exposition sur les relations tenues avec le Secrétariat Général de l'OEA, l'OPS et la BID et sur les accords avec l'OEA pour le transfert des programmes de l'IICA et sur la demande faite à l'IICA et à l'OPS afin d'effectuer ensemble une étude concernant le transfert du Centre de la Fièvre Aphteuse.

Le Délégué de la Colombie demanda à savoir quand sera présentée l'étude sur le Centre de la Fièvre Aphteuse et quand sera-t-elle présentée au Conseil. Il dit que ce Centre est très complexe et qu'il traite des affaires délicates dans les pays.

Le Directeur Général informa qu'on a déjà sollicité au Directeur de l'OPS d'effectuer cette étude et de la présenter à la prochaine Conférence Panaméricaine pour la considérer afin de donner au Conseil Interaméricain de l'Agriculture, les éléments de base pour qu'il puisse prendre la décision adéquate.

Il informa qu'il a déjà envoyé des lettres à tous les Ministres de l'Agriculture demandant leur opinion avant la Conférence et que l'OPS est autorisée à effectuer l'étude correspondante à l'IICA.

Le Délégué de Barbados parla des coûts de l'Overhead de l'OEA et des ressources financières pour le transfert des projets du Développement Rural de l'OEA à l'IICA.

Le Directeur Général manifesta qu'en 1983 l'OEA ne peut pas transférer des ressources financières à l'IICA et qu'en 1984-85 il n'y aura pas dans son budget des ressources pour le domaine de Développement Rural. Cela signifie que pour continuer les programmes, l'IICA doit inclure dans son Budget 1983-84 les réserves nécessaires. Il ajouta que si ces ressources sont prises du budget des quotes-parts, on devra se plier aux normes du Règlement de la Direction Générale et les présenter au Conseil. Si elles sont prises des ressources externes aux quotes-parts elles devront être approuvées par le Comité Exécutif et par le Conseil.

Le Délégué de la Grenade manifesta, en ce qui concerne le transfert des projets que tout transfert doit assurer et garantir l'amélioration des services aux

pays et qu'il faut s'assurer que les dispositions budgétaires augmentent proportionnellement aux projets et aux responsabilités additionnelles de l'IICA. Il manifesta qu'il ne faudrait pas transférer des projets s'il n'y a pas de fonds suffisants pour les réaliser. Il demanda aussi si les projets de développement agricole dans les Etats Membres seraient sous la coordination des Bureaux Nationaux ou dans la structure du Gouvernement.

Le Directeur Général indiqua que lorsque ces services seront situés dans un milieu adéquat, avec une bonne communication, leur amélioration s'ensuivra d'une manière logique et évidente et que l'IICA est un système qui contribue à rendre plus effectifs les programmes de développement rural. Il indiqua que les relations institutionnelles, avec les pays à travers les Bureaux Internationaux sont nécessaires.

Le Délégué de Honduras demanda quelle était la réponse des gouvernements à la consultation formulée par l'OPS.

Le Directeur Général répondit que la consultation est dans le programme de la prochaine Conférence Panaméricaine et qu'il ne connaît pas encore la position des pays.

Le Délégué de la Grenade dit qu'il ne doutait pas de la capacité de l'IICA pour traiter ces affaires de Santé Animale, mais son inquiétude est d'ordre financier. S'il n'y a pas de financement les programmes s'arrêtent, et l'IICA ne doit pas s'engager s'il n'est pas sûr que les fonds existent. Il demanda aussi que ferait l'IICA en cas de catastrophe car l'OEA compte sur un système d'aide quand les catastrophes naturelles se présentent.

Le Directeur Général répondit que l'Institut a, jusqu'à présent, fait face aux problèmes survenus à la suite d'un désastre.

La Présidente demanda s'il y avait d'autres commentaires sur les différentes négociations que l'IICA est en train de mener.

Le Directeur Général exprima son inquiétude au sujet du genre de négociations spéciales menées pour un possible transfert des projets de l'OEA et celles menées avec le BID pour des projets de recherche au Cône Sud, dans la Zone Andine et en Amérique Centrale.

Le Délégué du Mexique manifesta qu'il partage l'inquiétude déjà exprimée au sujet du financement en cas où il y aura transfert, mais l'IICA a toujours pensé que le Programme de Développement Rural de l'OEA devrait être dirigé par l'IICA, car c'est l'organisme spécialisé du Système Interaméricain. Et maintenant que l'occasion se présente, il faut admettre qu'il n'y a que deux alternatives: ou bien assimiler ce programme à l'IICA, ou faire en sorte qu'il disparaisse. D'après le Délégué du Mexique, ce problème ne devrait pas trop

inquiéter les gouvernements parce qu'il serait financé dans le budget de l'IICA aussitôt que l'OEA s'en déssaisit, et cela renforcerait l'IICA.

Le Délégué du Suriname dit qu'il y a plusieurs inquiétudes au sujet des transferts de programmes et au sujet du délai donné pour le transfert de l'OEA à l'IICA. Il demanda s'il y aurait des étapes intermédiaires dans le processus de transfert.

L'Observateur des Etats Unis dit que les inquiétudes concernant les programmes d'ordre financier sont réelles. A son avis, le problème relève du contenu des programmes et des ressources qui leur sont consacrées. Il croit que le transfert est du ressort de la JIA.

Le Délégué du Brésil signala que son pays est intéressé par ce transfert qui pourrait être donné conjointement avec les ressources, car cela impliquerait une diminution de ressources pour l'OEA et une augmentation de ressources pour l'IICA.

Le Délégué de Honduras fut d'accord avec le Délégué du Brésil.

Le Directeur Général manifesta que l'IICA présenterait, dans la prochaine réunion du Conseil, l'implication financière des deux transferts.

Le Délégué du Guatemala exprima son intérêt pour que l'IICA se charge des programmes du développement rural et ceux de la santé animal, car de cette manière les duplications seront évitées. Il exprima son accord avec le Directeur Général pour concrétiser les négociations du transfert que la JIA devrait connaître au préalable.

Le Délégué du Mexique proposa que le Comité Exécutif présente à la considération de la JIA au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire qui se tiendra le prochain mois d'octobre à San José, un projet de résolution qui autorise le Directeur Général à élaborer une étude comprenant en détail les antécédents, les objectifs, les activités en cours et les coûts du transfert du programme de Développement Rural de l'OEA à l'IICA et du Centre Panaméricain de la Fièvre Aphteuse de l'OPS à l'IICA pour que cette étude détaillée soit présentée à la JIA lors de sa Deuxième Réunion Ordinaire qui aura lieu en 1983.

La Présidente soumit la proposition du Mexique à l'approbation. Les délégations de la Grenade, du Honduras, du Nicaragua, et du Suriname appuyèrent la proposition.

La Présidente demanda au Secrétariat la préparation du projet de résolution.

Sujet 6. Situation Contractuelle du CATIE

Le Directeur Général fit un résumé des antécédents de la Situation Contractuelle du CATIE et demanda à M. Hernan Fuenzalida, le Conseiller des Affaires Judiciaires, de présenter le thème. M. Fuenzalida en donna une explication détaillée

Le Directeur Général expliqua que ce document avait été soumis à la considération des pays membres du CATIE et à celle du Gouvernement du Costa Rica, et qu'il contenait par conséquent les dispositions exprimées par eux.

Etant donné que le CATIE est une Association Civile du Costa Rica, le contrat est donc conforme aux lois de ce pays.

Le Délégué du Mexique indiqua que son Gouvernement considère que le Rapport du Directeur Général est satisfaisant car il remplit ce qui est stipulé dans la Résolution 14 de la Première Réunion Ordinaire de la JIA, la Délégation Mexicaine approuva donc le Rapport. Il informa que le CATIE avait invité son gouvernement à s'associer comme membre à droit complet, mais la réponse officielle fut que le Mexique allait considérer cette possibilité quand le CATIE se serait organisé définitivement.

IX. CINQUIÈME SEANCE PLENIERE

La Cinquième Seance Plénière commença le jeudi 16 septembre à 14:45 heures sous la présidence du Délégué du Brésil, le Premier Vice-Président du Comité Exécutif.

Le Délégué du Brésil donna la parole aux Délégués.

Le Délégué de Barbados demanda au Directeur Général si on avait consulté les pays membres du CATIE sur le document et s'il était connu dans les départements légaux de ces pays, car, le cas échéant, ce document ne pourrait pas être approuvé définitivement.

Sujet 6. Situation Contractuelle du CATIE

Le Directeur Général dit, au sujet de la première partie de la question, que le document fut distribué aux pays depuis le 15 juillet avec les autres documents et les pays membres du CATIE l'ont reçu en Mai.

Le Délégué du Suriname demanda si la contribution de 50 000 US \$ donnée au CATIE pourrait être substituée par un échange de facilités. Il demanda aussi quelles avantages recevrait un membre du CATIE Cette consultation est faite en référence au Document 30 Annexe 1, No 21

Le Directeur Général dit que les pays membres du CATIE ont la possibilité de participer au Conseil Administratif en qualité de membre ou d'observateur et peuvent travailler avec le CATIE et en recevoir des projets spéciaux. Quoique son budget régulier soit de 2 millions, le CATIE gère presque 12 millions en coopération technique et ce bénéfice se convertit directement en recherches, bourses, et programmes pour les diplômés dans les pays membres.

Actuellement le CATIE est en train d'élargir les domaines d'enseignement.

Etant donné que le système prévu garantit les ressources nécessaires pour l'opération de base des activités du CATIE, on ne peut pas donner une réponse à la question posée au sujet des apports au CATIE, car on ne sait pas, pour le moment, quelle serait la réaction des pays membres.

Le Délégué du Canada indiqua qu'il est important que le CATIE ait un financement sûr pour que les programmes envisagent les problèmes spécifiques des pays qu'il sert. Il félicita le Directeur Général pour l'effort réalisé pour alléger les problèmes au moyen du nouveau contrat récemment rédigé. Il exprima des doutes sur la complexité et la dépendance et demanda une modification au contrat pour qu'il ne dépende d'une somme fixe.

L'Observateur du Costa Rica remercia le Directeur Général et le personnel qui élaborèrent le document présenté. Costa Rica offre un appui total au document et considère qu'une étroite relation entre l'IICA et le CATIE est fondamentale; les deux institutions sont complémentaires et ensemble, elles réalisent les actions dans les pays.

L'Observateur de Panama exprima que son pays appuie la gestion que le Centre a développée pour résoudre ses problèmes. Trois domaines inquiètent son gouvernement: le faible degré de participation des membres réguliers, le niveau de décision ne facilite pas aux membres réguliers de prendre des décisions, enfin, l'appui financier est de 5%. Il sollicita la révision de ce pourcentage et la vigueur de 20 ans du contrat.

Le Délégué de Honduras montra son accord avec le contenu du document proposé, mais il manifesta des doutes au sujet de l'appui financier car le Centre se maintient avec un budget de base qui n'est peut-être pas proportionnel aux activités qu'il développe, et les conventions n'assurent pas une continuité des travaux. Il appuya la durée de 20 ans du contrat, tout en souhaitant un renforcement du budget de base. Il exprima des inquiétudes au sujet de la structure du Conseil des Directeurs et de l'auditorat Interne.

En ce qui concerne la présence d'un fonctionnaire de l'IICA désigné par les représentants auprès du Conseil des Directeurs, le Directeur Général exprima que la présence d'un spécialiste donne une qualité technique au Conseil.

Quant à l'Auditoriat, il exprima qu'il est nécessaire d'appliquer les mêmes normes tant à l'IICA comme au CATIE, pour éviter de plus grandes dépenses.

L'Observateur des Etats Unis félicita le Directeur Général de ses rapports pour négocier le contrat et exprima que le travail du CATIE est largement reconnu. Il manifesta des doutes au sujet de la contribution d'un pourcentage fixe de la part de l'IICA (5% des quotes-parts) cela pourrait établir un précédent indésirable. A son avis, les contributions ne doivent pas être fixes; pour 1983 cette contribution devrait être plus ou moins la même que pour 1982, soit 740 000 US \$. Il proposa aussi que d'autres sources de financement contribuant volontairement aient droit à une représentation dans les corps directifs du CATIE.

Le Délégué du Guatemala demanda une explication du terme "Particulièrement" utilisé dans la Première Clause du Contrat. Il manifesta que le Groupe d'Experts avait recommandé que le CATIE centralise ses actions en Amérique Centrale et au Panama.

Le Directeur Général dit que dans les discussions menées au sujet de la couverture géographique du CATIE, il a été considéré que les bénéficiaires de ses travaux couvrent aussi des pays en dehors de l'Amérique Centrale et Panama.

Le Délégué du Guatemala remercia le Directeur Général de son explication. Il indiqua, au sujet de l'aspect financier qu'il est essentiel de bien financer le CATIE et il proposa qu'on discute la manière de contribution de façon que les pays ayant plus de ressources puissent apporter une contribution plus grande au CATIE, comme il se fait à l'IICA.

L'Observateur du Costa Rica fit un commentaire sur les inquiétudes exprimées par la Délégation des Etats Unis au sujet du pourcentage donné par l'IICA au CATIE, il soutint que ce pourcentage ne doit pas être modifié, car il est très difficile de modifier la Convention et d'obliger le CATIE à recevoir une somme fixe.

Le Directeur Général montra les inconvénients légaux qui découlent si on inclut des sommes fixes dans le contrat.

Le Délégué du Canada exprima des inquiétudes au sujet de la contribution de 50 000 US \$. Il ne s'opposait pas au fait que l'IICA appuie financièrement le CATIE, mais il suggéra qu'on exploite d'autres mécanismes de financement.

Le Délégué de Panama constata qu'une seule inquiétude fut discutée: l'aspect financier. Il partage le point de vue des Etats Unis et du Canada, de chercher une source de financement sûre pour avoir des ressources, en donnant au CATIE l'opportunité de vendre ses services basés sur une bonne expérience.

Le Président indiqua qu'il y avait trois points à débattre 1) l'apport financier de l'IICA (5%), 2) la flexibilité de la structure, 3) inclure une clause provisoire permettant de modifier les apports de l'IICA et des pays.

L'Observateur du Costa Rica dit qu'on devait maintenir un pourcentage fixe sans causer de préjudice aux autres sources bilatérales de financement.

Le Délégué du Canada assura qu'il n'y avait pas unanimité au sujet du 5% car ni les Etats Unis ni Canada appuie ce point. Cependant, l'IICA doit continuer à appuyer le CATIE, mais en cherchant d'autres manières assurant l'appui financier.

Le Délégué du Mexique manifesta son inquiétude car le Comité fait des redondances sur ce point sans aucun progrès spécifique. Il appuya les ajustements des représentants du Costa Rica et du Panama et indiqua qu'il est urgent de présenter au Conseil Interaméricain de l'Agriculture une proposition concrète au cours de sa réunion en Octobre car il est prévu que le Contrat du CATIE arrive à terme en Juin 1983. Il ajouta que si le débat continuait il proposerait que ce point soit soumis à votation, vu qu'on peut recourir à ce procédé conformément au règlement et cela permettrait de continuer à considérer les autres points du Programme.

Les Délégués de Costa Rica, Honduras, Bolivie, Venezuela, Colombie et Nicaragua appuyèrent la proposition.

Après un long débat où la plupart des Délégations ont participé, la Plénière accepta le texte de la Proposition du Contrat pour définir le status institutionnel du CATIE avec les modifications introduites par les Observateurs de Costa Rica et de Panama, distribuées à la demande de la Délégation du Canada et que voici:

DIXIEME CLAUSE

Le Conseil Directeur sera l'Organe de Direction du CATIE. Il sera constitué par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Costa Rica, comme Président; Le Directeur Général de l'IICA comme Vice-Président Exécutif; deux directifs représentants des Membres Réguliers du CATIE, qui ne soient pas du Costa Rica; un directif représentant du Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Un représentant de chacun des Membres Réguliers qui ne forme pas partie du Conseil Directeur et un Représentant des Membres Adhérents pourront assister aux Séances du Conseil Directeurs en tant qu'Observateurs, sans droit à voter

VINGT-CINQUIEME CLAUSE

L'IICA s'engage à inclure dans son Programme-Budget Biennal, une sollicitude du Conseil Directeur du CATIE, relative aux apports financiers pour

contribuer au budget de base du Centre. Ces sommes ne dépasseront pas le 5% de la somme réelle de son budget des quotes-parts.

Les Membres Réguliers du CATIE s'engagent à inclure dans leur budget, pendant la durée du Contrat, une somme annuelle non inférieure à 50 000 US \$ (cinquante mille Dollars Américains) pour contribuer aux dépenses du CATIE. Cet apport pourra être révisé par un accord arrêté du Conseil Directeur. Ces apports seront consacrés aux frais d'entretien et d'opération du CATIE. Ils ne seront pas considérés comme des apports au capital du CATIE.

CHAPITRE XI QUARANTIEME CLAUSE

La somme des apports cités dans le deuxième paragraphe de la vingt-cinquième clause est de 50 000 US \$ (cinquante mille Dollars Américains), pendant les deux premières années de vigueur du Contrat.

L'Observateur de la Colombie sollicita un changement dans l'Ordre du Jour afin de traiter le point 11 du Programme car vendredi, il rentrera à Colombie.

Le Président mit la motion à considération; Pérou l'appuya et la Plénière l'approuva.

Sujet 11. Proposition du Gouvernement Colombien sur le Régime de Pension de l'Ex-Directeur Général de L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, Docteur Armando Samper

Le Directeur Général lut la proposition de la Colombie et demanda à M. Humberto Rosado, Directeur des Ressources Humaines et à M. Hernan Fuenzalida, Assesseur des Affaires Juridiques, de donner des explications sur ce cas.

Sous la Présidence du Délégué de la Bolivie, la parole fut donnée à l'Observateur de la Colombie qui fit un résumé du travail réalisé par M. Samper, aussi bien à l'IICA que dans d'autres Institutions. Il expliqua la Résolution de l'OEA qui fut à l'origine du Système des Pensions adopté par l'IICA dans sa réunion à Buenos Aires, où l'Institut accorda la pension à M. Araujo. L'Observateur de la Colombie informa la plénière que le Ministre de l'Agriculture de son pays a sollicité que ce projet de Résolution soit présenté à la JIA avec l'aval du Comité Exécutif.

L'Observateur des Etats Unis demanda un renseignement sur les bénéficiaires que M. Samper a reçus à la date de sa retraite.

Le Délégué de Canada sollicite aussi des explications sur l'impact financier de la proposition et il demanda si par ce fait, des précédents seront créés portant d'autres fonctionnaires de l'Institut à réclamer le même bénéfice.

Le Délégué du Suriname appuya la proposition de la Colombie.

Le Directeur Général demanda à M. Rosado d'expliquer les calculs de la Pension et à M. Fuenzalida d'expliquer les aspects légaux.

M. Rosado informa que le fonds de la pension reçu par M. Samper doit être réintégré, et que le coût financier est de 4 853.24 US \$ par an, somme calculée d'après le coefficient de l'expectative de vie utilisé dans les calculs.

M. Fuenzalida dit que le seul prédecesseur vivant est M. Ralph Allee et qu'il constitue un précédent.

Les Délégués de Barbados, Costa Rica, Grenade, et Etats Unis se sont également mêlés à cette discussion.

D'après une suggestion de la Table présidée de nouveau par le Délégué du Brésil, la proposition de la Colombie fut adoptée par les applaudissements de la Plénière.

Sujet 2. Politiques Générales de l'IICA: Rapport du Groupe de Travail

Le Président de la Réunion, en sa qualité de Président du Groupe de Travail, expliqua la méthodologie que le Groupe a suivie pour élaborer le rapport qui est joint à la fin des Procès-Verbaux de cette Réunion. Après une courte discussion dans la Plénière, le Rapport du Groupe de Travail fut adopté, pour cela on pria la Direction Générale de l'Institut d'incorporer dans le document des Politiques Générales, les modifications contenues dans les recommandations du Groupe de Travail et d'envoyer le document révisé au Conseil Interaméricain de l'Agriculture pour son approbation finale.

Le Délégué du Pérou remercia le Groupe de Travail pour l'effort réalisé et suggéra que le Chapitre sur l'Organisation dans le Plan à Moyen Terme soit présenté à part.

Le Délégué du Guatemala proposa que le Comité élève une résolution au Conseil, en même temps que le document Politiques Générales, déjà corrigé.

Le Directeur Général remercia de la proposition et demanda au Secrétariat de préparer le projet de résolution. Il offrit aussi de faire parvenir le document corrigé à tous les pays dans le meilleur délai

Le Délégué du Mexique rappela que ce document doit être reçu en premier lieu par le Comité Exécutif dont la réunion précède celle du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

Sujet 3. Plan à Moyen Terme (suite)

Le Délégué du Brésil, en sa qualité de Président du Groupe de Travail formé pour l'incorporation des modifications au Document Politiques Générales, proposa l'intégration d'un autre groupe de travail pour l'analyse du Plan à Moyen Terme à la lumière des modifications introduites au Document Politiques Générales.

Les Participants approuvèrent la proposition et le nouveau Groupe de Travail fut intégré par les Délégués de Bolivie, Brésil, Canada, Grenade, Guatemala et Nicaragua, et par MM. Hernan Fuenzalida et Ronald Echandi de la part de l'IICA. M. Jorge Soria, Sous-Directeur Général Adjoint de Développement des Programmes offrit aussi sa collaboration.

Le Directeur Général de l'IICA offrit de faire parvenir aux pays le document du Plan à Moyen Terme corrigé et modifié par le Groupe de Travail.

Sujet 7. Programme Hémisphérique de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables

Le Directeur Général manifesta que ce Programme est inclus dans le Plan à Moyen Terme parmi les 11 programmes proposés et dans le document d'Ajustements au Programme-Budget, par conséquent son analyse suivra le même cours que celle des autres programmes inclus dans le document. Il demanda à Jorge Soria d'expliquer brièvement le contenu de ce document.

Le Délégué de la Bolivie proposa d'explicitier le programme des irrigations dans le Programme des Ressources Naturelles, vu la grande importance de l'irrigation dans la production agricole. Il cita le cas de la Bolivie où il y a plus d'un million d'hectares de terres cultivées dont seulement 100 000 hectares sont irrigués.

Le Directeur Général fut totalement d'accord et recueillit avec complaisance la demande du Délégué de la Bolivie.

L'Observateur de Panama demanda au Directeur Général de propager, à travers son personnel dans ce domaine, l'effort que les pays de l'Amérique Latine et des Antilles ont abordé dans la réunion régionale de la FAO qui vient d'avoir lieu à Managua, à savoir l'extension de la frontière agricole et la conservation des ressources naturelles renouvelables.

L'Observateur des Etats Unis dit que le document présenté n'a pas suivi les directives de la Résolution No. 16, que les efforts effectués, dans ce domaine, par d'autres agences, comme l'AID, ne figurent pas dans ce document et que les antécédents des actions réalisées par les pays dans le domaine de la conservation des ressources naturelles n'y sont pas indiquées.

Le Directeur Général parla de l'obtention des ressources appliquées à la gestion des projets forestiers, du programme des tropiques, de la consultation à faire avec les pays et l'AID et des projets que plusieurs pays ont déjà mis en marche dans ce domaine.

Le Délégué du Canada demanda si c'est le même programme qui est mentionné dans le Plan à Moyen Terme.

Le Directeur Général, en répondant à la consultation faite par l'Observateur de Panama dit que l'IICA était présent dans la réunion régionale de la FAO et qu'il partage les recommandations données dans cette réunion.

Le Délégué du Brésil indiqua que plusieurs Institutions de son pays travaillent dans ce domaine et qu'il les consultera sur ce programme.

L'Observateur du Venezuela indiqua que dans son pays aussi on est en train de faire des consultations sur le même thème et il proposa un projet de résolution.

Le Délégué de Guatemala dit que son pays effectue aussi plusieurs efforts dans le domaine des ressources naturelles, qu'il compte même sur l'appui d'autres institutions internationales, mais que le document ne nomme pas ces efforts, il suggéra donc de l'enrichir par ces expériences.

Le Président demanda d'approuver l'idée que ce programme soit traité comme les autres programmes du Plan à Moyen Terme, la demande fut acceptée.

Sujet 8. Programme Hémisphérique de Coopération Agroénergétique

Le Directeur Général indiqua, conformément à ce que le Groupe d'Experts a recommandé, que ce programme commencera à partir d'un projet pilote et que l'IICA, pour éviter des duplications, avait signé un accord avec OLADE pour travailler ensemble dans la production agroénergétique à niveau rural, moyennant l'échange d'information, d'expériences et de coordination. Il demanda à la Plénière si on devrait discuter ce thème en tant que projet ou en tant que programme.

Les Délégués de la Bolivie et des Etats Unis concordèrent de l'accepter comme projet.

Le Délégué de Canada fit une excellente révision de la proposition et suggéra de différer la mise en marche du programme en tant que tel, ou, le cas échéant, de le commencer comme un projet; les Délégués de Barbados, Grenade, et Brésil se sont joints à lui.

Le Président de la Réunion conclut qu'il y avait un consentement pour commencer les actions proposées à niveau de projet et, en sa qualité de Délégué du Brésil, il offrit la coopération de son pays vu qu'il avait déjà une certaine expérience dans le champ de l'agroénergie, il suggéra que les deux spécialistes mentionnés dans la proposition aient leur siège au Brésil.

Le Délégué de Panama intervint pour montrer sa satisfaction de voir que ce thème était accepté comme projet, et demanda que les techniciens assignés au projet soient au service de tous les pays membres de l'IICA.

A 20:45 heures, on leva la Séance

X. SIXIEME SEANCE PLENIERE

Le vendredi 17 Septembre 1982, à 9:00 heures commença la Sixième Séance Plénière.

Sujet 2. Politiques générales de l'IICA (suite)

Le Rapporteur lut le projet de Résolution IICA/CE/CG/Doc.81(82) correspondant aux "Politiques Générales de l'IICA" Après la lecture, la Présidente le soumit à la considération de la Plénière. Le Délégué de Barbados demanda de donner aux interprètes une version anglaise du document. L'Observateur des Etats Unis demanda d'introduire au dispositif 2, à la fin de la quatrième ligne de la version anglaise, la rédaction suivante: "for the purpose of considering the adoption of a final. . .". L'Observateur du Venezuela suggéra qu'on mentionne dans les "Considérant", les Groupes de Travail formés au Mexique et au Venezuela. Le projet de Résolution fut approuvé par le Conseil Exécutif avec les modifications indiquées.

Sujet 5. Rapport sur les relations de travail récentes avec les organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains (suite)

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution "Etude sur le Transfert à l'IICA des Projets d'Agriculture et de Développement Rural du Secrétariat Général de l'Organisation des Etats Américains" La Présidente soumit le Projet de Résolution à la considération de la Plénière.

L'Observateur des Etats Unis suggéra de modifier le dispositif 1, qui ne fut pas accepté par la Présidente de la Réunion en sa qualité de Délégué de l'Uruguay car le transfert de projets de Développement Agricole et Rural de l'OEA à l'IICA avait été accordé par le Secrétariat Général de l'OEA.

Le Délégué de Barbados suggéra de remplacer le mot "conversations" par le mot "négociations" à la fin de la première ligne du dispositif 1.

Vu qu'il n'y avait plus d'observations, le Projet de Résolution fut approuvé.

Ensuite le Rapporteur lut le Projet de Résolution "Relations avec la Banque Interaméricaine de Développement". Après la lecture, la Présidente soumit ce document à la considération de la Plénière.

Ne recevant pas de commentaires, on le considéra approuvé.

Le Rapporteur lut, à la suite, le Projet de Résolution intitulé "Etude du Transfert possible du Centre Panaméricain pour la Fièvre Aphteuse", avec les corrections introduites par le Secrétariat.

La Présidente soumit ce Projet de Résolution à la considération de la Plénière et n'ayant pas obtenu d'observations, elle manifesta son approbation.

Lecture et approbation des Procès-Verbaux

La Présidente soumit, à la considération du Comité les Procès-Verbaux de la Quatrième et Cinquième Séances Plénières, qui avaient été distribués au début de la Sixième Séance.

Le Délégué du Brésil suggéra d'ajouter le mot "continuation" à la fin du sous-titre "Plan à Moyen Terme", à la page 35 de la version espagnole et d'inclure le Brésil dans le deuxième paragraphe du Sujet 3 de la page 35, après Bolivie.

Le Délégué de Suriname indiqua que le sixième paragraphe du Sujet 6: "Situation Contractuelle du CATIE" exprimait ce qu'il avait voulu dire au lieu du deuxième paragraphe et que par conséquent ce paragraphe devait être éliminé.

La Présidente demanda au Délégué du Suriname de présenter ses commentaires par écrit au Secrétariat.

L'Observateur des Etats Unis demanda, en parlant du quatrième paragraphe de la page 31 de la version anglaise, d'inclure à partir de "he said. . ." le texte suivant: ". . . que les contributions ne devraient pas être fixes et que pour

1983 la contribution devrait être presque la même que pour 1982, c'est-à-dire 740 000 US \$". Il proposa aussi deux petites modifications à la dernière phrase du même paragraphe. N'ayant pas eu d'autres observations, la Présidente déclara approuvés les Procès-Verbaux du 16 septembre correspondants à la Quatrième et à la Cinquième Séances Plénières.

Sujet 9. "Rapport de la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale"

Pour commencer la présentation du Rapport, la Présidente donna la parole au Directeur Général de l'IICA qui indiqua que le sujet se présentait conformément à la Résolution IICA/JIA/Res.18(I-0/81) et que l'Institut avait intégré une Commission pour traiter cette affaire. Pour expliquer le contenu du document, le Directeur Général sollicita l'intervention du Dr. Francis Mulhern, Directeur du Programme de Santé Animale de l'IICA. Dr. Mulhern décrit la constitution de la Commission intégrée par des représentants haut placés dans les pays et par des représentants des organismes internationaux suivants: PNUD, FAO, BID, OIRSA, OPS et IICA. Le document distribué identifie toutes les actions que ces organismes internationaux sont en train d'accomplir dans le domaine de la Santé Animale dans l'hémisphère, il démontra aussi qu'il n'y a aucune coordination entre ces organismes en ce qui concerne la Santé Animale et que la duplication est évidente, spécialement dans le domaine de la préparation. Dr. Mulhern résuma au Comité les recommandations présentées dans ce document.

Le Directeur Général de l'IICA suggéra que les recommandations exprimées dans ce Rapport devraient être considérées pertinentes et opportunes, il sollicita que la Commission qu'on recommande d'intégrer oriente, assiste et serve comme un mécanisme de consultation et de concertation au Directeur Général de l'IICA et au Programme de Santé Animale de l'Institut, ainsi qu'aux autres organismes internationaux qui réalisent des activités dans le domaine de la Santé Animale dans les Etats Membres. Il suggéra, également, que la Commission devrait être intégrée par les Directeurs de Santé Animale des pays membres, comme il est recommandé dans le Rapport, avec la participation des organismes internationaux qui réalisent des programmes en Santé Animale dans l'hémisphère et la participation des organismes financiers en qualité d'Observateurs.

Le Directeur Général offrit et proposa que le Programme de Santé Animale de l'IICA assume la responsabilité du Secrétariat Exécutif de la Commission. Ayant cette capacité, le Programme organiserait les réunions de la Commission, il identifierait les ressources disponibles, il établirait des mécanismes de coopération, il recueillerait et diffuserait l'information et il recevrait d'autres fonctions qui lui seraient assignées. Dr. Morillo suggéra, enfin, que le Comité Exécutif recommande au Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'autoriser le Directeur Général à constituer la Commission de Santé Animale, avec les caractéristiques indiquées au préalable

La Présidente de la Réunion soumit le Rapport et les exposés du Directeur Général à la considération de la Plénière. Le Délégué de Canada indiqua qu'il ne se souvenait pas avoir vu dans le document Plan à Moyen Terme la proposition de la Commission de Santé Animale.

Le Directeur Général expliqua que le document Plan à Moyen Terme renferme la description du Programme de Santé Animale. Cependant, la proposition pour la création d'une Commission dépend de la Résolution qu'on approuve, afin d'incorporer la Commission aux stratégies du Programme.

N'ayant plus d'observations, la Plénière accepta les recommandations du Directeur Général.

Sujet 10. Rapport du Directeur Général sur l'Avancement des Résolutions de la Première Réunion Ordinaire du Comité Interaméricain de l'Agriculture.

La Présidente donna la parole au Directeur Général de l'IICA qui sollicita au Sous-Directeur Général Adjoint des Affaires Externes, M. Enrique Blair de présenter un résumé du document distribué.

M. Blair fit une synthèse de chacune des 12 résolutions contenues dans le Rapport. La Présidente indiqua, après la présentation du thème, que la Plénière avait pris connaissance du Rapport.

Sujet 12. Rapport annuel 1981

La Présidente informa que le document qui contient le Rapport Annuel avait été distribué à l'avance et qu'elle considérait qu'il ne serait pas nécessaire de le présenter; elle sollicita donc aux participants de faire savoir leurs commentaires.

N'obtenant aucune observation, la Présidente déclara que le Rapport Annuel 1981 est accepté.

Sujet 13. Rapport sur le Fonds Simon Bolivar

Le Directeur Général autorisé par la Présidente, consulta si le Comité avait quelque intérêt à écouter la présentation du Rapport. Le Délégué du Nicaragua sollicita la présentation du thème et l'explication de l'avenir de Fonds. Le Directeur Général demanda à M. Guillermo Guerra, Directeur du Fonds Simon Bolivar de présenter un résumé du Rapport.

M. Guerra indiqua que le document distribué à la Plénière contenait l'objectif de chaque projet, le problème que ce projet traite et la progression obtenue en 1981. Il informa que le Fonds Simon Bolivar est l'un des instruments

de l'IICA pour promouvoir le développement agricole et rural en Amérique Latine et aux Antilles. Le Fonds, a-t-il dit, fut créé en 1974 et il est bien encadré dans la nouvelle Convention, puisqu'il s'occupe du développement agricole et du bien être rural du secteur, les bénéficiaires du Fonds sont les agriculteurs les plus nécessiteux, les salariés et les marginaux ruraux, conformément à ce qui est stipulé dans les règlements du Fonds.

L'un des objectifs de la nouvelle Convention est d'orienter les nouveaux projets du Fonds vers les problèmes prioritaires des pays. Le Directeur du Fonds parla aussi des ressources disponibles, du nombre du personnel technique qualifié (1 600 professionnels), des relations du Fonds avec les 190 organismes et de la participation de 15 000 personnes dans ses activités. Il dit qu'en 1982, 18 projets sont en cours d'exécution.

Quant à l'avenir du Fonds, M. Guerra expliqua qu'on disposait de 2 650 798 US \$ jusqu'au 31 Décembre 1981 et qu'à la fin de 1983 on disposerait de 320 000 US \$ approximativement, pour opérer en 1984, cela, en utilisant le Fonds de réserve existant et en supposant qu'on ne recevrait plus d'apports des pays.

A la fin de l'exposition, le Directeur Général repara des gestions que l'Institut réalise auprès des Gouvernements des Etats Membres afin d'obtenir des ressources permettant de continuer les opérations du Fonds, notamment avec les gouvernements des pays bolivariens qui commémoreront en 1983 le Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar. M. Morillo demanda aux participants de cette Réunion du Comité Exécutif de gestionner auprès de leur Gouvernement l'appui au Fonds Simon Bolivar, de façon que les Ministres puissent se prononcer sur ce sujet en Octobre dans la Réunion du Conseil.

Ensuite la Présidente donna la parole à l'Observateur de Venezuela qui remercia de l'exposition de M. Guerra et remercia le Directeur Général pour les gestions effectuées pour la poursuite des projets du Fonds. Il dit que son Gouvernement a analysé la Résolution IICA/JIA/Res.1(I-0/81) d'appui au Fonds Simon Bolivar et la lettre qu'il a reçue du Directeur Général sur ce thème et qu'il espère se prononcer dans le meilleur délai.

Sujet 14. Rapport Financier et Rapport des Auditeurs Externes, 1981

Pour la présentation des Rapports Financiers et des Auditeurs Externes, le Directeur Général demanda l'intervention de M. Don L. Shurtleff, Conseiller Financier du Directeur Général et Trésorier de l'Institut qui, en parlant du thème en question, expliqua que le document distribué contenait deux sections principales. Dans la première section il s'agit de l'Auditoriat Externe et dans la deuxième des données statistiques que plusieurs réunions du Conseil avaient sollicitées à l'IICA Cette deuxième partie du Rapport inclut aussi des données sur l'exécution budgétaire des quotes-parts et du fonds Simon Bolivar. M.

Shurtleff donna un résumé détaillé de la situation financière de l'Institut en 1981 et de l'année fiscale en cours.

Il parla des problèmes de la perception des quotes-parts en 1982 et du recouvrement des fonds qui financent les projets externes. Ces problèmes ont obligé l'IICA à utiliser la ligne de crédit autorisée par le Conseil et à payer de hauts intérêts dans les banques commerciales. Il parla aussi du problème de paiement différé des quotes-parts qui influa d'une manière très sérieuse sur le flux de la caisse de l'Institut au début de cette année. Il indiqua que pour l'information du Comité Exécutif, il avait distribué aussi le document "Rapport sur l'Etat des Quotes-Parts des pays membres jusqu'au 31 août 1982". Ce document montre que jusqu'à cette date, l'Institut a reçu approximativement 41% des quotes-parts approuvées par le Conseil pour 82. Il annonça que les Observateurs des Etats Unis avaient offert de payer 4 000 000 US \$ dans les jours prochains, somme qui améliorerait sensiblement la situation de l'Institut.

A la fin de l'exposition, l'Observateur des Etats Unis demanda la parole pour parler du Rapport Financier. Il dit que sa Délégation accepte de coopérer à la révision des procédés financiers, mais cette matière ne peut pas être traitée dans ce genre de forum. Il manifesta que les frais qu'effectue l'Institut doivent se maintenir au niveau des quotes-parts reçues et que l'IICA n'est pas une banque, il ne peut pas, pour autant, avancer des fonds ou des services en crédit. Les pays où s'exécutent les projets financés par des ressources externes aux quotes-parts ne peuvent pas espérer que les autres pays paient les coûts de l'Overhead à travers l'IICA. L'Observateur des Etats Unis exprima aussi qu'il y a un risque réel que son pays soit obligé, dans l'avenir, à différer le paiement de ses quotes-parts comme il l'a déjà fait au début de 1982, par un acte du Congrès en réponse à l'absence chronique de paiement de la part des membres des organismes internationaux y compris l'IICA. Il parla aussi du grand effort déployé par les fonctionnaires de cet organisme et par les Etats Unis pour obtenir que l'IICA soit exempté du système de paiement différé, comme l'a été l'OPS. Il ajouta que l'Institut a réussi à être déplacé des paiements différés et il recommanda de ne faire aucun autre effort dans ce sens, vu la sensibilité qui existe sur ce thème.

L'Observateur des Etats Unis manifesta que son Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de payer les intérêts découlant de l'utilisation de la Ligne de Crédit de 3 000 000 US \$ autorisée pour les cas d'urgence. Le fait que l'IICA ait utilisé de nouveau cette Ligne de Crédit a contribué au déficit à cause du coût très élevé des intérêts. Il demanda à l'Administration de l'Institut d'éliminer cette pratique. Le Rapport Financier n'assure pas encore l'utilisation des procédés comptables standardisés quoiqu'il montre un certain progrès dans ce sens. Il dit qu'il ne savait pas quand les procédés financiers de l'Institut ont été approuvés. Il demanda que la Direction Générale de l'IICA élabore les règlements respectifs pour qu'ils soient présentés et approuvés vers la fin de 1982. Ces nouveaux procédés devraient contenir, non seulement tous les revenus de l'Institut mais aussi toutes les dépenses, y compris les salaires de base du personnel et les autres bénéfices que les employés reçoivent

Après la pause, La Présidente donna la parole au Directeur Général de l'IICA qui en parlant des commentaires de l'Observateur des Etats Unis informa que les procédés et la manière de présenter les Rapports Financiers ont toujours suivi le Manuel de Comptabilité qui est en vigueur depuis 1971 et qui fut élaboré par la Direction Générale comme une des attributions que la Convention antérieure de l'IICA lui avait conférés. Dr. Morillo informa qu'un nouveau Règlement Financier devra être élaboré pour le présenter à la prochaine Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, qui aura lieu en 1983. Il expliqua qu'on avait passé un contrat avec une compagnie consultante externe pour élaborer non seulement ce Règlement, mais aussi celui du Personnel, et que les deux s'établissent dans le Règlement de la Direction Générale de l'Institut.

Comme il n'y avait plus de commentaires sur ce sujet, La Présidence passa au point suivant de l'Ordre du Jour.

Sujet 16. Rapport du Directeur Général sur les Contrats Externes aux Quotes-Parts qui dépassent 250 000 US \$.

La Présidente céda la parole au Directeur Général de l'IICA qui demanda à M. Enrique Blair, Sous-Directeur Général Adjoint pour les Affaires Externes, de présenter le Rapport. M. Blair indiqua que le document qui est soumis à la considération du Comité Exécutif contenait 23 contrats qui dépassent 250 000 US \$, signés entre le premier Janvier, 1981 et le 15 Juillet 1982, et huit affaires de négociation qui pourraient éventuellement se formaliser en contrats dépassant les 250 000 US \$, et il résuma chaque contrat.

La discussion sur ce sujet commença. Le Délégué du Canada demanda que la Direction Générale de l'IICA assure que les projets financés avec des ressources externes aux quotes-parts soient totalement complémentaires et cohérents aux programmes adoptés dans le Plan à Moyen Terme et que les ressources des quotes-parts ne soient pas utilisées pour couvrir les coûts administratifs de ces projets. Il dit que cette inquiétude se présente parce que plusieurs projets financés avec des ressources externes aux quotes-parts et présentés dans le document n'ont pas un contenu de "Overhead"

Le Délégué de Grenade félicita la Direction Générale de l'Institut pour les nombreux contrats que l'IICA fut capable de négocier. Cependant, il ne se montra pas sûr du procédé que l'IICA suivait pour atteindre son but: si ce sont les agences financières qui sollicitent à l'IICA d'effectuer des travaux spécifiques ou si c'est l'IICA qui prend les initiatives en recherchant le financement pour assister aux pays. Il exprima son inquiétude parce que le document présenté ne contient pas de projets, excepté les contrats à Haiti, pour la région des Antilles, surtout pour les pays anglophones. Il demanda si cela est dû au fait qu'il y a peut-être des contrats inférieurs à 250 000 US \$ qui, par conséquent ne sont pas indiqués dans le document. Il souhaite que l'IICA puisse présenter, dans l'avenir, un nombre plus grand de contrats financés par des ressources externes aux quotes-parts dans la région des Antilles.

Le Directeur Général indiqua, au sujet du commentaire de Délégué de Canada sur la limitation des projets financés avec des ressources externes aux quotes-parts, que c'est précisément l'un des points signalés dans le document des Politiques Générales qui fut considéré par le Comité Exécutif, ainsi que dans le document Plan à Moyen Terme, qui essaie de définir les fonctions et d'établir que ces activités soient complémentaires et qu'elles répondent aux politiques, aux objectifs et aux programmes de l'Institution. C'est la fonction qui, dans certains cas, et par recommandation du Groupe d'Experts, fut appelée intermédiation technico-scientifique. Ce n'est pas que les projets financés par des ressources externes aux quotes-parts ne correspondent pas aux activités non-programmées, mais c'est que l'IICA n'a pas la capacité de les financer de ses propres ressources. L'IICA reçoit des ressources complémentaires ou des donations pour rendre possible l'exécution de ces projets. Le Directeur Général expliqua qu'il y a des cas où la perception de l'Overhead n'est pas justifiée puisque la ressource que reçoit l'IICA est un bénéfice pour l'Institution. Au sujet de la manière de négocier les contrats, Dr. Morillo expliqua que l'initiative a été prise de diverses manières et que, grâce au travail systématique et récent de RUTA, de l'Unité Conjointe de IICA/BID, de l'Unité avec le CDB, du CEPI, ainsi qu'au travail des activités de pré-investissement financées par le Fonds Simon Bolivar, de nombreux projets se sont créés et ont été présentés par les pays aux agences financières afin d'obtenir des ressources. Il dit qu'en évaluant le Fonds Simon Bolivar on a trouvé que ce Fonds avait produit des projets de pré-investissement pour une somme supérieure à 70 000 000 US \$. Le Directeur Général informa aussi que le Projet avec le CDB vient de terminer, c'est pourquoi le document ne contient plus de projets pour la région des Antilles.

Sujet 17. Affaire Pendante d'Analyse du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture: Observateurs Permanents

Le Directeur Général commença l'exposition et il indiqua que ce sujet fut largement discuté au cours de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui eut lieu à Buenos Aires au Août 1981, où des opinions différentes ont été suscitées au sujet de l'admission des Observateurs Permanents à l'IICA. Ce fait laissa en suspens l'approbation de l'Article 9 du Règlement du Conseil et passa ce thème au Comité Exécutif pour qu'il soit considéré et étudié. La Direction Générale de l'IICA, en vue de collaborer avec le Comité Exécutif, a recueilli des antécédents qui seront présentés par M. Hernan Fuenzalida.

M. Fuenzalida expliqua que dans l'Article 9 du Règlement de la JIA il s'agit de la façon dont on accrédite les Observateurs Permanents auprès de l'IICA. M. Fuenzalida informa, en revisant les antécédents, qu'au cours de la Première Réunion Extraordinaire du Conseil, tenue au début de l'année 1981, on a approuvé la Résolution No. 7 en vertu de laquelle les résolutions de l'ancien Conseil Administratif de l'IICA qui ne contrevenait pas à la nouvelle Convention,

ont été ratifiées Parmi ces Résolutions, le Conseil a ratifié la Résolution No. 7 du 19 Juin qui établit la façon dont on admet des Observateurs Permanents à l'IICA. Ainsi la JIA avait approuvé au moyen de ce mécanisme comment admettre les Observateur Permanents auprès de l'IICA, ce qui, selon le jugement de l'Assesseur Juridique de l'Institut, résout le problème exposé à Buenos Aires. Le Conseil approuva la façon dont on admet les Observateurs Permanents auprès de l'IICA et l'Article 9 du Règlement du Conseil détermine la façon dont on accrédite ces Observateurs Permanents pour participer aux réunions de ce Conseil.

Après l'exposition, la Présidente soumit à la considération des Délégués le sujet des Observateurs Permanents Il n'y a pas eu d'observations. Le Directeur Général sollicita au Secrétariat Technique de rédiger un rapport sur le sujet des Observateurs Permanents afin qu'il soit inclus au rapport de cette réunion et porté à la considération du Conseil Interaméricain de l'Agriculture en Octobre.

Sujet 19. Proposition du Directeur Général sur les Modifications des Règlements pour Octroyer les Médailles Interaméricaines dans le Secteur Rural

Le Directeur Général demanda a M. Hernan Fuenzalida, Assesseur Juridique, de faire une présentation du thème. M. Fuenzalida expliqua brièvement l'histoire de l'octroi des Médailles institué sous l'ancien Conseil Technique Consultatif, et informa que les Règlements avaient été adaptés à la nouvelle Convention de l'Institut. Ces Règlements furent mis à la connaissance du Conseil Interaméricain de l'Agriculture au cours de sa réunion à Buenos Aires, qui les adopta. La Direction Générale considéra pourtant, que les Médailles doivent être accordées chaque deux ans, par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, durant ses réunions ordinaires et non pas chaque année comme il est stipulé dans les Règlements actuels où il s'agit des réunions annuelles de l'ancien Conseil Administratif. Ces modifications nécessaires pour octroyer les primes chaque deux ans ont été faites dans la proposition des Règlements qui est annexée au document correspondant à ce sujet, ce qui permettra d'avoir largement le temps de présenter les candidats et de mieux hierarchiser les Médailles de l'IICA.

La proposition ne fut pas commentée, elle sera, para conséquent, portée à la prochaine Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, conjointement avec le Projet de Résolution respectif. Le Délégué du Mexique demanda de remplacer les mots "secteur agricole", dans le Projet de Résolution, par "secteur rural" pour qu'il soit en accord avec le titre, ce qui fut accepté.

Sujet 18. Proposition du Directeur Général de faire des ajustements aux Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale

Le Directeur Général demanda à M. Hernan Fuenzalida d'exposer le sujet, celui-ci expliqua que les Règlements des trois organes de l'IICA furent approuvés par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture pendant sa Première Réunion Ordinaire. Les Règlements furent originalement élaborés au sein de l'ancien Conseil Administratif Permanent de l'IICA à Washington et furent révisés postérieurement par le Comité Exécutif actuel au cours de ses réunions à San José et à Buenos Aires. La Direction Générale de l'IICA trouva quelques inconsistances dans les traductions des Règlements qui doivent être corrigées. Elle a également trouvé quelques problèmes quant à l'application de certains articles; elle a, par conséquent, sollicité l'autorisation de faire de modifications de forme et d'étudier les propositions de fond qu'elle soumettra à la considération du Conseil pendant sa prochaine Réunion Ordinaire en 1983.

A la fin de cette exposition, la Présidente donna la parole au Délégué du Mexique qui demanda de laisser bien au clair dans le Projet de Résolution que le Directeur Général devra présenter les Règlements révisés au Comité Exécutif pendant sa Réunion Ordinaire en 1983. Le Délégué du Mexique demanda également qu'on lise le Projet de Résolution qui fut accepté avec quelques petites modifications aux dispositifs 2 et 3.

Sujet 20. Date et lieu de la prochaine Réunion Ordinaire du Comité Exécutif

Le Secrétaire Technique expliqua qu'une Deuxième Séance du Comité Exécutif ayant été accordée pour le prochain mois d'octobre, précédant la Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, la date et le lieu de la Troisième Réunion Ordinaire du Comité seront fixés en Octobre. Ce qui fut accepté par la Plénière.

Sujet 21. Programme Provisoire de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture

Le Secrétaire Technique informa qu'au cours de l'élaboration du document respectif, on avait tenu compte de la Résolution IICA/JIA/Res. 2(1-0/81) approuvée pendant la Première Réunion Ordinaire de la JIA à Buenos Aires. Le Programme Provisoire contient le Rapport de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, Politiques Générales de l'IICA (révisé par le Comité), Plan à Moyen Terme (révisé par le Comité), Projet de Programme-Budget 1983 (révisé par le Comité), Situation Contractuelle du CATIE et les autres thèmes et sujets que le Comité proposera. Le Secrétaire montra les nombreux thèmes qui avaient été traités pendant la Réunion et que le Comité Exécutif devait choisir les autres thèmes qui seront traités par le Conseil pendant sa réunion d'Octobre.

Le Délégué du Mexique dit que tous les points du programme qui ont causé l'élaboration des Projets de Résolution, devraient être portés à la Réunion Extraordinaire du Conseil

L'Observateur de Venezuela proposa d'annexer un résumé exécutif aux documents qui sont portés au Conseil, comme l'avait demandé le Délégué de Canada et d'inclure un résumé de ce qu'il s'agit dans chaque sujet au Programme Provisoire.

La Présidente ajouta qu'il était convenable d'inclure aux documents portés au Conseil, outre ce qui est exposé par les Délégués de Venezuela, Mexique et Canada, les Projets de Résolution élaborés dans cette Réunion, ce qui fut accepté par la Plénière.

Sujet 23. Autres Affaires

La Présidente donna la parole au Rapporteur pour qu'il lise les Projets de Résolution qui avaient été présentés à temps par la Délégation de Suriname et par les Délégations des pays du Cône Sud.

Projet de Résolution: "Appui au Centre de Recherche sur le Coco et le Palmier Oléagineux de Suriname"

La Présidente soumit à la considération de la Plénière le Projet de Résolution.

L'Observatrice du Costa Rica et les Délégués de Grenade, Barbados, Guatemala, Brésil, Honduras et Nicaragua appuyèrent la proposition de Suriname. Le Délégué de Suriname indiqua que le dispositif 2 n'était pas bien clair dans la version anglaise et qu'à son avis, ledit paragraphe n'avait guère de sens. Le Directeur Général offrit une explication sur les projets de l'IICA dont il s'agit dans le dispositif 2.

Le Secrétaire Technique lut la proposition de modification laissée par l'Observateur des Etats Unis au sujet du dispositif 2 de la version anglaise du Projet de Résolution et qui fut acceptée par la Plénière.

Le Délégué de Suriname remercia, au nom de son Gouvernement, l'appui que le Comité Exécutif avait offert à la proposition du Centre.

Projet de Résolution: "Programme Coopératif de Recherche Agricole pour le Cône Sud"

Après la lecture du Projet de Résolution par le Rapporteur, la Présidence le soumit à la considération du Comité.

Le Délégué de Bolivie suggéra de remplacer le mot "desmonte" dans le troisième considérant par le mot "perdida". Le Secrétaire Technique lut une suggestion de l'Observateur des Etats Unis au sujet du dispositif 2 où il propose d'ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante: "si l'accord inclut une couverture adéquate des coûts administratifs de l'IICA en tant qu'agence exécutrice".

Le Directeur Général informa qu'en ce qui concerne cette proposition de modification, le Programme Coopératif actuel n'inclut pas l'"Overhead" puisqu'il s'agit d'une donation du BID à ce programme où l'IICA aussi applique des ressources.

1. Délégué du Brésil fut totalement d'accord avec ce que le Directeur Général a exposé et il indiqua que la modification proposée par l'Observateur des Etats Unis ne procède pas.

L'Observatrice du Costa Rica demanda à la Table des Directeurs quel est le pourcentage des ressources des quotes-parts de l'IICA appliqué au Programme précité. Le Directeur Général informa qu'en 1982 l'apport de l'IICA est dans les 50 000 US \$ et que pour 1983 l'IICA apportera plus ou moins 80 000 US \$, afin de garantir la poursuite de cet important Programme.

N'ayant plus eu de commentaires, la Présidente déclara que le Projet de Résolution est accepté avec la modification proposée par la Bolivie.

A 13:15 heures la Présidente leva la Séance.

XI. SEPTIEME SEANCE PLENIERE

La Septième Séance Plénière commença à 18:30 heures en présence des invités spéciaux à la Séance de Clôture.

La Présidente demanda au Rapporteur de lire les Projets de Résolution qui restent pour qu'ils soient analysés et acceptés par le Comité.

Projet de Résolution: "Commission en Santé Animale"

Après que le Rapporteur a lu le Document IICA/CE/CG/Doc.12(82), la Présidente le soumit à la considération de la Plénière.

Le Délégué de Barbados suggéra d'effectuer des modifications à la rédaction de la version anglaise du document. Il demanda de déplacer le mot "thus" de la cinquième ligne du premier considérant, de remplacer "in" par "during" dans la troisième ligne du deuxième considérant et une explication du mot "currence" dans la quatrième ligne du troisième considérant. Il demanda aussi d'ajouter la phrase "for submission to" dans la deuxième ligne du troisième dispositif avant "the Executive Committee"

N'ayant pas reçu de commentaires, la Présidente déclara le Projet de Résolution accepté avec les modifications introduites par le Délégué de Barbados.

Projet de Résolution: "Pouvoir Généralissime au Directeur Général"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.13(82) et n'ayant pas obtenu de commentaires, il fut accepté.

Projet de Résolution: "Reconnaissance et Appui au CATIE"

Le Rapporteur lut le Document IICA/CE/CG/Doc.14(82). Le Délégué de la Grenade demanda pourquoi "Organismos Patrocinadores" est en majuscule et "paises socios" en minuscule. N'ayant pas obtenu d'autres commentaires, on accepta le Projet de Résolution.

Projet de Résolution: "Remerciement au Directeur Général"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.15(82). Après la lecture, le Délégué de Barbados demanda qu'on lui permette de faire des modifications dans la version anglaise du document, car il trouva que la construction anglaise est "faible", il lut ses suggestions puis il les présenta au Secrétariat.

Le Délégué de la Grenade suggéra qu'on accepte, par acclamation le Projet de Résolution avec les modifications proposées par Barbados, ce qui fut confirmé par la Plénière.

Projet de Résolution: "Etablissement de la Quote-Part de Sainte Lucie"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.16(82) qui fut accepté sans modifications.

Projet de Résolution: "Etablissement de la Quote-Part du Gouvernement de la Dominique"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.17(82) qui fut accepté sans modifications.

Projet de Résolution: "Structure Budgétaire" (avec annexe Projet de Résolution "Programme Budget" IICA/CE/CG/Doc.2(82)rev.

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.18(82).

Le Délégué du Canada dit qu'il n'avait pas reçu l'annexe de ce Projet de Résolution, alors le Secrétariat la distribua dans la salle.

Le Directeur Général expliqua au sujet du Projet de Résolution sur le Programme-Budget, qui fut annexé au Projet de Résolution sur la Structure budgétaire qu'on le distribuait seulement comme une information et qu'il n'était pas soumis à la considération pour qu'il soit approuvé car son approbation aura lieu pendant la Deuxième Séance du Comité, vers la fin Octobre. Il dit que le Programme-Budget servait seulement comme cadre de référence pour que le Directeur Général puisse concerter les actions au niveau des pays.

Le Délégué de Canada proposa d'ajouter au Projet de Résolution un paragraphe par lequel serait établi un Groupe **ad-hoc**, dans le but de reviser les recommandations du Directeur Général avant que celles-ci soient soumises à la Deuxième Séance du Comité.

La Présidente soumit à la considération de la Plénière la proposition de Canada et demanda, en sa qualité de Déléguée de l'Uruguay, combien de membres formeront ce groupe, car il devra être formé avant la réunion d'Octobre. Le Délégué de Canada répondit que le groupe à définir doit être petit, et qu'il prendrait le temps nécessaire pour étudier cette situation complexe.

Le Directeur Général demanda si le groupe **ad-hoc**, que le Délégué de Canada propose, pourrait se réunir dans les 2 ou 3 jours qui précèdent immédiatement la réunion du Comité car l'IICA n'avait pas prévu cette situation dans son budget.

Le Délégué de Barbados demanda si ce groupe **ad-hoc** serait un groupe du Comité Exécutif. La Présidente répondit qu'il serait un groupe de travail dudit Comité.

Le Délégué du Guatemala ne considéra pas nécessaire la formation d'un groupe de travail avant la deuxième Séance du Comité Exécutif, car le sujet du Programme-Budget devra être discuté par le Comité. Ce groupe peut être établi au sein du Comité, quand il se réunit.

La Présidente demanda l'opinion de la Plénière au sujet de l'exposé de Guatemala. Le Délégué de Canada insista sur la formation du groupe avant la réunion du Comité.

Les Délégations de: Suriname, Brésil et Honduras appuyèrent la proposition de Guatemala car ils considéraient que le sujet est d'une grande importance et qu'il devrait être traité par le Comité Exécutif dans une Séance Plénière.

Le Projet de Résolution fut accepté sans les modifications proposées par le Canada.

Avant de passer au point suivant, l'Observateur de Panama exprima sa satisfaction pour l'acceptation du Projet de Résolution: "Reconnaissance et

Appuie au CATIE". proposé par Panama. Il sollicite, à la fois, que la Présidence du Comité instruisse le Secrétariat Technique pour que, pendant la Deuxième Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture de 1983, qui coïncide avec la célébration du Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar, on expose publiquement les actions du Fonds Simon Bolivar, en reconnaissance à l'effort de Venezuela au profit du développement agricole de la région.

La Présidente remercia l'Observateur de Panama pour ses paroles et informa qu'elle avait noté sa proposition.

Projet de Résolution: "Niveau et Utilisation de l'Overhead"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.6(82). La Présidente céda la parole au Délégué de Brésil qui exprima qu'il n'était pas contre le Projet de Résolution mais que ce qu'on proposait dans ce projet l'inquiétait. Il dit que dans le document on parle de 25% des coûts de supervision; pourtant, on ne définit pas que l'Overhead serait perçu à ce niveau, que le total du coût administratif des projets qui s'effectuent au Brésil avec des ressources externes est entre 10 et 12% des ressources totales et que le Brésil est prêt à offrir à l'IICA une étude de cette nature pour l'exécution des projets et il expliqua que le Ministère de l'Agriculture de son pays apporte des ressources additionnelles pour la consolidation efficiente des activités de l'IICA au Brésil.

Le Délégué de Barbados indiqua qu'il appuyait l'intention du Projet de Résolution et qu'il souhaitait exposer les modifications qu'il avait faites à ce Projet de Résolution, avant l'intervention du Délégué du Brésil. Il dit que dans le Premier dispositif, après le mot "overhead" il ajouterait la phrase "non inférieur à 20% des fonds du projet directement administrés par l'IICA" et qu'il éliminerait les dispositifs 2 et 4, et exposa les raisons de cette élimination.

La Présidente soumit la proposition de Barbados à la considération de la Plénière. Le Secrétaire Technique lut une proposition de modification laissée au Secrétariat par l'Observateur des Etats Unis, où il suggère la rédaction suivante des dispositifs 1 et 4 du Projet de Résolution:

- "1. To "request" the Director General of IICA to charge a reasonable level of overhead so that the externally funded projects carry a fair share of direction, supervision and support cost of the Institution and other administrative costs. That no agreement be entered into or renewed which does not carry a fair share in accordance with the considerations indicated in paragraphs 2 and 3, and which has not been previously submitted to the Executive Committee for review."
- "2. To request that the Director General establish the pertinent regulations using the formula worked out by the Executive Committee in 1979 as a bases for submission to the Board meeting in October 1982."

Le Délégué du Brésil demanda qu'on répète la proposition de Barbados. Après que le Délégué de Barbados eut répété sa proposition, le Délégué du Brésil dit qu'il regrettait de ne pas pouvoir l'appuyer.

La Présidente indiqua qu'il y avait deux alternatives quant au Projet de Résolution de l'Overhead: la version originale et les modifications suggérées par Barbados, elle demanda à la Plénière de se prononcer. N'ayant pas de commentaires, le Projet fut accepté dans sa version originale.

Le Délégué de Canada demanda qu'on éclaircisse si on avait pris quelque décision sur les modifications proposées par les Etats Unis.

La Présidente informa qu'étant donné qu'aucune Délégation ne s'était prononcé en faveur des modifications suggérées par l'Observateur des Etats Unis, la proposition fut acceptée dans sa forme originale.

Avant de passer au point suivant de l'Ordre du Jour, la Présidente donna la parole à l'Observateur de Venezuela qui remercia profondément des mots prononcés par l'Observateur de Panama sur le Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar et de l'acceptation du Comité, qu'il communiquera à son Gouvernement.

Rapport du Groupe de Travail établi pour reviser le Document Plan à Moyen Terme

Le Délégué de Bolivie, en sa qualité de Président du Groupe, énuméra, au début de l'exposition, les délégations qui ont intégré ce Groupe, et présenta un résumé de la méthode de travail suivie et du contenu du Rapport soumis à la considération du Comité Exécutif. Il ajouta que les modifications introduites au document Plan à Moyen Terme doivent avoir une séquence logique et doivent être le fidèle reflet des Politiques Générales de l'IICA.

Projet de Résolution: "Plan à Moyen Terme"

Le Rapporteur lut le document IICA/CE/CG/Doc.19(82). La Présidence céda la parole à l'Observateur de Venezuela qui demanda d'inclure à ce Projet de Résolution les références aux groupes locaux de Mexique et de Venezuela au deuxième considérant et au troisième dispositif.

Le Délégué de Mexique accepta volontiers l'initiative de Venezuela parce qu'elle est la suite logique de la modification faite au Projet de Résolution des Politiques Générales de l'IICA.

La Délégation de Nicaragua appuya la suggestion de Venezuela, acceptée par le Mexique.

La Délégué du Bresil demanda si le point avait déjà été approuvé

La Présidente informa que s'il n'y avait plus de commentaires il serait approuvé.

Le Délégué de la Bolivie, en sa qualité de Président du Groupe de Travail, informa qu'on devrait inclure la recommandation 11 au Rapport du Groupe car on l'avait omise. Il lut le texte suivant:

“11 Inclure à la description de chaque Programme une analyse quantitative des problèmes sectoriels dans le but de mesurer chaque fois tous les progrès obtenus”

Le Directeur Général demanda la parole pour informer qu'il avait été invité par ALIDE pour faire l'exposition centrale à la réunion qu'ALIDE tiendra à Lima, le 20 Septembre. Le texte de l'exposition qu'il présentera coïncide justement avec la recommandation 11 du Groupe de Travail. Il demanda que le discours qu'il prononcera dans ladite réunion soit distribué comme un document informatif au Comité Exécutif

Procès-Verbaux de la Sixième et de la Septième Séance Plénières

Le Secrétaire Technique informa à la Plénière que les Procès-Verbaux correspondants au 17 Septembre et où il s'agit de la Sixième et de la Septième Séances Plénières seront lus et approuvés dans la Première Séance Plénière de la Réunion du Comité Exécutif au mois d'Octobre et que le Secrétariat les enverra suffisamment à l'avance pour qu'ils soient considérés

Avant que la Septième Séance Plénière ne se termine, le Délégué de Brésil demanda la parole pour manifester la position du Gouvernement de son pays au sujet de la constitution de la Zone 5 au Brésil et demanda que le texte suivant figure dans un procès-verbal:

“Le Brésil n'est pas contre et ne s'obstine pas non plus à devenir une zone spécifique dans le cadre de l'IICA. La position du Brésil, quant à la proposition de la Direction Générale de l'Institut, en ce qui concerne la redistribution des zones géographiques, est de mettre les intérêts des pays de la Zone Sud, en relation à leur composition, devant toute initiative d'ordre administratif et/ou opérationnel”.

La Présidence exprima au Délégué du Bresil que sa déclaration figurera dans les procès-verbaux

A 19:45 heures, la Septième Séance Plénière fut levée

XII. SEANCE DE CLOTURE

Le 17 Septembre 1982, à 19:50 heures et en présence des invités spéciaux et des observateurs, commença la Séance de Clôture de la Première Partie de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif.

Le Délégué de Guatemala M. Oscar Gonzalez prit la parole, il se référa aux succès de cette Réunion et remercia au nom des participants de toutes les attentions reçues. Ensuite, le Dr. Francisco Morillo Andrade prit la parole et remercia à son tour, de la contribution du Comité aux documents qui avaient été à l'origine des discussions tenues pendant toute la semaine.

Finalement la Présidente de la Réunion prononça son discours et déclara officiellement la clôture de la Première Partie de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'IICA.

(Les discours de la Séance de Clôture sont joints au Rapport de cette Réunion, dans l'annexe).

A 20:30 heures la Séance fut levée.

**Deuxième Partie
San José, Costa Rica
25-26 Octobre**

XIII. HUITIEME SEANCE PLENIERE

La Deuxième Séance de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif commença à 9:35 heures du lundi 25 Octobre 1982. La Présidente Mm. Ana Maria Rossi de Verdier, ouvrit la Séance par un salut à tous les présents, puis elle donna la parole au Directeur qui offrit l'appui des fonctionnaires et des techniciens de l'IICA qui assisteront les Délégués et les Observateurs dans le déroulement des délibérations. Il augura une fructueuse continuation des travaux de cette Réunion.

Ensuite, la Présidente lut l'Ordre du Jour et céda la parole au Secrétaire Technique qui présenta un résumé de ce qui a été fait dans la Première Séance.

Procès-Verbaux de la Sixième et de la Septième Séance Plénières

La Présidente demanda au Rapporteur de lire les Procès-Verbaux de la Sixième et de la Septième Séance Plénières qu'on n'avait pas encore approuvés, elle soumit ensuite les procès-verbaux lus à la considération de la salle.

Le Représentant de Venezuela demanda la parole et se référa au premier paragraphe de la page 50, où, dit-il, il manque une référence à un projet de résolution que l'IICA avait offert de préparer pour le soumettre à la considération du Comité Exécutif, et où il s'agit du Bicentenaire de la Naissance de Simon Bolivar, ce Projet de Résolution fut ratifié par le Directeur Général qui avait ajouté que le Secrétariat Technique avait préparé un Projet de Résolution par lequel l'IICA se joindra à la Commémoration du Bicentenaire du Libérateur, projet qui sera soumis à la considération du Comité Exécutif pour qu'il soit porté au Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Par cet éclaircissement, les procès-verbaux correspondants furent approuvés.

Politiques Générales de l'IICA

La Présidente donna la parole au Directeur Général pour qu'il introduise le sujet des Politiques Générales de l'IICA, en se référant, tant au document qu'au résumé exécutif préparé par le Secrétariat pour qu'il soit considéré au Comité Exécutif.

La Présidente offrit la parole au Délégué de Nicaragua qui, en faisant une analyse détaillée du document, demanda quelques explications et fit plusieurs propositions pour insister sur quelques aspects et pour hiérarchiser les limitations au développement dont parle le document.

La Délégation de Nicaragua estima qu'on n'a pas largement recueilli dans le document Politiques Générales, les observations réalisées antérieurement par le Groupe de Travail; par exemple: à la page 11, on devait signaler, à son avis, avec plus de détail les véritables causes qui affectent la région, en mentionnant que les prix bas des produits et des matières premières que nos pays exportent chaque année vers les pays développés et les prix élevés des produits que les nations industrialisées vendent aux pays pauvres, est une des principales causes de cette situation de sous-développement et de retard, en y ajoutant que le chômage et la menace que la pauvreté et la dénutrition augmentent dans la région est due aux relations économiques désavantageuses que les pays de l'Amérique Latine ont dans le marché capitaliste mondial.

Il proposa de hiérarchiser les principaux facteurs qui limitent le secteur agricole de l'Amérique Latine et des Antilles, qui figurent à la page 12 et à la page 15 du document, de manière qu'on mentionne en premier lieu le régime foncier, la pauvreté et la marginalisation rurale, l'organisation des producteurs, la production agricole, les marchés et la commercialisation agro-pastorale. la

science et la technologie, les ressources naturelles et la problématique institutionnelle de l'agriculture. Il continua son intervention en proposant d'insister sur les divers chapitres du document notamment sur ce qui concerne la matière de réforme agraire.

Le Délégué de Canada demanda la parole et sollicita qu'on ajoute à la section 3, page 20, au sujet des relations internationales, à la fin du paragraphe, l'expression suivante: "et avec les Gouvernements et les Institutions des Etats qui sont des Observateurs Permanents à l'IICA". Il demanda également qu'à la fin du document Politiques Générales, on ajoute une section additionnelle formée ainsi:

"E. LA PARTICIPATION DES OBSERVATEURS PERMANENTS

Les Etats qui ont des Observateurs Permanents à l'IICA acquièrent cette condition par la volonté expresse de leur Gouvernement, ce qui met en évidence le désir qui les incite à collaborer par l'intermédiaire de l'IICA au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale dans les Etats Membres.

C'est pourquoi les relations de l'IICA avec les Gouvernements et les Institutions des Observateurs Permanents pourraient être poussées vers une matérialisation possible au moyen des accords ou des conventions de participation qui contribuent à renforcer l'action de l'IICA dans l'Hémisphère.

Ces accords ou conventions pourraient se formaliser avec la participation conjointe de plusieurs ou de tous les gouvernements et institutions des Etats Observateurs Permanents ou avec chacun d'eux individuellement, selon les priorités de ces Etats et des Etats Membres et en accord avec les sujets et la couverture géographique des actions à développer".

Le Délégué de la Bolivie se joignit aux observations de Nicaragua sur le document Politiques Générales, en signalant qu'il est très important de reconnaître que les centres mondiaux de pouvoir sont les véritables causes du sous-développement, de la misère et du retard, ce qui est contre la nouvelle conception d'orientation idéologique, même dans la technique. Il parla de la révolution bolivienne et de l'expérience commencée il y a 30 ans, dans le domaine de la réforme agraire et dans l'actuel processus de développement d'un pluralisme démocratique en faveur de la nouvelle réalité sociale et intégrationniste.

Le Délégué du Mexique, prit la parole. Il exprima que le document ne contredit la convention ni dans son fond ni dans sa forme, comme il ne contredit pas les autres dispositions qui ont été adoptées en ces matières et que son esprit concorde avec les idées que le Mexique a soutenues dans les autres forums internationaux, c'est pourquoi, manifesta-t-il être d'accord sur sa présentation tout en proposant d'ajouter au bout de la page 2 l'expression suivante: "afin

d'obtenir une utilisation meilleure et optimale de ses ressources", alléguant que cela met en relief la nécessité de profiter au maximum des ressources de l'Institut pour obtenir une meilleure efficacité dans les programmes qu'on réalise.

Il signala qu'à la page 18, Chapitre IV, cinquième paragraphe, la phrase: "Etant un organisme qui oeuvre dans un contexte politique. . ." pourrait laisser entendre une subordination de l'Institut aux intérêts politiques considérés éloignés de son but de coopération technique, et bien que la politique soit dialectiquement liée à toutes les affaires de l'IICA à cause de son caractère d'organisme international, le Délégué du Mexique voudrait suggérer qu'on remplace cette rédaction par la suivante: "Etant un organisme entouré par le contexte du Système Interaméricain dépendant financièrement des ressources apportées par ses Membres, ses politiques doivent être congruentes à celles du Système, tout en respectant la souveraineté des pays qui l'intègrent".

Il se joignit, d'autre part, à la proposition présentée par la Délégation de Canada, parce qu'il considéra qu'elle renforce le document de Politiques Générales et qu'elle ne faisait pas allusion spécifique à cette matière. Il termina en manifestant son appui à l'intervention du Délégué de Nicaragua au sujet de la hiérarchisation et de l'insistance sur les limitations du développement agricole dont il a parlé parce qu'il les considérait appropriés au document.

Le Délégué du Brésil opina, en prenant la parole, que la partie où il s'agit du développement rural dont l'incorporation fut recommandée par le Groupe de Travail, a été prise d'une manière superficielle dans le document. Il proposa que le Groupe se réunisse de nouveau pour reviser le document, et même pour adopter de nouvelles observations. Il suggéra aussi que ce procédé devrait être appliqué au document Plan à Moyen Terme.

Le Délégué de Guatemala demanda la parole, il exprima que les aspects traitant le développement rural doivent rester tels qu'ils étaient exposés par le Groupe de Travail, il se joignit aux concepts exprimés par Nicaragua en recommandant qu'on insiste sur les problèmes des facteurs de limitation et sur leur priorisation.

La Présidente céda la parole au Délégué de Pérou qui appuya la proposition de la Délégation de Canada au sujet de la participation des Observateurs Permanents.

La Présidente rappela aux Délégués que le Groupe de Travail formé pour étudier le document des Politiques Générales était présidé par le Brésil et avait comme Rapporteur le Délégué de Canada, ses membres étaient les Délégués de la Bolivie, de la Grenade, de Guatemala et de Nicaragua et l'Observateur était le représentant des Etats Unis, avec la collaboration de deux techniciens de l'IICA.

La Présidente céda la parole au Directeur Général qui se référa à quelques points exposés par MM. les Délégués, il expliqua le contenu de la version révisée du document Politiques Générales. Il dit que dans le cas de l'organisation des producteurs, le texte est présenté tel qu'il était proposé par le Groupe de Travail. Il indiqua que l'ordre de la présentation des problèmes n'est pas hiérarchique, mais que cet ordre obéit à une cohérence par rapport aux autres documents. Les concepts qui figurent dans le texte dans le cas des problèmes généraux, économiques, sociaux et politiques de la région, ont été révisés pour insister sur la mise en valeur des avantages comparatifs réels entre les possibilités d'auto-provisionner et celles d'exporter. Il se référa aussi aux termes d'échange en ce qui concerne le prix des facteurs de production agricoles importés et le revenu des produits agricoles exportés, il rappela que c'est ce qu'avait recommandé le Groupe de Travail. Au sujet de la participation des pays Observateurs Permanents il parla des contacts qu'il a récemment établis au cours de ses voyages en Espagne, en France, en Hollande et en Italie, il signala qu'en se basant sur les conversations qu'il avait soutenues, il est fort possible de concrétiser de nouvelles et d'importantes conventions de coopération avec les communautés économiques Européennes, comme par exemple dans le domaine de la préparation pour le développement des entreprises associatives et l'union de ces pays à l'IICA dans des projets de coopération technique au profit des Etats Membres.

La Délégation de l'Uruguay donna son appui à l'exposé de la Délégation du Brésil en ce qui concerne la réintégration du Groupe de Travail pour l'analyse des documents Politiques Générales de l'IICA et Plan à Moyen Terme.

Le Délégué de Nicaragua, en intervenant de nouveau, exprima son appui aux propositions présentées par les Délégués de Canada et du Brésil, il demanda que la Présidence donna l'autorisation nécessaire au Groupe de Travail pour qu'il se réunisse et revise le document.

La Délégation de Suriname, en prenant la parole, appuya la proposition de la Délégation du Brésil.

La Présidente céda la parole au Secrétaire Technique qui résuma ce qui avait été exposé jusque là au cours de la Séance Plénière, il indiqua la disponibilité de deux salles préparées pour le Groupe de Travail et pour les représentants des autres pays qui veulent se joindre à ce Groupe.

La Présidente suggéra que les recommandations soient présentées mardi matin à la Plénière et demanda la permission de s'unir au Groupe de Travail qui devra peut-être travailler pendant la nuit après la Neuvième Séance Plénière.

Le Délégué du Brésil exprima son appui à la Délégation de l'Uruguay.

Plan à Moyen Terme

Le Directeur Général rappela aux participants, au début du débat sur le contenu du document Plan à Moyen Terme, que le document révisé fut remis avec le résumé exécutif correspondant. Il indiqua que le Programme Rural Intégré fut la partie qui a subi le plus de changement; on y a fusionné deux programmes pour traiter en un seul les aspects de la structure agraire et ceux de la participation de l'homme et de la famille rurale aux processus de développement. C'est pourquoi la version révisée du Plan à Moyen Terme est composée de 10 programmes au lieu de 11 que contenait le document original. Il indiqua ensuite qu'au Programme Conservation et Gestion des Ressources Naturelles on a introduit non seulement le concept de la conservation, mais aussi l'utilisation de l'irrigation et du drainage. Quant au Programme Encouragement à la Production, il parla de la gestion de l'agroénergie et dans le cas du Programme relatif à l'Organisation il fit allusion aux aspects de l'anticipation des actions.

Le Délégué de Nicaragua intervint pour exposer plusieurs observations et agrégations au document Plan à Moyen Terme. Il considéra que ce document devra être révisé par le Groupe de Travail, parce qu'il est nécessaire, à son avis, de mettre en valeur les véritables causes de la situation de retard et de sous-développement des pays de la région. Il signala qu'en lisant le document on a l'impression que nos pays sont les coupables de la triste et cahotique situation économique dans laquelle ils se trouvent et non pas le procédé injuste de l'échange économique et social entre nos pays et les pays les plus développés. Par conséquent, il recommanda que les relations politiques soient plus justes et qu'il y ait une meilleure volonté des pays membres de l'IICA pour mettre en marche le développement agricole et le bien être rural. Il manifesta que les modifications apportées au document par sa Délégation visent principalement, à rendre plus effective la participation des organisations paysannes, à encourager la participation des producteurs dans la recherche, dans le développement rural et dans les activités de la santé animale et de la santé végétale, en concrétant les propositions suivantes:

Page 23, deuxième paragraphe. Objectifs Spécifiques; où il s'agit d'assister les pays dans le développement des méthodologies et des mécanismes institutionnels qui rendent possible l'auto-analyse et la mise à jour permanentes des structures administratives et fonctionnelles; ajouter: "qui permettent de créer et de transférer des technologies, avec la participation des producteurs sur la base de leurs propres conditions socioéconomiques et écologiques" Ce qui obéit à l'orientation donnée dans son pays à la recherche et qui doit répondre réellement à une analyse agro-socio économique.

Rédiger le quatrième paragraphe de la même page de la manière suivante: "Appuyer le développement et l'application des méthodologies d'étude et d'analyse qui permettent la participation des petits producteurs pour caractériser leurs systèmes de production dans le but d'orienter le développement du transfert de la technologie qui rendent optimale l'utilisation des ressources et des

services disponibles pour ce groupe de producteurs”. Il indiqua que de la rédaction originale du paragraphe on peut déduire que les paysans ou les producteurs ont une attitude passive, alors que l’idée poursuite est que le paysan soit réellement le sujet du développement.

Rédiger ainsi le cinquième point: “Collaborer avec les pays dans la mise en place des formules de discussion qui augmentent substantiellement les possibilités d’une participation effective des producteurs ruraux dans l’adoption de la technologie créée”.

Pour le sixième point, il proposa: “Promouvoir et appuyer les expériences relatives à l’adaptation et l’ajustement des technologies pour des zones agro-socio-économiques spécifiques”

Pour le point V de la Page 24, il proposa: “La coordination interinstitutionnelle, publique et privée conjointement avec les organisation des producteurs”

Ajouter le paragraphe suivant à la première partie de la page 28: “Entraînement et vulgarisation tendant à la participation de l’organisation des producteurs pour la conservation et la gestion des ressources naturelles renouvelables”

Ajouter un point ix à la partie d de la page 30: “ix: Promotion et aide à la participation des producteurs, des travailleurs de terrain et de la population rurale aux campagnes de contrôle de maladies et de fléaux ainsi qu’aux campagnes de quarantaine”. Il indiqua que ce même paragraphe pourrait être ajouté aussi comme un point ix à la première partie de la page 33 relative à la Stratégie du Programme.

Il proposa que la Réforme Agraire soit appelée par son nom, à la page 42, point i, partie C: “Mettre en place des politiques, des modèles et des systèmes en vue d’accélérer une réforme agraire véritable et effective selon les réalités économiques, sociales et politiques”.

Mettre la phrase suivante au début du point i, partie d, page 43: “La mise en oeuvre de système visant à développer des plans et des programmes de réforme agraire suppose beaucoup plus que la distribution et l’utilisation de la ressource terre”.

Le Délégué de la République Dominicaine indiqua, en prenant la parole, que le thème de la réforme agraire est un élément indispensable pour le développement rural, il considéra que le thème du développement rurale est traité d’une manière très simple dans le document. A son avis, on ne peut parler de développement rural sans parler d’une réforme agraire et d’une distribution équitative de terrain pour produire la richesse dont l’homme pauvre de nos peuples a tellement besoin Il parla du plan de la réforme agraire de la République Dominicaine qui

envisage la consolidation d'une réforme agraire juste atteignant 8 000 familles par an. Il dit que les 10 programmes qui forment le document révisé pourraient constituer les mandats de l'IICA pour l'avenir mais il considéra que cette réunion devrait ratifier un programme possible portant le No. 11 et relatif à la réforme agraire, non comme un complément mais comme un programme complet de l'IICA qui permet à l'Institut de "commencer à penser à une réforme agraire comme un grand programme"

Le Délégué de la Bolivie insista dans son intervention sur l'importance du problème du régime foncier en Amérique Latine. Il indiqua qu'il y a 30 ans, après le Mexique, la Bolivie a commencé la plus profonde réforme agraire réalisée en Amérique Latine. Il opina qu'on avait élucidé dans le document la grande importance de l'ancêtre Organisation indigène du Mexique, de la Bolivie, du Guatemala et du Pérou, en ce qui concerne la production agricole communale. Il souligna que quand la Bolivie réalisa sa réforme agraire, elle a dû supporter l'attitude logique de ceux qui avait perdu leurs privilèges et qui ont déterminé une situation critique mais provisoire dans la production agraire que les communautés paysannes traditionnelles avaient surmontée, ils avaient en plus soutenu pendant cette période critique l'économie du pays. Il manifesta que chaque bolivien hérite, en naissant, une dette de 2 500 US \$, à la suite de l'injuste distribution internationale par laquelle les grands pays développés ont transformé plusieurs agriculteurs en producteurs de matières premières, en les obligeant, à travers des circonstances historiques, à ce fait réellement douloureux. Il exprima qu'en matière de coopérativisme, les communautés indigènes traditionnelles possèdent beaucoup plus d'éléments à enseigner que les structures destinées à des époques différentes qui sont souvent importées d'une manière mécanique et imposées à l'agriculture. Il proposa les corrections suivantes:

Ajouter au troisième point de la Stratégie du Programme la phrase suivante: "L'établissement des modes de promotion et d'organisation qui suscitent et rendent effective la participation des producteurs, notamment celle des organisations traditionnelles paysannes, là où ces organisations existent."

Introduire, par conséquent, les corrections correspondantes au point 4 qui deviendrait: "La formation du personnel des institutions et des membres de la famille rurale en vue de l'élaboration et de l'exécution conjointes de plan et projets de développement rural qui prévoient des formes d'organisation de la production et d'organisation paysanne traditionnelle".

La Présidente céda la parole au Délégué de Canada qui proposa une correction à la page 12 de la version anglaise, au point j, de façon que le nouveau paragraphe soit lu ainsi: "Enter into agreements for cooperation with governments and institutions in IICA's Permanent Observer States in order to foster mutually desired actions for joint or individual participation on programs or projects of significance and concern for the Member States." Il souhaita pouvoir participer au Groupe de Travail et recommanda qu'on établisse, au préalable, des critères pour définir les priorités parmi les programmes proposés.

La Présidente, en sa qualité de Déléguée de l'Uruguay, opina qu'il est important de présenter le travail le plus complet possible, mais en le soumettant d'abord à la considération du Comité Exécutif avant de le porter à la JIA.

Le Délégué du Brésil prit la parole et manifesta son intérêt de participer au Groupe de Travail et son désir de modifier le Programme VIII en ce sens qu'en fusionnant l'ancien Programme II au Programme IX on avait omis les considérations au sujet de l'organisation nécessaire et d'une manière associative des membres de la famille rurale.

La parole fut donnée au Délégué de Barbados qui demanda au Directeur Général d'éclaircir la différence entre les concepts appliqués au Programme de Développement Rural Intégré et ceux appliqués à la réforme agraire.

Le Délégué de Venezuela, en prenant la parole, demanda d'être inclus, en qualité d'Observateur, au Groupe de Travail qui étudiera le document Plan à Moyen Terme.

Le Délégué de Canada suggéra les changements suivants:

A la page 12 du document Plan à Moyen Terme 1983-1987, introduire les modifications suivantes au point j qui devient:

- j. Obtenir des accords de coopération avec les Gouvernements et les institutions des Etats qui sont des Observateurs Permanents auprès de l'IICA, dans le but de promouvoir des actions organisées pour la participation conjointe ou individuelle aux programmes et projets d'importance qui intéressent les Etats Membres."

Le Délégué du Mexique profita de la question posée par le Délégué de Barbados sur la différence entre réforme agraire et développement rural, pour alléguer que cela pourrait servir comme une base cognitive pour la discussion du Groupe de Travail, il rappela que la Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural, fut appelée ainsi suivant une décision prise par les nombreux spécialistes de plusieurs pays, après de longues discussions sur ce thème. A part cela, la Délégation du Mexique partagea les inquiétudes de la Table, en matière de réforme agraire qui pourraient éventuellement être résolues pour ne pas ajouter un autre programme, en enrichissant le Programme VIII relatif au Développement Rural Intégré. Il manifesta enfin son désir de participer au Groupe de Travail.

La Présidente céda la parole au Directeur Général qui dit qu'il donnera volontiers suite à la demande de Barbados au sujet de la différence des concepts de réforme agraire et de développement rural intégré. Pour cela, il mettrait à la disposition des délégués les documents dérivant des différents forums internationaux, traitant les définitions à expliquer.

XIV. NEUVIEME SEANCE PLENIERE

La Séance Plénière commença à 15:10 heures. La Présidente céda la parole au Directeur Général qui se référa aux différents forums où les concepts de réforme agraire, développement rural et développement rural intégré ont été discutés. Il manifesta qu'en 1970 et 1971 on a travaillé dans l'élaboration d'un Cadre Conceptuel pour la Réforme Agraire en Amérique Latine, et on en a formé un document qui fut le produit de la Conférence Interaméricaine de l'Agriculture tenue à Lima en 1971. Le Directeur Général lut quelques paragraphes de ce document. Il cita également quelques concepts du document "Cadre Conceptuel pour le Développement Rural" publié par l'IICA en 1981, qui se trouvait aussi dans les textes des documents de la Seizième Conférence Régionale de la FAO pour l'Amérique Latine, tenue à La Habane en 1980 et dans ceux de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural, tenue à Rome en 1979.

Le Délégué de Barbados, en prenant la parole, indiqua que les explications du Directeur Général confirment sa propre définition de la réforme agraire comme un concept limité du développement rural, qu'elle constitue l'aspect physique de la distribution de la terre, alors que le développement rural inclut tous les aspects de l'économie qui affectent la société rurale.

Le Délégué de la République Dominicaine en prenant la parole, réaffirma son désir de susciter un intérêt pour la réforme agraire.

Le Délégué du Pérou expliqua, en détail, le processus de la réforme agraire pratiquée au Pérou où on a redistribué la terre, mais sans donner les autres éléments pour que l'agriculteur développe sa production et ses conditions sociales. On lui a imposé des systèmes coopératifs artificiels et on a obligé des communautés paysannes à cohabiter avec des populations à niveau social différent: les résultats ont été lamentables. Cependant, le gouvernement démocratique actuel a postulé le développement rural intégré, en donnant aux agriculteurs le choix d'adopter le modèle patronal qui leur convient, en payant le prix juste des produits obtenus. Le Délégué du Pérou suggéra, en vue de hâter le travail du Groupe, qu'on modifie et enrichisse la rédaction du document car il considéra qu'il est bien structuré.

Ajustements au Programme-Budget des Quotes-Parts pour 1983

La Présidente invita les participants à commencer la discussion du deuxième point de l'Ordre du Jour de la Neuvième Séance Plénière, Ajustements au Programme-Budget.

La Présidente céda la parole au Directeur Général qui donna une explication détaillée du contenu du document. Il souligna que les programmes qui ont le plus de ressources sont les programmes de la Promotion et du Transfert de la Technologie et le Programme du Développement Rural Intégré.

L'Observatrice des Etats Unis fit des commentaires sur les relations entre l'IICA et le Département de l'Agriculture des Etats Unis. Elle indiqua qu'on espère obtenir 981 000 US \$ d'Overhead en 1983 et que sa Délégation espère que cette somme soit utilisée comme une amélioration des fonds réguliers de quotes-parts pour que ces fonds soient utilisés à leur tour dans des activités administratives. Les contrôles concernant les contrats et les coûts de l'Overhead inquiètent toujours les Etats Unis, elle indiqua qu'elle est satisfaite de la manière dont l'IICA réalise les gestions pour recouvrer les fonds administratifs: "Comme vous le savez, a-t-elle dit, plusieurs Etats Membres y compris les Etats Unis, sont en train de faire face à des difficultés économiques." Elle signala que le Gouvernement de son pays se trouve sous de sérieuses pressions du Congrès pour maintenir à un niveau faible le coût des programmes domestiques vitaux en matière d'aliments et d'agriculture, et que cela s'applique aussi sur leurs contributions aux organisations internationales. Pour cela, elle souhaite que l'IICA réduise les 8.3 millions de dollars qui sont actuellement dans le budget: Supervision, Appui et Coûts Généraux. elle estima que cela pourrait être facilement réalisé si l'IICA recevait tous les fonds que les pays membres lui doivent. Elle exprima que l'IICA ne devrait pas emprunter car cela serait injuste pour les pays membres qui paient leur contribution à temps. Etant donné que l'an fiscal de chaque pays est différent, elle proposa aux pays de donner la date où ils pourront réaliser leur paiement, ainsi l'IICA pourra ajuster son flux de caisse de manière à ne pas être obligé à emprunter de grandes sommes et éliminer, par conséquent, le paiement des intérêts et à ne pas réduire le niveau de la réserve qui doit être utilisé pour faire face aux obligations. Elle félicita l'IICA et le CATIE de leurs efforts pour créer une nouvelle relation contractuelle, mais elle espéra que le Conseil pourra étudier le programme de travail de CATIE et son budget et voir comment la contribution de l'IICA s'adapte à la structure financière des programmes du CATIE, avant qu'on lui demande d'accepter la nouvelle possibilité. Elle indiqua que l'intérêt des Etats Unis en appuyant l'IICA dans son travail, est de faire prospérer l'agriculture et de rendre le développement rural propice, dans une ambiance d'interdépendance.

La Présidente céda la parole au Délégué de Guatemala qui demanda au Directeur Général d'élargir les critères sur la redistribution des fonds assignés au premier projet de réajustement du budget présenté et où on a fusionné les programmes II et IX pour obtenir le programme VIII relatif au développement rural, car le montant total et la somme des budgets des deux programmes ne coïncident pas.

La Présidente donna la parole au Directeur Général qui, après avoir donné une large explication, résuma les critères suivis dans les trois synthèses suivantes:

- 1 La poursuite de ce qui avait été mis en marche avec le maintien et l'adaptation de leurs niveaux budgétaires pour les engagements acquis.

- 2 Les zones de concentrations indiquées comme lignes prioritaires pour le Gouvernement de chaque pays, surtout dans le secteur agricole.
- 3 Que les relations avec les autres secteurs et avec d'autres mécanismes d'orientation et de décision, décentralisés à niveau de pays, soient des organismes autonomes ou des organisations de l'Etat ou régionales dans les pays même

Il indiqua qu'on avait essayé de raccorder les trois aspects; d'un coté les éléments passifs et d'un autre les éléments informatifs, pour faire savoir les restrictions.

Le Délégué de Barbados demanda la parole et manifesta qu'à la page 38 de la version anglaise, tableau 4, on avait pris note, sur la base des commentaires du Directeur Général, que les programmes et les budgets sont réellement basés sur des programmes identifiés comme prioritaires pour les pays membres. Il manifesta son désir de savoir si pour le programme A les coûts du personnel, par rapport au coût total de ce programme spécifique, seraient assignés d'une manière réelle à partir du point de vue du corps directif et du "staff". Il voudrait savoir aussi si 3.3% seulement des fonds attribués au programme 10 est un pourcentage adéquat et se demanda si 5.5% d'attribution pour le CATIE est la quantité requise au lieu du 8.8%.

Le Directeur Général indiqua que les chiffres se rapportent seulement aux adjudications pour le CIDIA et que Dr. West expliquerait ce qui a trait à la structure du budget, en ce qui concerne le CATIE. Le Sous-Directeur Général, en prenant la parole, dit qu'en donnant 8.8% au CATIE, on y inclut les programmes et les centres, mais que le budget de CATIE dans son total est inférieur au 5%.

L'Observatrice des Etats Unis demanda qu'on éclaircisse, en se servant de l'organigramme, la différence entre l'analyse et l'évaluation d'une part et entre la succession et la supervision d'autre part.

Le Directeur Général expliqua que dans le déroulement des programmes, des processus d'analyse et d'évaluation sont effectués, alors que pour l'opération qui s'effectue dans les actions de l'Institut, ont lieu les processus de supervision des activités et leur succession jusqu'à qu'on constate des résultats spécifiques.

L'Observatrice des Etats Unis consulta si les Directeurs de Zone supervisent "l'instrumentation" des projets ou si cela est réalisé par le personnel chargé des programmes.

Le Directeur Général répondit qu'on est en train de décentraliser le système d'organisation de l'IICA et que le Directeur Régional fait partie de la même structure pour les processus de supervision et de succession. Toutefois, la

succession et l'évaluation sont effectuées au niveau technique, parce que ces processus doivent être réalisés à l'aide d'une connaissance spécialisée du programme.

Le Délégué du Suriname consulta sur ce qu'il croit être un chevauchement de fonctions entre la Direction Générale et le Sous-Directeur Général Adjoint d'Opérations, d'après ce qui est montré dans l'organigramme.

Le Directeur Général expliqua que la responsabilité, et par conséquent la délégation de cette responsabilité dépend exclusivement du Directeur Général, c'est-à-dire qu'il peut la déléguer à des niveaux intermédiaires conjointement avec l'autorité et la responsabilité correspondantes: aux niveaux de Sous-Directeur Général, de Directeur Régional et de Directeur de Zone.

Le Délégué du Mexique, en prenant la parole, mentionna le premier paragraphe de la page 9 du document, où il s'agit du bureau du Directeur Général. Il trouva adéquat le fait que le bureau du Directeur, celui du Sous-Directeur Général et d'autres bureaux collatéraux cités forment une seule unité. Il manifesta, cependant, qu'il voulait parler, à titre consultatif, de l'organigramme proposé de l'IICA, pour demander une explication sur l'emplacement en tête de cet organigramme, du Directeur Général et du Sous-Directeur Général, étant donné qu'il ne connaissait pas de précédents en la matière. À niveau d'autres organismes internationaux consacrés au secteur agro-pastoral, il désirait connaître donc les critères qui ont porté à mettre en tête de l'organigramme un poste qu'on occupe par élection qui est celui de la Direction Générale et un poste qu'on occupe par nomination qui est celui du Sous-Directeur Général, même s'il est le plus important.

Le Directeur Général donna une explication détaillée à ce sujet, il indiqua que l'employé direct et le responsable auprès les membres du Comité et du Conseil Interaméricain de l'Agriculture est le Directeur Général, mais dans l'organigramme on cherche à démontrer qu'une unité de bureau est formée, en cas d'absence du Directeur Général, où les documents à niveau de Cabinet s'acheminent rapidement, pour éviter des retards de documentation et de gestions: il indiqua qu'il n'avait cependant aucun inconvénient de séparer par une ligne la Direction Générale de la Sous-Direction Générale dans le carré où figurent ces postes en tête de l'organigramme.

Le Délégué du Brésil demanda la parole et proposa la formation du Groupe de Travail correspondant, et le Secrétariat Technique rappela qu'au cours de la première séance du Comité Exécutif on avait proposé de former ce Groupe de Travail.

Après la pause, Le Délégué de Barbados demanda la parole et parla des aspects du tableau VI où il s'agit des Coûts Généraux et des Provisions, il demanda qu'on compare les Tableaux III et VI. Il recommanda que la Plénière

du Comité Exécutif étudie la manière de réduire les sommes destinées au transfert du personnel et au fonds de contingence, de façon que cet argent soit destiné à quelque programme en particulier et suggéra que le Groupe de Travail analyse ces aspects parce qu'il considère que c'est le domaine où on peut atteindre une meilleure efficacité.

Le Délégué de Guatemala en prenant la parole, manifesta son approbation au budget tel qu'il est présenté par l'IICA et appuya l'idée de Barbados pour que la Plénière du Comité Exécutif soit celle qui approuve les Ajustements au Projet du Programme Budget 1983.

La Délégation de Nicaragua manifesta que son Gouvernement l'a autorisée de communiquer que, malgré la situation économique assez difficile de son pays, ils essaieront de payer à l'IICA, dans les meilleurs délais, les quotes-part en retard et ils espèrent pouvoir apporter au cours de ce trimestre au moins 30 000 US \$ de la somme totale des quotes-parts qu'ils doivent et qui s'élève à 135 000 US \$. Ils essaieront en outre de mettre leur paiement à jour en 1983. La Délégation appuya le budget tel qu'il a été présenté par l'IICA, car ils reconnaissent l'effort que réalisent l'IICA et le CATIE et appuient par la suite la proposition faite par la Délégation de Guatemala.

La Délégation de Pérou et de Suriname approuvèrent aussi le budget présenté par l'IICA

L'Observatrice des Etats Unis appuya la proposition de Barbados et félicita le Nicaragua pour sa volonté de mettre ses paiements à jour, malgré les difficultés financières que le pays affronte

L'Observateur de El Salvador appuya la proposition du Délégué du Guatemala

Le Délégué du Canada félicita aussi le Nicaragua et appuya l'idée proposée par le Guatemala de réaliser l'étude du budget au sein du Comité.

Les Observateurs du Venezuela, de la République Dominicaine et de Honduras appuyèrent la proposition de Barbados et celle du Guatemala.

Le Délégué du Brésil retira la proposition qu'il avait faite: que le document soit discuté par un groupe spécifique.

La Représentation des Etats Unis demanda au Directeur Général de faire un rapport narratif du Tableau VI.

Le Directeur Général commença le Rapport demandé en expliquant les divers types de distribution et indiqua que le Tableau VI représente la prévision de la récurrence des faits qui arrivaient souvent dans le passé. Il cita que certains

engagements de distributions correspondaient au remplacement à la Fondation Kellogg pour des dépenses faites au compte de ses apports, pour la construction du nouveau bâtiment de l'IICA au Bureau Central.

Le Directeur Général continua sa narration relative au fonds destiné au mouvement du personnel, à la réserve de contingence et aux intérêts sur les prêts. Il dit que le fonds de mouvement du personnel correspond aux déplacements des fonctionnaires et de leurs familles quand ils changent de pays; que les dépenses de cette rubrique furent en 1981 de 809 000 US \$ et que la dépense estimée pour 1982 est de 800 000 US \$ chiffre estimé aussi pour 1983. Il parla du fonds de réserve de contingence et dit qu'il représente les réductions qui en général se faisaient avec l'utilisation ou la non-utilisation des ressources, ce fait n'est pas dû à des retards de court délai dans les paiements des quotes-parts, mais à l'impossibilité de compléter le budget des revenus au cours de l'année, c'est pourquoi ce fonds est plus qu'une réserve: il devient ainsi une espèce de marge de sécurité pour les programmes tel qu'on peut le constater dans le registre des opérations de l'Institut, où il n'y a pas longtemps, on n'a pas pu exercer le 100% de son budget de revenus. Il indiqua qu'au cas où on recouvre la totalité du budget, la somme consacrée aux programmes et aux centres (c'est-à-dire aux services directs) s'éleverait à 11 093 400 US \$ au lieu de 10 381 000 US \$. Il expliqua ensuite que la partie des intérêts sur les prêts a aussi une série chronologique de 388 000 US \$ payés à titre d'intérêts payés en 1981 et une estimation de 427 000 US \$ pour 1982, avec une réduction dans les opérations de l'IICA à un niveau approximatif de 80% du budget, spécialement dans les dépenses du personnel, pour pouvoir couvrir les déficiences dans le flux de la caisse. En résumé, il informa que cette série fut augmentée de 388 000 US \$ en 1981, de 427 000 US \$ en 1982 et de 450 000 US \$ en 1983. Il considéra qu'on peut rendre inutile l'inclusion de cette partie dans la mesure où on reçoive des informations sur le paiement et sur les changements dans les chronogrammes de déboursement dans les pays. Il passa la parole au Sous-Directeur Général pour qu'il donne des explications sur l'article nommé Fonds Général de Travail. Dr. West mentionna que conformément à la Résolution 8 de 1974, le Conseil Administratif approuva un prêt de 318 000 US \$ pour aider à la construction d'un nouveau bâtiment, et que cette année est la dernière des 7 ans durant lesquelles cette somme devait être payée.

Il informa que conformément à la Résolution 10 de 1966, un prêt du Fonds de Travail de 482 000 US \$ fut autorisé; il fallait payer cette somme en 9 ans. Et que conformément à la Résolution 90 de 1978, le Fonds de Travail prêta une somme de 100 000 US \$ à recouvrer durant 5 ans.

Le Conseil Administratif autorisa aussi, conformément à la Résolution 91 de 1979, le paiement de 100 000 US \$ à un prêt du Fonds de Travail payable en 5 ans. La Résolution 118 de 1980 autorisa un prêt de 400 000 US \$ à payer en 5 ans et la Fondation Kellogg offrit un financement de 300 000 US \$ dont 800 000 US \$ doivent être payés annuellement durant 5 ans. Quant au mouve-

ment du personnel, il n'inclut pas seulement le déplacement des fonctionnaires d'un siège à l'autre mais aussi le retour à la patrie qui dépensa la somme de 216 000 US \$ en 1981, le recrutement, le repatriement, l'allocation d'installation et le déplacement qui connèrèrent la somme de 492 000 US \$ et la reconnaissance des années de service qui reprènta 101 000 US \$. Total: 890 000 US \$.

Le Directeur Général conclut les explications en ajoutant que le Fonds de Travail est totalement engagé par des obligations financières et que l'IICA ne compte effectivement pas sur une marge pour des activités conjoncturelles comme par exemple pour couvrir les dégâts d'un désastre ou pour des fonds de prévention, y compris les programmes de Santé Végétale ou de Santé Animale, ou pour répondre à la demande des pays sujets à des changements dans leurs politiques et dans les orientations de leurs gouvernements. C'est pourquoi, il serait bon que l'IICA compte sur une marge de ce genre, même s'il obtenait la totalité des quotes-parts, car cette marge s'emploierait pour couvrir temporairement les déficiences dans les flux de la caisse et éviter ainsi le fait de recourir à des sources externes et de payer des intérêts sur ces prêts. Bien plus, ce fonds conjoncturel pourrait être placé pour gagner des intérêts bancaires et couvrir ainsi les dépenses précitées.

Le Délégué de Barbados demanda à quel fin destinerait-on les économies. L'Observatrice des Etats Unis demanda s'il y a quelque plan pour couvrir les 800 000 US \$ moins l'Overhead. Le Directeur Général indiqua que la somme estimée de l'Overhead est inférieure à la somme totale des opérations de l'IICA.

La Déléguée de l'Uruguay partagea l'inquiétude de Barbados et elle fit voir que l'IICA est obligé à verser aux programmes ce qu'il avait économisé, conformément aux chiffres du Tableau VI

Le Directeur Général répondit à la consultation de l'Observatrice des Etats Unis que les ressources d'Overhead sont nécessaires pour les projets réalisés avec des ressources externes aux quotes-parts et que les fonds de quotes-parts appuient même les projets externes aux quotes-parts.

La Déléguée de l'Uruguay proposa que l'extrapolation des rubriques soit consignée dans la Résolution pour les verser dans les programmes et non pas dans des dépenses administratives, par exemple.

Le Délégué du Brésil expliqua la position de son pays en ce qui concerne les fonds du Tableau VI qui consiste essentiellement à diminuer les sommes, et non à les transférer aux programmes, après avoir réduit la somme totale jusqu'au 5%, de manière à envisager un réajustement à une quantité définitive de 18 000 000 US \$ au lieu de 18 800 000 US \$ et que l'IICA s'adapte à ces ressources.

La Présidente indiqua qu'il y a deux propositions au sujet du Tableau VI, mais que, par rapport à la proposition du Brésil, il y aurait quelques économies en supposant que les pays paieraient leurs quotes-parts à temps parce que ce qu'on économiserait en un exercice donné, servirait à diminuer la quote-part ou l'apport des pays pour l'année suivante.

Le Délégué du Brésil insista sur la proposition de faire des efforts pour réduire les sommes du Tableau VI à 18 000 000 US \$ somme acceptable pour le Brésil.

L'Observatrice des Etats Unis proposa que les réductions soient les suivantes 400 000 US \$ dans l'article de Déplacement du Personnel; 761 000 US \$ dans la Réserve de Contingence, 450 000 US \$ du paiement des intérêts et 170 000 US \$ du CATIE, total 1 781 900 US \$, de manière à avoir une économie de 1 000 000 US \$ pouvant être transférés aux programmes, et on pratiquerait une réduction réelle de 800 000 US \$ du total du budget.

L'Observateur du Costa Rica observa qu'on avait accepté les explications du Directeur Général et celles du Sous-Directeur Général et que plusieurs Délégations avaient accepté le document de Programme-Budget tel que l'IICA l'avait présenté et s'étonna du virement pris pour qu'on réduise le Tableau VI du budget de l'IICA.

Le Délégué du Canada mentionna que la Délégation de l'Uruguay et la Représentation du Costa Rica ont exprimé les mêmes inquiétudes que celles de Canada. Que même avec une marge possible, ils n'appuieraient pas une réduction qui pourrait restreindre les tâches de l'Institut, il opina qu'on devrait chercher la manière de promouvoir le paiement opportun des quotes-parts.

Le Délégué de Barbados demanda la parole et dit qu'on doit essayer de ne pas "invalider" l'IICA et que l'intervention du Brésil a apparemment ouvert les portes pour faire des propositions de réduction du Budget, mais que Barbados appuie les points de vue de la Délégation de l'Uruguay, c'est-à-dire qu'elle est pour la redistribution des économies entre les programmes, car il ne serait pas convenient de les rendre proportionnellement aux pays, comme il ne serait pas convenient de réduire le personnel, et qu'il appuie, par conséquent la recommandation de l'Uruguay de verser les économies dans les programmes d'action.

Le Délégué du Brésil dit que sa proposition ne cherche pas une réduction aussi draconienne pour les fonds de l'IICA et qu'il serait peut-être convenient de réduire un total de 250 000 US \$ à partir du Fonds Général de Travail, fonds de mouvement du personnel, de la partie des imprévus et de 600 000 US \$ à 700 000 US \$ des coûts de la Direction, Supervision et Appui.

Le Délégué de Nicaragua maintint sa position initiale dans le sens d'appuyer le budget présenté par l'IICA et pria les pays de mettre à jour leurs

paiements de quotes-parts, comme le fera le gouvernement de Nicaragua, il suggéra que l'IICA réduise les frais du mouvement du personnel, les frais de contingences et les prêts, et que toute économie qu'on fasse soit utilisée pour appuyer économiquement les programmes, mais qu'on maintienne toujours le niveau budgétaire présenté par l'IICA.

La Délégation de la Bolivie fit une exposition assez détaillée en faveur de la proposition de Programme Budget, tel qu'il est présenté par l'IICA, en manifestant l'idée que l'Institut ne doit pas être considéré comme une entreprise commerciale, mais comme un organisme de coopération et qu'on ne doit pas perdre de vue la possibilité que toute réduction dans le budget affecterait non seulement les programmes de développement agricole des petits pays, mais qu'elle pourrait affecter, à long terme, les pays les plus développés. Il cita les importantes doctrines de Simon Bolivar qui appelait les peuples latino-américains à s'intégrer autour des intérêts communs et rappela aussi les exemples donnés par Venezuela qui constitua des organismes d'intégration et de défense des intérêts latino-américains, comme par exemple la constitution du SELA et de la OPEP. Il exprima l'appui de la Bolivie aux propositions de l'Uruguay, de Nicaragua et de Guatemala, et félicita la Délégation du Canada pour avoir compris les aspirations des faibles et des sous-développés.

L'Observateur de la République Dominicaine demanda la parole et exprima qu'une réduction du budget de l'IICA serait comme si on arrachait aux pays Latino-Américains les outils qu'ils utilisent pour promouvoir leur développement agricole, il demanda aux Etats Unis de ratifier sa proposition de réduction parce qu'en affectant les petits pays, les Etats Unis pourrait être éventuellement affecté par les réductions dans les taux de développement agricole.

Le Délégué de Barbados sollicita, à son tour, la parole et appuya la proposition de l'Uruguay, il suggéra que le Directeur Général soit celui qui propose les rubriques qui peuvent être réduites sans que cela puisse affecter les programmes de l'IICA.

Le Directeur Général en prenant la parole, donna un renseignement au sujet du montant du Fonds de Contingence et rappela qu'il avait indiqué que dans le registre historique de la série de l'exécution du budget des revenus de l'IICA on n'avait jamais atteint une totalité de 100% et que les chiffres obtenus durant les dernières années ont été entre 92% et 95.2%, c'est-à-dire, un minimum de 4.8% inférieur au total théorique, il indiqua qu'en connaissant le chronogramme des dépenses, opportunément connu par l'IICA, on pourrait obtenir une meilleure distribution du flux de caisse et par conséquent, une économie qui pourrait atteindre même les 300 000 US \$. Il expliqua qu'il n'est pas convenable de réduire, budgétairement, les possibilités d'opération du CATIE, vu que ce Centre partage des activités conjointes avec l'IICA et que l'Institut appuie ces activités liées concrètement au domaine de la recherche agricole, à celui de l'échange de technologie et à l'éducation supérieure (post-grade). Il informa aussi

qu'une réduction élevée du fonds pour le mouvement du personnel influencerait sur la capacité que possède l'IICA pour accomplir les instructions reçues par mandat afin de procéder à mieux décentraliser ses actions.

La Délégué de l'Uruguay exprima que le fait d'essayer de réduire le budget de l'IICA sans donner des arguments, l'ennuie beaucoup, d'autant plus que l'Uruguay se considère une partie de l'IICA; pour cela elle lut la proposition suivante: "Instruire le Directeur Général pour qu'il passe au Chapitre I, Section A qui est celle des programmes, toute réduction qui pourrait être pratiquée dans les dépenses indiquées au Chapitre III: Coûts Généraux et Provisions, obtenus jusqu'au 30 Septembre de chaque exercice économique, et d'en informer le Comité Exécutif".

Le Délégué du Pérou dit qu'il approuverait totalement la proposition de l'Uruguay si on y ajoutait une première prémisse d'approuver la totalité du budget tel qu'il est présenté par l'IICA et de donner à l'IICA la faculté d'administrer ce budget, comme une conséquence de cette approbation, cela afin d'appliquer directement aux programmes toute économie existante.

La Déléguée de l'Uruguay accepta la position du Pérou.

Les Délégués et les Observateurs de: Honduras, Barbados, Nicaragua, Suriname, Costa Rica, Guatemala, République Dominicaine et Venezuela approuvèrent la proposition de la Délégation de l'Uruguay, élargie et expliquée par la proposition de Pérou.

Le Délégué du Brésil regretta que son gouvernement ne soit pas en condition d'accepter un réajustement supérieur à 5%. La Présidente informa que cette position sera consignée dans les procès-verbaux.

La Présidente céda la parole au Délégué du Mexique qui manifesta son appui au mécanisme proposé par la Déléguée de l'Uruguay, il ajouta que sa Délégation devrait s'abstenir d'approuver les Projets de Résolution sur le Programme-Budget 1983 et sur l'Echelle des Quotes-Parts, vu que les Délégués n'ont pas eu le temps d'obtenir l'autorisation expresse des autorités budgétaires de leur pays.

Le Secrétaire Technique demanda la parole et mentionna la relation des Etats Membres qui ont accepté l'approbation du budget tel qu'il est dans le document présenté par l'IICA et opina qu'on pouvait déclarer que le budget était approuvé par consentement majoritaire.

Vu qu'il n'y avait plus de commentaires, la Présidente invita le Groupe de Travail à reviser les documents: Politiques Générales et Plan à Moyen Terme, après la pause.

Le Secrétaire Technique recommanda aux Groupes de Travail qu'il ne faut pas essayer d'élaborer un rapport par groupes, mais de modifier les versions tenues comme documents de travail en introduisant les nouvelles phrases et les corrections aux textes respectifs.

A 19:35 heures la Séance fut levée.

Réunion des Groupes de Travail

Les Groupes de Travail commencèrent leur travail de révision des documents Politiques Générales de l'IICA et Plan à Moyen Terme après que la Neuvième Séance Plénière fut levée.

Le Délégué du Brésil, Mario Assis Menezes, présida le Groupe travaillant sur les Politiques Générales et le Délégué de la Bolivie, Edwin Moller, présida le Groupe travaillant sur le Plan à Moyen Terme. Les participants dans les deux Groupes furent les Délégués de: Canada, Uruguay, Guatemala, Nicaragua, et Mexique et les Observateurs des Etats Unis et de Venezuela. Les Groupes travaillèrent de 20:00 heures du 25 Octobre jusqu'à 0:30 heures du 26 Octobre.

XV. DIXIEME SEANCE PLENIERE

Rapport des Groupes de Travail

A 9:15 heures la Présidente lut l'Ordre du Jour et donna la parole au Secrétaire Technique pour présenter les documents résultants des réunions du Groupe de Travail sur Politiques Générales et Plan à Moyen Terme.

La Présidente donna la parole au Délégué de Brésil pour qu'il informe sur la révision du document Politiques Générales effectuée par le Groupe de Travail qu'il a présidé.

Le Délégué de Canada demanda la parole et indiqua qu'on n'avait pas inclus à la page 19 la phrase qu'il avait suggérée sur les Observateurs Permanents auprès de l'IICA, il considéra que cette omission fut possiblement involontaire. La Présidente répondit que cette phrase serait immédiatement incluse et déclara que le document ainsi révisé est accepté.

La parole fut donnée au Délégué de la Bolivie qui présida le Groupe de Travail chargé de reviser le document Plan à Moyen Terme, il parla du procédé suivi dans la révision et des résultats obtenus.

Le Délégué de Nicaragua demanda la parole et fit une correction à la page 30, point d, dernier paragraphe, en remplaçant "producteurs ruraux" par "population rurale" et à la page 33, point i, où on devait faire la même correction. Le document fut accepté ainsi.

A la demande du Délégué de Suriname, le Directeur Général disposa qu'on ajoute une note pour inclure au programme de Commercialisation, dans le document Programme-Budget /des Quotes-Parts 1983, un projet de marketing à Suriname, à l'exécution duquel l'IICA destinerait des ressources.

Le Délégué de Nicaragua demanda la parole pour remercier les Représentants qui ont participé aux Groupes de Travail, de l'appui qu'ils ont donné aux recommandations qu'il a formulées au sein du Groupe, en ajoutant que sa délégation désirait mettre en évidence sa grande inquiétude de ce que la poursuite des programmes menant au développement agricole et au bien être rural et que l'IICA encourage en Amérique Centrale, soit sérieusement menacée par le danger imminent de guerre qui règne sur la région.

C'est pour cette raison qu'il pria les Gouvernements des pays membres de l'IICA de réaliser toutes les gestions possibles pour rendre propice un dialogue qui assure la tranquillité et la paix en Amérique Centrale. Il indiqua que sa Délégation considère que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture doit être un messager de paix contribuant à canaliser les ressources humaines et matérielles vers la tâche humanitaire de produire des aliments pour nos peuples et de ne pas les distraire dans des batailles fratricides lamentables.

Lecture des Projets de Résolution Pendants

La Présidente donna la parole au Rapporteur pour qu'il lise les Projets de Résolution qui attendent l'approbation du Comité.

Projet de Résolution: "Programme-Budget"

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution. La Présidente le soumit ensuite à la considération de la Plénière, vu qu'il n'y a eu aucun commentaire, elle déclara que le Projet de Résolution du Programme-Budget de l'IICA pour 1983 est accepté.

Projet de Résolution: "Echelle des Quotes-Parts"

Après que le Rapporteur eut lu le Projet de Résolution, la Présidente le soumit à la considération du Comité. L'Observatrice des Etats Unis demanda si le dispositif 3 de ce Projet de Résolution ne contredit pas le dispositif 3 du Projet des Programmes-Budget. La Présidente indiqua qu'effectivement il pouvait y avoir une contradiction et suggéra d'ajouter à la fin du dispositif 3 de l'Echelle des Quotes-Parts, la phrase suivante: "excepté ce qui est résolu dans le dispositif

3 de la Résolution du Programme-Budget.” La Plénière accepta ainsi le Projet de Résolution de l’Echelle des Quotes-Parts pour 1983.

Au cours de la discussion sur le Projet de Résolution de l’Echelle des Quotes-Parts, le Directeur Général, l’Observatrice des Etats Unis et les Délégués de l’Uruguay et du Canada abordèrent le thème du recouvrement des quotes-parts. L’Observatrice des Etats Unis offrit de soumettre à la considération de la Plénière un brouillon d’un projet de résolution au sujet du chronogramme des paiements dont avait parlé le Directeur Général, ce qui fut accepté.

Projet de Résolution: “Commemoration du Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar”

Le Rapporteur lut le Projet de Résolution. Le Directeur Général suggéra d’ajouter au dispositif 5, la phrase suivante: “et aux Gouvernements des pays Bolivariens” Le Projet de Résolution fut accepté par le Comité, une fois qu’on l’avait soumis à la considération de la Plénière.

Projet de Résolution: “Accords de Base sur les Privilèges et Immunités de l’Institut”

La Présidente donna la parole au Rapporteur qui lut le Projet de Résolution intitulé: “Accords de base sur les Privilèges et Immunités de l’Institut” qui fut approuvé par le Comité sans aucun commentaire.

Lecture du Procès-verbal de la Huitième Séance Plénière

La Présidente donna la parole au Rapporteur qui lut le Procès-verbal correspondant à la Huitième Séance Plénière, tenue au cours de la matinée du lundi 25 octobre; il fut approuvé sans modification.

Date et Siège de la Troisième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif

Le Directeur Général prit la parole et parla au sujet de l’Article 19 du Règlement du Comité Exécutif qui stipule la célébration des réunions annuelles qui ont lieu généralement au Siège Central de l’IICA. Il se référa aussi à l’Article 20 qui indique que l’offre du lieu de la réunion doit être présentée par écrit, en tenant compte du principe de rotation, du critère de la distribution géographique équitative et des sièges des réunions antérieures.

Il parla aussi de l’Article 22 qui stipule qu’au cas où il n’y aurait pas d’offre de siège, le Comité se réunira au Siège Central de l’Institut. Il ajouta que, outre la Réunion Ordinaire Annuelle, le Comité peut se réunir immédiatement avant la réunion du Conseil.

La Présidente offrit la parole pour discuter ce thème et n'ayant pas obtenu de commentaire, elle décida que la prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu au Siège de l'IICA à San José, Costa Rica.

Le Directeur Général intervint de nouveau pour indiquer la date, il rappela que la Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture aura lieu probablement en Octobre 1983 et que pour avoir le temps d'élaborer les documents du Programme-Budget 1984-85, le Comité Exécutif pourrait se réunir au moins 60 jours à l'avance, c'est-à-dire ou bien pendant les derniers 15 jours de juillet ou les premiers 15 jours d'août.

Le Délégué du Venezuela prit la parole et parla du document IICA/JIA/Doc.40(82) où il s'agit de la "Date et Siège de la Réunion Ordinaire suivante du Conseil Interaméricain de l'Agriculture", il s'adressa au Directeur Général en disant que cette Réunion aura lieu au cours du premier semestre de 1983, il y aurait une contradiction avec ce qu'il vient de mentionner.

Le Directeur Général expliqua qu'il faut organiser la JIA au cours du deuxième semestre, pour donner suffisamment du temps à l'élaboration des documents correspondants.

Le Délégué du Brésil demanda si on discuterait de nouveau le Projet de Résolution du "Niveau et Utilisation de l'Overhead". La Présidente répondit que ce Projet de Résolution avait été approuvé au cours de la Première Séance du Comité, tenu en Septembre dernier.

A 12:05 heures la Présidente leva la Séance.

XVI. ONZIEME SEANCE PLENIERE

Lecture des Procès-verbaux de la Neuvième et de la Dixième Séances Plénières

A 18:05 heures commença la Onzième Séance Plénière. La Présidente donna la parole au Secrétaire Technique pour qu'il continue la lecture des pages qui restent du Procès-verbal de la Neuvième Séance Plénière commencée à la Séance Précédente, et pour lire le Procès-verbal correspondant à la Dixième Séance Plénière. Après la lecture, la Présidente donna la parole à l'Observatrice des Etats Unis qui demanda qu'on corrige dans la version anglaise, une erreur topographique qui se trouve à la page 14, paragraphe 7, ligne 4 où on doit lire 1 000 000 US \$ et non pas 100 000 US \$.

Ensuite, le Délégué de Barbados demanda qu'on corrige le dernier paragraphe, ligne 3 de la page 11 de la version anglaise qui doit être: "that the Technical Committee, as a whole, study the budget to reduce etc...". Il

demanda aussi qu'on fasse une autre correction dans la première ligne, paragraphe 8 de la page 12, version anglaise où on doit remplacer le mot: "reiterated" par le mot "retired".

Le Délégué du Brésil demanda la parole pour solliciter une correction au paragraphe 6, page 15, version espagnole, première ligne où on doit lire: "... la partida de improvisos, y de US\$ 600 000 a 70 000 de los costos de Dirección, Supervisión y Apoyo".

Le Délégué de Canada demanda la correction de la deuxième ligne, dernier paragraphe, page 17, où on doit lire: "... page 19..." au lieu de: "... page 28..."

Le Délégué de Barbados demanda qu'on édite de nouveau le paragraphe 4 de la page 20 où le Directeur Général expliqua que le Document 40 contenait une erreur de transcription qui devrait être corrigée. La correction demandée par le Délégué de Barbados est de bien préciser que la date de la Séance Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui devra s'effectuer à Jamaïque en 1983, est le deuxième semestre de cette année.

Projet de Résolution

La Présidente, en sa qualité de Déléguée de l'Uruguay, lut le Projet de Résolution, qu'elle intitula, au nom de sa Délégation: "Renforcement des Finances de l'IICA".

Le Rapporteur lut ensuite le Projet de Résolution intitulé: "Appui Financier à l'IICA" préparé et proposé, d'après une note au bas de la page, par les Délégations des Etats Unis et Uruguay.

Après la lecture, la Déléguée de l'Uruguay expliqua que le Projet de Résolution lu, fut préparé seulement par les Observateurs des Etats Unis.

L'Observatrice des Etats Unis demanda la parole et exprima que, vu que les projets proposés respectivement par les Etats Unis et par la Délégation de l'Uruguay sont si semblables, la Représentation des Etats Unis n'aurait aucune objection à céder sa proposition en faveur de celle de l'Uruguay.

Après une pause, le Délégué de Barbados proposa qu'on fasse une correction éditoriale à la version anglaise du Projet de Résolution présenté par la Délégation de l'Uruguay, au deuxième Considérant, de manière qu'il soit rédigé ainsi: "That the Institute has, due to delays by the Member States in paying their contributions, found itself obliged to resort to loans and to maintain reserves in order to meet the financial commitments of complying with the programs and activities approved by the Board."

Le Délégué de la Grenade qui, l'après midi du 26 Octobre se joignit au Comité, demanda la parole et s'excusa de s'être joint si tard à la deuxième Séance de la Réunion du Comité Exécutif pour des raisons de force majeure. Au sujet de la proposition présentée par la Délégation de l'Uruguay, il dit que son texte ne fait qu'encourager les pays à payer leurs quotes-parts à temps, mais qu'il ne renforce pas réellement les finances de l'IICA, et que, si les quotes-parts des pays ne sont pas recouverts à temps, l'IICA continuerait par force, à demander des prêts. Par conséquent, à son avis, cette résolution est un peu vide.

La Déléguée de l'Uruguay accepta l'observation du Délégué de la Grenade et proposa qu'on accepte de remplacer le titre du Projet de Résolution "Renforcement des Finances de l'IICA" par "Recouvrement des Quotes-Parts". Ce changement fut accepté. La Plénière accepta le Projet de Résolution ainsi rédigé.

XVII. SEANCE DE CLOTURE

A 19:35 heures la Présidente annonça que la Séance de Clôture allait commencer. Elle donna la parole au Délégué de Canada qui parla au nom des Participants à la Réunion, en manifestant son plaisir pour les résultats obtenus et en remerciant le Rapporteur, le Directeur Général, le Secrétaire Technique et le personnel professionnel et technique de l'IICA, pour le travail effectué.

La Présidente remercia l'intervention du Délégué de Canada et donna la parole au Directeur Général qui parla à son tour du déroulement des travaux, se félicitant des résultats obtenus et remerciant la participation des Délégués et des Observateurs, de la Présidente et du Rapporteur qui ont contribué conjointement avec les techniciens et le personnel de l'IICA à la réussite des objectifs proposés pour cette Réunion.

Ensuite, le Secrétaire Technique prit la parole et annonça, avant de lire le Rapport Final pour qu'il soit souscrit par la Présidente et par le Directeur Général en sa qualité de Secrétaire *ex-officio* de la JIA, que les modifications au Procès-Verbaux de la Neuvième et de la Dixième Séances Plénières seront incorporés au document final qui sera élevé à la Première Séance Plénière du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui se tiendra le jour suivant.

A 19:45 heures on souscrit le Rapport Final après quoi la Présidente déclara formellement la Clôture de la Réunion.

RESOLUTIONS ET PROJETS DE RESOLUTION

Première Partie
12-17 Septembre 1982

IICA/CE/Res.2(II-0/82)
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

RESOLUTION No. 2

POLITIQUES GENERALES DE L'IICA

LE COMITE EXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE au cours de sa deuxième Réunion Ordinaire

VU

Le Document intitulé "Politiques Generales de l'IICA" (IICA/CE Doc 23/82) et le Rapport du Groupe de Travail formé pour reviser ce document

CONSIDERANT:

Qu'au cours de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture ayant lieu à Buenos Aires, Argentine du 10 au 13 Août 1981 les Représentants des Etats Membres ont approuvé la Résolution IICA/JIA/Res 6(1-0/81) suivant laquelle ils ont chargé le Directeur Général de nommer un Groupe de cinq experts pour qu'ils analysent les instruments de base de l'Institut dans le cadre de la Convention de 1979 et des projections de travail pour la programmation future dans le but d'actualiser un Plan à Moyen Terme.

Que le Groupe d'Experts a rempli sa mission à temps et a présenté le rapport au Directeur Général;

Qu'à base des recommandations formulées par le Groupe de cinq Experts et des consultations réalisées entre les Etats Membres, le Directeur Général a préparé un Document qu'il a intitulé "Politiques Générales de l'IICA" et qu'il a soumis à la considération du Comité au cours de la Deuxième Réunion Ordinaire

Qu'après un long débat où a régné une participation active des Représentants des Etats Membres, le Comité Exécutif nomma un Groupe de Travail pour faire une étude de ce document et recommander ensuite les changements et les ajustements à base des exposés prononcés au sein du Comité.

Que le Groupe de Travail a rendu un Rapport qui fut accepté par le Comité;

DECIDE:

- 1 De reconnaître en principe, les critères exposés dans le document intitulé "Politiques Générales de l'IICA" comme un cadre de référence pour les futures actions de l'Institut. Les observations et les recommandations présentées par le Comité Exécutif seront incorporées à ces critères.
- 2 De charger le Directeur Général de préparer une version révisée du document Politiques Générales de l'IICA, en y incorporant les recommandations approuvées par le Comité afin de le présenter à la Deuxième Séance de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, pour considérer l'adoption d'une recommandation définitive à soumettre au Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 3 De remercier le Groupe de Cinq Experts pour le travail accompli, les autorités et les groupes de fonctionnaires nationaux, notamment ceux du Mexique et du Venezuela, la Direction Générale et le Groupe de Travail pour les précieuses idées données à propos du Document "Politiques Générales de l'IICA"

IICA/CE/Res.3(II-0/82)

17 Septembre 1982

Original: Espagnol

RESOLUTION No. 3

REMERCIEMENT AU DIRECTEUR GENERAL

LE COMITE EXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Ordinaire,

CONSIDERANT

Que le Comité Exécutif est très satisfait de la compétence et du professionnalisme démontrés dans la préparation des documents présentés à sa considération ainsi que des services qui lui sont rendus.

DECIDE:

De remercier le Directeur Général et ses collaborateurs pour la profondeur, l'efficacité et la compétence dont ils ont fait preuve dans l'élaboration des documents et des thèmes considérés par le Comité Exécutif et pour les égards dont ils ont entouré les participants à cette Réunion.

IICA/CE/Res.4(II-0/82)

17 Septembre 1982

Original: Espagnol

RESOLUTION No. 4

STRUCTURE BUDGETAIRE

LE COMITE EXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Ordinaire,

VU:

Le document intitulé "Ajustements au Projet de Programme Budget de Quote-Part pour 1983" IICA/CE/Doc.25(82).

CONSIDERANT:

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture à sa Première Réunion Ordinaire décida: "D'établir que la Proposition de Programme-Budget pour 1983, présentée dans le Document IICA/JIA/Doc.10(81), soit considéré comme un programme provisoire sujet à révision, tant dans son aspect programmatique qu'à son niveau de budget, au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui aura lieu au Siège Central de l'IICA à San José, Costa Rica, en 1982" (Résolution IICA/JIA/Res.2(I-0/81);

Que le processus de concertation avec les pays n'est pas encore terminé, ce qui empêche la Direction Générale d'avoir la distribution par programmes et par projets entre ces pays.

DECIDE:

D'autoriser le Directeur Général à continuer le processus de concertation des projets avec les pays. afin de soumettre à la deuxième séance de la Deuxième

Réunion Ordinaire de ce Comité, une structure budgétaire de chaque programme, dans le total d'assignation auxquelles se réfère le Projet de Résolution No. 2 de l'annexe (IICA/CE/GE/Doc.2(82)rev.

ANNEXE

IICA/CE/CG/Doc.2(82)rev.
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

PROJET DE RESOLUTION PROGRAMME-BUDGET

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA) stipule en son Article 8 que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture aura comme attribution de "approuver le Programme-Budget biennal et d'établir les quotes-parts annuelles des Etats Membres";

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture à sa Première Réunion Ordinaire décida: "D'établir que la Proposition de Programme-Budget pour 1983, présentée dans le Document IICA/JIA/Doc.10(81), soit considéré comme un programme provisoire sujet à révision, tant dans son aspect programmatique qu'à son niveau de budget, au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui aura lieu au Siège Central de l'IICA à San José, Costa Rica en 1982" (Résolution IICA/JIA/Res.2(1-0/81));

Qu'en application de cette Résolution, Le Directeur Général a présenté une proposition modifiée de Programme-Budget pour 1983, selon laquelle le budget s'élève à 18 679 000 US\$, somme qui monte à 18 883 000 US\$ en lui ajoutant la quote-part de Cuba;

Qu'on y indique également les parties budgétaires requises pour les services directs de coopération technique (Programmes), la Direction, Supervision et Appui aux Programmes, les Coûts Généraux et Provisions, les Imprévus, le Fonds de Mouvement du Personnel, le Fonds Général, l'Apport au CATIE et la quote-part de Cuba.

DECIDE:

1. D'approuver le Programme-Budget de l'IICA pour l'exercice compris entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1983 pour un montant de 18 883 000 US \$.
2. Que le Programme Budget de l'IICA sera ainsi distribué:

	Milliers de Dollars
CHAPITRE 1 SERVICES DIRECTS DE COOPERATION TECHNIQUE (Programmes)	8 617.4
CHAPITRE 2 SERVICES AUX PAYS (Centres)	1 714.1
A. CATIE	911.0
B. CIDIA	650.1
C. Centre de Projets d'Investissement	153.0
CHAPITRE 3 DIRECTION, SUPERVISION ET APPUI	5 744.5
CHAPITRE 4 COUTS GENERAUX ET PROVISIONS	2 603.9
A. Remplacement Fondation Kellog	80.0
B. Fonds Général de Travail	162.0
C. Fonds Mouvement du Personnel	800.0
D. Imprévus	200.0
E. Reserve d'éventualité	761.9
F. Equipe et Ameublement	150.0
G. Paiement des Interêts des Prêts	450.0
CHAPITRE 5 AUTRES	203.1
A. Quantité de Cuba	203.1
	<hr/>
	18 883.0*
	<hr/> <hr/>

* A cette somme il faut ajouter le remboursement qu'effectue les Etats Unis comme impôt sur les revenus payé par les citoyens de ce pays travaillant à l'Institut.

3. Les quotes-parts du Gouvernement du Cuba seront transférées au Fonds Général de Travail de l'IICA et leur utilisation postérieure devra être approuvée par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture à qui le Directeur Général soumettra un Budget basé sur la quantité reçue. Le Directeur Général ne pourra pas autoriser des dépenses sur le compte du Chapitre 5 de cette Résolution, tant que le budget ne sera pas approuvé.
4. D'autoriser le Directeur Général à effectuer des transferts entre les différents Chapitres, excepté: la rubrique A du Chapitre 2; la rubrique B du Chapitre 4 et le Chapitre 5, à condition que l'augmentation ou la diminution des Chapitres affectés ne dépassent pas 20%.
5. D'autoriser le Directeur Général à effectuer les ajustements correspondants aux dépenses autorisées par cette Résolution, en informant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, au cas où les revenus de la période prochaine s'avèreraient inférieurs à ceux qui sont estimés.

IICA/CE/Res.5(II-0/82)
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

RESOLUTION No. 5

PLAN A MOYEN TERME

LE COMITE EXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Ordinaire,

VU:

Le Document Plan à Moyen Terme (IICA/CE/Doc.24(82)) et le Rapport de Groupe de Travail qui fut intégré pour reviser ce document,

CONSIDERANT:

Qu'au cours de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture ayant lieu à Buenos Aires, Argentine du 10 au 13 Août 1981, les Représentants des Etats Membres ont approuvé la Résolution IICA/JIA/Res.6(1-0/81) suivant laquelle ils ont chargé le Directeur Général de nommer un Groupe de Cinq Experts pour qu'ils analysent les instruments de base de l'Institut dans le cadre de la Convention de 1979 et des projections de travail pour la programmation future dans le but d'actualiser un Plan à Moyen Terme;

Que le Groupe de Cinq Experts a rempli sa mission à temps et a présenté le rapport au Directeur Général;

Qu'à base des recommandations formulées par le Groupe de Cinq Experts et des Consultations réalisées entre les Etats Membres, le Directeur Général a préparé un Document qu'il a intitulé "Plan à Moyen Terme" et qu'il a soumis à la considération du Comité au cours de la Deuxième Réunion Ordinaire;

Qu'après un long débat où a régné une participation active des Représentants des Etats Membres, le Comité Exécutif nomma un Groupe de Travail pour faire une étude de ce document et recommander ensuite les changements et les ajustements à base des exposés prononcés au sein du Comité;

Que le Groupe de Travail a rendu un Rapport qui fut accepté par le Comité.

DECIDE:

1. De reconnaître en principe, les critères exposés dans le document intitulé "Plan à Moyen Terme" comme un cadre de référence pour les futures actions de l'Institut. Les observations et les recommandations présentées par le Comité Exécutif seront incorporées à ces critères.
2. De charger le Directeur Général de préparer une version révisée du document Plan à Moyen Terme, en y incorporant les recommandations approuvées par le Comité afin de le présenter à la Deuxième Séance de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, pour considérer l'adoption d'une recommandation définitive à soumettre au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
3. De remercier le Groupe de Cinq Experts pour le travail accompli, les autorités et les groupes de fonctionnaires nationaux, notamment ceux du Mexique et du Venezuela, la Direction Générale et le Groupe de Travail pour les précieuses idées données à propos du Document "Plan à Moyen Terme".

PROJET DE RESOLUTION
PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES MODIFICATIONS
DES REGLEMENTS POUR OCTROYER LES MEDAILLES
INTERAMERICAINES DANS LE SECTEUR RURAL

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa
Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Qu'il est de l'attribution du Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'approuver les Règlements de l'Institut;

Que les Médailles Interaméricaines que l'Institut concède, constituent une reconnaissance d'un grand prestige et d'une grande acceptation pour la communauté internationale;

Que c'est au Conseil Interaméricain de l'Agriculture de concéder ces Médailles car il est l'organe supérieur de l'Institut et vu la nature Interaméricaine des Médailles;

Que les Médailles doivent être concédées par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture au cours de ses Réunions Ordinaires qui ont lieu chaque deux ans;

DECIDE:

1. D'approuver la proposition des Règlements des Médailles Interaméricaines pour le secteur Rural, présentée par le Directeur Général.
2. De demander au Directeur Général de préparer une édition spéciale des Règlements dans les quatre langues officielles de l'Institut et de les distribuer dans les Bureaux de l'IICA dans les pays et de les propager dans tous les Etats Membres.

**PROJET DE RESOLUTION
AJUSTEMENTS AUX REGLEMENTS DU
CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE,
DU COMITE EXECUTIF, ET DE LA DIRECTION
GENERALE DE L'INSTITUT**

LE CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa
Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, au cours de sa Première Réunion Ordinaire (Buenos Aires, Argentine, 10-13 août 1981) approuva sans résolution expresse, les Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale;

Que ces Règlements, une fois mis en pratique, ont révélé des erreurs de forme et de traduction, ainsi que quelques incohérences de fonds qu'il est nécessaire d'étudier afin de les modifier;

DECIDE:

1. De demander au Directeur Général qu'il étudie et revise les Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale, pour corriger toutes les erreurs de forme et de traduction.
2. De confier au Directeur Général la tâche d'étudier et de proposer le cas échéant au Comité Exécutif, afin que celui-ci en informe le Conseil, des modifications de fond qu'il serait nécessaire d'introduire dans les Règlements.
3. Que le Directeur Général devra avoir rempli cet engagement pour la prochaine Réunion Ordinaire du Comité Exécutif en 1983.

PROJET DE RESOLUTION
APPUI AU CENTRE DE RECHERCHES EN
COCO ET PALMIER OLEAGINEUX DE SURINAME

Le **CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE**, au cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que les pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe sont déficitaires dans la production de graisses et d'huiles végétales;

Que les cultures de Coco et de Palmier Oléagineux ont une grande importance économique dans la production d'huiles et de graisses végétales en Amérique Latine, et spécialement dans la Caraïbe;

Que ces cultures sont très susceptibles aux fléaux et maladies qui limitent leur potentiel productif;

Que le Gouvernement de Suriname se trouve actuellement dans le processus d'établir un Centre de Recherches en Coco et Palmier Oléagineux, pour répondre au besoin de faire des recherches relatives aux fléaux et maladies qui affectent ces cultures;

Que les conditions écologiques sous lesquelles sont exploitées ces cultures à Suriname permettent que les résultats que l'on obtient de ces recherches puissent être transférés à d'autres régions de l'Amérique Latine et de la Caraïbe;

Que le Gouvernement de Suriname a offert de mettre la capacité des services du Centre et les résultats de ses recherches à la disposition de tous pour des activités internationales au profit des Etats Membres.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à élaborer un **Projet de Factibilité** pour le développement et le renforcement du Centre de Recherches en Coco et Palmier Oléagineux de Suriname, susceptible d'être financé par des agences internationales de financement et dans le but de lui permettre de prêter ses services à d'autres Etats Membres.

2. D'insister pour que le Directeur Général prépare un Projet d'Appui Externe audit Centre, où sera étudiée la possibilité pour l'IICA d'offrir une coopération technique au Projet.
3. D'autoriser le Directeur Général à commencer, avec les ressources du Budget de 1983, l'exécution du Projet auquel se réfère le paragraphe antérieur.

IICA/CE/CG/Doc.6(82)

16 Septembre 1982

Original: Espagnol

PROJET DE RESOLUTION NIVEAU ET UTILISATION DES "OVER-HEAD"

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que tous les projets que gère l'IICA, indépendamment de la source de financement, doivent contribuer proportionnellement au coût administratif de celui-ci;

Que le niveau actuel d'"over-head", représente un subside institutionnel des ressources régulières ou des quotes-parts aux projets financés avec des ressources externes;

Que les projets financés avec des ressources externes diffèrent considérablement en ce qui a trait aux conditions et au niveau d'engagement institutionnel;

Que l'IICA dépense une proportion importante de ses ressources de quotes-parts en direction, supervision et appui, dépenses avec lesquelles il fournit non seulement des services de ce genre à ses projets réguliers ou de quotes-parts, mais aussi à ses projets financés avec des ressources externes, étant donné que l'"over-head" qu'il reçoit de ces projets est, actuellement, inférieur à 5% en moyenne.

Que des calculs préliminaires pour la période 1983-1987 établissent que le coût de direction, de supervision et d'appui représente à peu près 25% des coûts totaux de l'Institution.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à établir un niveau raisonnable d'"overhead" pour les projets financés avec des ressources externes, pour que celles-ci couvrent une proportion adéquate des coûts de direction, de supervision et d'appui de ces projets.
2. D'autoriser le Directeur Général à ajuster le niveau d'"overhead" établi proportionnellement aux conditions économiques de chaque pays, et à celles de l'institution ou des institutions bénéficiaires.
3. De différencier des dons octroyés à l'IICA pour son renforcement institutionnel et pour l'exécution de ses services de coopération technique, donnant faculté au Directeur Général de façon à ne pas charger "over-head" dans les cas de dons référés.
4. De demander au Directeur Général de rédiger les règlements internes pertinents afin de donner des normes à la présente Résolution.

IICA/CE/CG/Doc.7(82)rev.

16 Septembre 1982

Original: Espagnol

**PROJET DE RESOLUTION
PROGRAMME COOPERATIF DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE CONE SUD**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Programme Coopératif de Recherche Agricole pour les pays du Cône Sud (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay et Uruguay), qui est exécuté, d'une durée de trois ans, en vertu de l'Accord signé entre l'IICA la Banque Interaméricaine de Développement et les pays de la zone, prendra fin au mois de janvier 1983;

Que les activités développées par le Programme ont eu des résultats spécialement importantes et satisfaisantes pour les pays bénéficiaires;

Que la fin prochaine du Programme peut occasionner la perte de l'infrastructure inter-institutionnelle, que ledit Programme avait mise en place, et paralyser l'atteinte totale de ses objectifs, annulant les bénéfices obtenus;

Qu'il est important et nécessaire de chercher une formule adéquate de financement, avec la participation de la BID et de l'IICA, pour une période de transition minimum de trois ans, qui permette d'achever et de consolider la structure institutionnelle établie par les pays et d'atteindre les objectifs originaux.

DECIDE:

1. De demander au Directeur Général de négocier avec la BID et avec les pays bénéficiaires du Programme, le renouvellement ou l'extension de l'Accord, pour une période additionnelle, afin d'assurer la consolidation de la structure coopérative institutionnelle établie par les pays et l'atteinte totale des objectifs du Programme.
2. D'autoriser le Directeur Général à signer les accords ou documents juridiques nécessaires pour atteindre les buts de cette Résolution.

IICA/CE/CG/Doc.9(82)

17 Septembre 1982

Original: Espagnol

**PROJET DE RESOLUTION
ETUDE SUR L'INCORPORATION A L'IICA DES PROJETS
AGRICILES ET DE DEVELOPPEMENT RURAL DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION
DES ETATS AMERICAINS**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

VU:

La Section A du Rapport sur les Récentes Relations de Travail avec des Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains (IICA/CE/Doc.31(82)).

CONSIDERANT:

Que la Résolution No. 561 de la XI Assemblée Générale de l'OEA autorise le Secrétaire Général de l'Organisation à modifier les programmes et la structure du Secrétariat Général, d'après les dispositions de la Charte de l'Organisation, et en tenant compte de la nécessité de renforcer la coordination avec d'autres institutions internationales, pour éviter la duplicité d'efforts et assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles;

Que comme le stipulent les points a. et b. de l'Article 4 de la nouvelle Convention, il échet à l'IICA "de promouvoir le renforcement des institutions nationales d'enseignement, de recherche et de développement rural, pour promouvoir le progrès et la diffusion de la science et de la technologie appliquées au progrès rural", ainsi que de "formuler et exécuter les plans, programmes, projets et activités d'après les besoins des gouvernements des Etats Membres, pour contribuer à l'atteinte des objectifs de ses politiques et programmes de développement agricole et de bien-être rural".

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à poursuivre les négociations déjà commencées avec le Secrétariat Général de l'OEA, afin de perfectionner et de compléter le processus suivant lequel on transfère à l'IICA la responsabilité d'exécuter tous les projets agricoles et de développement rural qui, jusqu'à maintenant étaient réalisés par cet estimable Organe de l'Organisation
2. De solliciter au Directeur Général de mener, en accord avec le Secrétariat Général de l'OEA et conjointement avec lui, une étude sur la nature, la portée, l'organisation, les engagements inter-institutionnels et sur le niveau budgétaire de tous les projets agricoles et de développement rural précités, et d'informer la Deuxième Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, à travers le Comité Exécutif, des implications financières et administratives que le transfert de cette responsabilité entraîne à l'Institut et à ses Etats Membres.

IICA/CE/CG/Doc.10(82)
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

PROJET DE RESOLUTION
RELATIONS AVEC LA BANQUE INTERAMERICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Qu'il est opportun d'assurer une étroite relation de complémentarité entre l'aide financière et la coopération technique pour le progrès de l'agriculture et le développement rural qu'offrent aux Etats Membres la BID et l'IICA comme organismes du Système Interaméricain;

Que, comme le signale le Directeur Général à la Section C du Rapport sur les Récentes Relations de travail avec des Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains, IICA/CE/Doc.31(82), les relations de coopération avec la BID se sont intensifiées considérablement au bénéfice et à la satisfaction des Etats Membres.

DECIDE:

1. D'exprimer sa satisfaction pour les progrès réalisés dans les rapports de coopération complémentaire entre la Banque Interaméricaine de Développement et l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.
2. D'autoriser le Directeur Général à poursuivre les contacts et conversations commencés avec le Président et autres autorités supérieures de la BID, pour que ces relations de coopération se formalisent et s'intensifient dans tous les domaines programmatiques qui se réfèrent à l'agriculture et au développement rural.
3. De demander au Directeur Général de continuer les démarches déjà engagées avec la BID pour aboutir à une extension convenable pour le Programme Coopératif de Recherche Agricole pour les pays du Cône Sud, et pour l'approbation des projets coopératifs similaires pour la Zone Andine, la Zone de l'Isthme Centre-Américain et la République Dominicaine et la Zone de la Caraïbe.

IICA/CE/CG/Doc.11(82)rev.

17 Septembre 1982

Original: Espagnol

**PROJET DE RESOLUTION
ETUDE DU TRANSFERT POSSIBLE DU CENTRE
PANAMERICAIN POUR LA FIEVRE APHTEUSE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

VU:

La Section B du Rapport sur les Récentes Relations de Travail avec les Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains (IICA/CE/Doc.31(82)).

CONSIDERANT:

Les termes de la Résolution No. XIX de la XX Conférence Sanitaire Panaméricaine, tenue à St. George, Grenade, en octobre 1978, par laquelle cet Organe Supérieur de l'Organisation Panaméricaine de la Santé recommande au Directeur de l'OPS, qu'en consultation avec des agences du système, il étudie la possibilité de transférer les responsabilités du Centre Panaméricain pour la Fièvre Aphteuse (PANAFTOSA) à un organisme international plus directement lié au secteur agricole;

Que l'IICA est l'organisme spécialisé pour l'agriculture et le bien être rural au sein du Système Interaméricain qui exécute un important programme de santé animal, de portée continentale et qui est techniquement et administrativement qualifié pour assumer la responsabilité de conduire les activités de PANAFTOSA.

Qu'il faut connaître, les implications financières et administratives que l'absorption du Centre pourrait avoir pour les Etats Membres de l'IICA, afin qu'au niveau de chaque gouvernement on puisse prendre les mesures budgétaires requises;

Que la XXI Conférence Sanitaire Panaméricaine tenue à Washington, D.C., en septembre de cette année approuva la Résolution XXX dont le point 2 dit textuellement:

“Que le Centre Panaméricain de Fièvre Aphteuse demeure comme un programme régulier de l'OPS, en attendant que l'on fasse l'étude proposée par l'IICA à l'OPS et que les Corps Directeurs puissent en décider”

DECIDE:

- 1 D'autoriser le Directeur Général à continuer ses gestions auprès du Directeur du Bureau Sanitaire Panaméricain pour réaliser l'étude conjointe OPS/IICA, qui permettra de déterminer les engagements et responsabilités de PANAFTOSA avec les Etats Membres, la structure et l'organisation du Centre, son personnel et les normes réglementaires qui le régissent, le montant total et la distribution de son budget, l'origine de ses ressources budgétaires et les accords et contrats que l'OPS pourrait signer et qui impliquent des obligations ou bénéfiques pour le Centre.
- 2 De demander au Directeur Général de faire un rapport du résultat de cette étude à la Seconde Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, par l'intermédiaire du Comité Exécutif, et qu'il formule une proposition sur le transfert possible du Centre et sur les implications d'ordre financier, administratif et organisationnel que ce transfert pourrait signifier pour les Etats Membres et pour l'IICA.

**PROJET DE RESOLUTION
COMMISSION EN SANTE ANIMALE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

VU:

Le Rapport du Directeur Général sur la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale (Document IICA/JIA/CE/Doc.18(82))rev et le Rapport de ladite Commission de Consultation, en annexe à ce Document.

CONSIDERANT

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, au cours de sa Première Réunion Ordinaire tenue en 1981, par Résolution IICA/JIA/Res.18(1-0/81) chargea le Directeur Général de constituer une Commission pour étudier les Programmes-Budgets de l'IICA et d'autres Organismes Internationaux qui s'occupent de Santé Animale dans l'Hémisphère, et d'évaluer ainsi la façon dont ces programmes pourraient fonctionner avec la plus grande effectivité possible en évitant une duplication d'efforts et en couvrant les maladies et problèmes de plus grande importance économique et leurs répercussions sur la santé publique pour les pays de l'Hémisphère.

Que le Programme de Santé Animale de l'IICA, créé par le Conseil d'Administration de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, fait un travail remarquable dans le Continent depuis ses deux ans d'existence, par le développement de projets spécifiques pour l'éradication et le contrôle de maladies, avec l'appui ferme des Gouvernements des Etats Membres de l'Institut;

Que la Commission de Consultation recommanda l'établissement d'une Commission Permanente en Santé Animale, que le Directeur Général estime dans son Rapport devoir avoir comme objectif d'orienter, d'assister et de servir de mécanisme de consultation et de concertation au Directeur Général et au Programme de Santé Animale de l'Institut, ainsi qu'aux autres organismes internationaux qui ont des activités dans le domaine de la Santé Animale dans les Etats Membres, en même temps qu'il signale les caractéristiques que devrait avoir la Commission;

DECIDE:

1. D'exprimer ses remerciements aux gouvernements et entités qui participèrent à la Réunion de consultation tenue à Panama (avril 14-17, 1982).
2. De recevoir le Rapport de la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale et d'accepter les critères du Directeur Général au sujet de la Commission en Santé Animale proposée.
3. De charger le Directeur Général de la préparation de Rapports Biennaux sur le travail de la Commission en Santé Animale pour les soumettre au Comité Exécutif et au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

IICA/CE/CG/Doc.13(82)corr.
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

PROJET DE RESOLUTION
POUVOIR GENERALISIME AU DIRECTEUR GENERAL

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'Organe Exécutif de l'Institut est la Direction Générale, selon l'Article 1 du Règlement de la Direction Générale de l'IICA;

Que le Dr. Francisco Morillo Andrade fut élu Directeur Général de l'Institut par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, à sa Première Réunion Ordinaire, tenue à Buenos Aires, Argentine, en août 1981, et qu'il assumait cette Direction Générale le 15 janvier 1982;

Que le Directeur Général représente légalement l'Institut;

Que conformément à l'ordre juridique costaricien, les pouvoirs généraux et généralissimes doivent s'inscrire dans le Registre Public;

DECIDE:

1. De donner au Directeur Général de l'IICA, le Dr. Francisco Morillo Andrade, un pouvoir généralissime conformément aux facultés de l'Article 1253 du Code Civil de Costa Rica et celle de donner des pouvoirs de toute espèce, de les révoquer, en agissant séparément et sans limitations, afin qu'il puisse remplir totalement les attributions que confère au Directeur Général la Convention sur l'Institut et ses Règlements.
2. D'autoriser le Directeur Général à enregistrer où il le faut, conformément aux lois de Costa Rica, le pouvoir qui lui est conféré.

IICA/CE/CG/Doc.14(82)
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

**PROJET DE RESOLUTION
RECONNAISSANCE ET APPUI AU CATIE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Centre Agronomique Tropical d'Investigation et d'Enseignement (CATIE), traversa une période que l'on pourrait décrire comme la plus critique de son histoire au point que l'on considéra l'alternative de fermer le Centre;

Que l'état financier du CATIE, ne permettait pas d'atteindre ses objectifs, programmes et projets;

Que l'effort déployé par les pays associés du CATIE, l'IICA et les organismes promoteurs, se termina avec le changement de l'administration du Centre et sa restructuration et reorganisation postérieures;

Que les actions et efforts réalisés par les parties engagées ont conduit à la stabilisation et à la projection du Centre, au bénéfice du développement agricole de la Région.

DECIDE:

1. De reconnaître et de remercier expressément pour l'effort réalisé par les gouvernements des pays membres du CATIE, pour la préoccupation permanente de la Direction de l'IICA, et les organismes financiers qui ont coopéré avec le CATIE à surmonter sa crise.
2. Reconnaître expressément le grand effort réalisé par la Direction actuelle du CATIE, par son corps d'assistants, de techniciens et d'administrateurs, par le personnel, pour la conduite excellente et professionnelle des actions tendant à garantir le fonctionnement normal et l'atteinte des objectifs présents et futurs.
3. D'autoriser le Directeur Général de l'IICA de signer le nouveau contrat du CATIE avec le Gouvernement de Costa Rica, quand il le jugera le plus opportun avant le 30 mai 1983.

IICA/CE/CG/Doc.16(82)corr.
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

PROJET DE RESOLUTION ETABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DE STE-LUCIE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'Article 94 du Chapitre XIII du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture établit:

“Le Conseil établira la quote-part pour les nouveaux Etats Membres. La quote-part pour la première année sera calculée sur la base du nombre de mois qui manquent pour compléter l'année fiscale, à partir de la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion”.

Que le gouvernement de Ste-Lucie a déposé l'instrument de ratification, de la nouvelle Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture le 9 décembre 1981.

Que conformément à l'Article indiqué, il n'y a pas de quote-part à payer pour l'année 1981

Que le pourcentage appliqué selon l'échelle de quotes-parts de l'Organisation des Etats Américains est de .03%. La quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA et de l'OEA pour 1982 est de US\$ 15 939 101; les .03% de cette quantité sont US\$ 4 732.

DECIDE:

1. D'approuver la quote-part de .03% de la quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA et de l'OEA.
2. D'approuver la quantité de US\$ 4 732 pour l'année fiscale 1982.
3. D'autoriser le Directeur à créditer le Fonds Général de Travail au moment où il recevra le paiement.

IICA/CE/CG/Doc.17(82)corr.
17 Septembre 1982
Original: Espagnol

**PROJET DE RESOLUTION
ESTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT
DE L'UNION DE DOMINIQUE**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que l'Article 94 du Chapitre XIII du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture établit:

“Le Conseil établira la quote-part pour les nouveaux Etats Membres. La quote-part pour la première année sera calculée sur la base du nombre de mois qui manquent pour compléter l'année fiscale, à partir de la date de dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion”.

Que l'union de Dominique a déposé l'instrument de ratification à la nouvelle Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture le 29 septembre 1981.

Que conformément à l'Article indiqué, le calcul de la quote-part pour les trois mois qui restent de l'année 1981 serait comme suit:

Le pourcentage appliqué selon l'échelle de quotes-parts de l'OEA est de 02%

La quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA pour l'année 1981 a été de US\$ 13 855 654; les 0.2% de cette quantité reviennent à US\$ 2 771 par an. Ce qui correspond à trois mois dans cette quantité est US\$ 693.

Que la quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA et de l'OEA pour 1982 est de US\$ 15 939 101; les .02% de cette quantité sont équivalents à US\$ 3 188.

Que le total pour les deux années est donc le suivant:

a.	3 mois de 1981	US\$ 693
b.	1 an, 1982	3 188
	TOTAL	<hr/> US\$ 3 881

DECIDE:

1. D'approuver la quote-part de .02% de la quantité applicable aux Etats Membres de l'IICA et de l'OEA.
2. D'approuver la quantité de US\$ 693 pour les trois mois de la période fiscale 1981 et US\$ 3 188 pour l'année 1982, pour un total de US\$ 3 881.
3. D'autoriser le Directeur Général à recevoir le paiement et à le créditer dans le Fonds Général de Travail.

Deuxième Partie
25-26 Octobre 1982

IICA/CE/CG/Doc.2(82)rev.3
25 Octobre 1982
Original: Espagnol

PROJET DE RESOLUTION
PROGRAMME BUDGET

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA) stipule en son Article 8 que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture aura comme attribution de "approuver le Programme-Budget biennal et d'établir les quotes-parts annuelles des Etats Membres";

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture à sa Première Réunion Ordinaire décida: "D'établir que la Proposition de Programme-Budget pour 1983, présentée dans le Document IICA/JIA/Doc.10(81), soit considéré comme un Programme provisoire sujet à révision, tant dans son aspect programmatique qu'à son niveau de budget, au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui aura lieu au Siège Social de l'IICA à San José, Costa Rica, en 1982" (Résolution IICA/JIA/Res.2(1-0/81);

Qu'en application de cette Résolution, le Directeur Général a présenté une proposition modifiée de Programme-Budget pour 1983, selon laquelle le budget s'élève à 18 679 000 US \$, somme qui monte à 18 883 000 US \$ en lui ajoutant la quote-part de Cuba.

Qu'on y indique également les parties budgétaires requises pour les services directs de coopération technique (Programme et Centres), la Direction, Supervision et Appui aux Programmes, les Coûts Généraux et Provision et la quote-part de Cuba.

DECIDE:

1. D'approuver le Programme-Budget de l'IICA pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 1983 pour un montant de 18 883 000 US \$.
2. Que le Programme-Budget de l'IICA pour 1983 sera ainsi réparti:

**CHAPITRE 1 – SERVICES DIRECTS DE
COOPERATION TECH-
NIQUE**

10 331.5

A.	Programmes	8 617.4
	1. Education agricole formelle	583.1
	2. Appui aux Institutions Nationales de Génération et de Transfert de Technologie Agricole	1 671.3
	3. Conservation et Gestion de Ressources Naturelles Renouvelables	888.9
	4. Santé Animale	830.1
	5. Santé Végétale	666.5
	6. Promotion de la Production Agricole et Forestière	622.9
	7. Commercialisation Agricole et Agro-industrie	629.7
	8. Développement Rural Intégré	1 505.4
	9. Planification et Administration pour le Développement Agricole et le Bien-Etre Rural	883.5
	10. Information pour le Développement Agricole et le Bien-Etre Rural	336.0
B.	Centres	1 714.1
	1. Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)	911.0
	2. Centre Interaméricain de Documentation et d'Information Agricoles (CIDIA)	650.1
	3. Centre de Projets d'Investissement (CEPI)	153.0

CHAPITRE 2	DIRECTION, SUPERVISION ET APPUI	5 744.5
A.	Bureau Directeur Général	1 100.6
B.	SDGA Des Opérations	3 218.7
C.	SDGA des Affaires Externes	1 031.1
D.	SDGA de Développement de Programmes	394.1

CHAPITRE 3 - COÛTS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS	2 603.9
--	----------------

A.	Retablisement Fondation Kellogg	80.0
B.	Fonds Général de Travail	162.0
C.	Fonds Mouvement de Personnel	800.0
D.	Imprévus	200.0
E.	Réserve de Contingence	761.9
F.	Equipement et Mobilier	150.0
G.	Intérêts payés sur les Prêts	450.0

CHAPITRE 4 AUTRES	203.1
--------------------------	--------------

A.	Cuba	200.1
----	------	-------

TOTAL	18 883.0*
--------------	------------------

* A ce montant, il faut ajouter le remboursement effectué par les Etats Unis pour concept d'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institution.

- Demander au Directeur Général de transférer au Chapitre I, Section A, Programmes, les fonds provenant de n'importe quelle réduction de dépenses indiquées dans le Chapitre 3, Coûts Généraux et Provisions, qui sont obtenus jusqu'au 30 Septembre de chaque période économique, et en informer le Comité Exécutif.
- D'établir que les quotes-parts correspondant au Gouvernement de Cuba soient transférées au Fonds Général de Travail de l'IICA et que leur utilisation postérieure devra être approuvée par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture. Le Directeur Général soumettra un budget basé sur la somme reçue.

5. D'autoriser le Directeur Général à effectuer des transferts entre les chapitres, à l'exception des parties B.1 du Chapitre 1. B du Chapitre 3, et le Chapitre 4 toutes les fois que le total transféré n'augmente ni ne diminue les Chapitres affectés de plus de 20 pour cent. Tant que ce budget n'est pas approuvé, le Directeur Général ne pourra pas autoriser des dépenses au compte du Chapitre 4 de cette Résolution.
6. D'autoriser le Directeur Général à faire les ajustements correspondants dans les dépenses autorisées par cette Résolution dans le cas où les revenus pour le prochain exercice s'avèreraient inférieurs à ceux estimés, en informant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

IICA/CE/CG/Doc.3(82)rev.
26 Octobre 82
Original: Espagnol

PROJET DE RESOLUTION ECHELLE DE QUOTES-PARTS

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que le Conseil d'Administration de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles a établi une méthode de calcul des quotes-parts des Etats Membres dans une série de résolutions et de décisions comme suit:

Que d'après la Résolution IICA/JD-282 du 18 mai 1962, les quotes-parts annuelles de l'IICA seront calculées sur la base de l'échelle de pourcentage de quotes-parts de l'Organisation des Etats Américains;

Que la Résolution IICA/JD-652, rev. 2, du 28 mars 1969, établit la limite maximum de 66% pour la contribution de tout Etat Membre au budget de l'IICA et que dans l'échelle de contributions on n'inclura que ses Etats Membres;

Que dans la Résolution IICA/JD-658-7, du 23 avril 1969, on a approuvé la procédure pour arriver à l'échelle de pourcentage de quotes-parts de l'IICA, en tenant compte de ce qui est établi dans la Résolution IICA/JD-652, rev. 2;

Que le Canada et la Guyane ne sont pas des Etats Membres de l'Organisation des Etats Américains et que par conséquent les quotes-parts correspondantes doivent être ajoutées au total des quotes-parts des autres Etats Membres de l'IICA:

Que, au cours de sa Première Réunion Ordinaire, dans la Résolution IICA/JIA/Res.3(1-0/81) du 11 août 1981, il fut établi que les quotes-parts pour 1983 des Etats Membres seront approuvées à la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

DECIDE:

- 1 D'établir les quotes-parts qui correspondent aux Etats Membres de l'IICA pour l'exercice 1983 selon les montants indiqués ci-dessous:

ETATS MEMBRES	1983		
	% OEA	% IICA	MONTANT IICA
Antigua & Barbuda	.02	—	—
Argentine	7.45	7.48	1 319 411
Bahamas	.07	—	—
Barbados	.08	.08	14 111
Bolivie	.18	.18	31 751
Brésil	9.34	9.37	1 652 792
Chili	.81	.81	142 877
Colombie	.99	.99	174 627
Costa Rica	.18	.18	31 751
Dominique	.02	.02	3 527
République Dominicaine	.18	.18	31 751
Equateur	.18	.18	31 751
El Salvador	.18	.18	31 751
Etats Unis	66.00	66.00	11 641 864
Grenade	.03	.03	5 291
Gautemala	.18	.18	31 751
Haiti	.18	.18	31 751
Honduras	.18	.18	31 751
Jamaïque	.18	.18	31 751
Mexique	7.00	7.03	1 240 034
Nicaragua	.18	.18	31 751
Panama	.18	.18	31 751
Paraguay	.18	.18	31 751
Pérou	.54	.54	95 251
St-Vincent & Les Grenadines	.03	—	—

Ste-Lucie	.03	.03	5 291
Suriname	.13	.13	22 931
Trinidad & Tobago	.18	.18	31 751
Uruguay	.36	.36	63 501
Venezuela	3.59	3.61	636 774
Sous-Total	98.83	98.82	17 431 045
Cuba*	1.17	1.18	203 100
Autres Pays Membres:			
Canada		6.94	1 224 160
Guyane		.14	24 695
TOTAL		107.08	18 883 000

* Il apparaît dans le but de distribuer le total des quotes-parts.

2. D'autoriser le Directeur Général à utiliser pour de courtes périodes la Ligne de Crédit établi par la Banque dans les cas où pour des retards dans le paiement des quotes-parts des Etats Membres, la disponibilité en espèces le requiert, en informant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
3. De disposer que toute somme reçue en sus de ce qui est approuvé soit versée au Fonds Général de Travail. En outre, les balances des postes non-déposés et qui ne seront pas engagés seront également versées au Fonds Général de Travail, à l'exception de ce qui est prévu dans la résolution IICA/JIA/Res.27 point 3 sur le Programme-Budget.

IICA/CE/CG/Doc.20(82)rev.
26 Octobre 1982
Original: Espagnol

**PROJET DE RESOLUTION
COMMEMORATION DU BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DU
LIBERATEUR SIMON BOLIVAR**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa
Seconde Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Qu'il y a eu deux cents ans le 24 juillet 1983 que naissait le Libérateur Simon Bolivar:

Que Simon Bolivar fut l'inspirateur et le précurseur du Système Interaméricain, en convoquant le Congrès Amphictyonique qui se réunit à Panama en 1826;

Que cette réunion coïncide avec la célébration de l'Année Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar.

DECIDE:

1. De s'associer à la Commémoration du Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar, ainsi qu'aux actions que la République du Venezuela entreprend en la circonstance.
2. De demander au Directeur Général de l'IICA qu'à l'occasion de la Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui aura lieu l'année prochaine, il organise une exposition graphique et documentaire du travail réalisé par l'IICA avec les ressources du Fonds Simon Bolivar. On rendrait ainsi un hommage à la mémoire du Libérateur et on reconnaîtrait l'effort déployé par le Venezuela pour le développement agricole de la région, en sa qualité de principal administrateur et contribuant du Fonds.
3. De faire connaître dans les pays l'action réalisée par le Fonds Simon Bolivar à travers les projets auxquels il a prêté son appui.
4. De demander au Directeur Général de promouvoir et de stimuler la célébration d'autres actions commémoratives de l'Année Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar, dans lesquelles se détachera la personnalité du héros et ses pensées relatives à l'agriculture.
5. D'envoyer officiellement une copie de cette Résolution à leurs Excellences les Présidents des Gouvernements bolivariens ainsi qu'aux Ministres des Affaires Etrangères et de l'Agriculture de ces pays.

**PROJET DE RESOLUTION
ACCORDS DE BASE SUR LES
PRIVILEGES ET IMMUNITES DE L'INSTITUT**

**Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, au cours de sa
Seconde Réunion Extraordinaire,**

CONSIDERANT:

Que la Convention sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture établit en son Article 26 que l'Institut jouira sur le territoire de chacun des Etats Membres de la capacité juridique et des privilèges et immunités nécessaires à l'exercice de ses fonctions et à la réalisation de ses buts; et en son Article 28 que la condition juridique de l'Institut et les privilèges et immunités qui lui sont conférés ainsi qu'à son personnel, seront déterminés dans un accord multilatéral que signent les Etats Membres de l'Organisation des Etats Américains, ou, le cas échéant, dans les accords que l'Institut signe bilatéralement avec les Etats Membres;

Que l'Institut a des Accords de Base sur les Privilèges et Immunités en vigueur avec la quasi totalité de ses Etats Membres, Accords qui furent signés en référence à la Convention sur l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles;

Qu'il s'avère nécessaire d'actualiser ces Accords de Base, pour les lier à la Convention sur l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, à ses buts, à ses organes et à leurs règlements.

DECIDE:

1. D'autoriser le Directeur Général à négocier et à signer avec chacun des Etats Membres de nouveaux Accords de Base sur les Privilèges et Immunités de l'Institut, en référence à la Convention de 1979. Dans ces Accords de Base, le Directeur Général devra rechercher pour l'Institut la reconnaissance de la capacité juridique et la concession de privilèges et immunités similaires à ceux d'autres organismes internationaux ou missions diplomatiques.
2. D'instruire le Directeur Général pour qu'il présente régulièrement au Conseil, des rapports sur ce qu'il aura réalisé

**PROJET DE RESOLUTION
PERCEPTION DES QUOTES-PARTS DE L'IICA**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Deuxième Réunion Extraordinaire,

CONSIDERANT:

Que la Convention sur l'Institut établit dans son Article 23 que: "Les Etats Membres contribueront à la subsistance de l'Institut au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil. "

Que l'Institut, dû à des retards de la part des Etats Membres dans le paiement de leurs contributions, a été obligé de faire appel à des prêts et à maintenir des réserves pour faire face aux engagements financiers que représentent l'accomplissement des programmes et des activités approuvées par le Conseil;

Qu'il est d'intérêt pour tous les Etats Membres que les opérations de l'Institut aient une base financière solide et sûre;

Qu'il est souhaitable que l'Institut ne soit pas obligé de faire appel à des prêts, ni à maintenir des ressources pour les cas de retard dans la perception des contributions des Etats Membres;

DECIDE:

1. De demander aux Etats Membres de faire des efforts visant à solder leurs engagements financiers auprès de l'IICA le plus vite possible dans l'année dûe, en informant le Directeur Général sur leur chronogramme de paiements pour l'année, de façon à ce que l'IICA puisse prendre des mesures en cas nécessaire visant à maintenir ses obligations conformément à la perception de quotes-parts.
2. De demander à l'Administration de l'IICA de:
 - a. Informer le Comité Exécutif de la situation de perception quotes-parts.
 - b. Faire des efforts pour recevoir le plus vite possible les quotes-parts de l'année en cours ou des années précédentes, dûes à l'IICA.

- c. **Faire des efforts pour recevoir les soldes à payer de contrats financés par des ressources de quotes-parts supplémentaires, de même que pour recevoir une partie de ces ressources, conformément aux dispositions de ces contrats, afin d'éviter à l'HICA d'avoir à utiliser les ressources des quotes-parts assignées à ses programmes réguliers pour commencer ses activités de quotes-parts supplémentaires.**

LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

IICA/CE/Doc.

- 18(82)rev. **Rapport de la Commission de Consultation sur la Coopération Internationale en Santé Animale (Document Informatif)**
- 19(82)corr. **Programme Hémisphérique de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables.**
- 20(82) **Rapport sur les Contrats dépassants 250 000 US \$**
- 21(82) **Rapport du Directeur Général sur l'Avance des Résolutions de la Première Réunion Ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (Document Informatif)**
- 22(82)corr **Programme Hémisphérique de Coopération Agroénergétique**
- 23(82) **Politiques Générales de l'IICA**
- 24(82) **Plan à Moyen Terme**
- 25(82) **Ajustements au Projet du Programme-Budget des Quotes-Parts pour 1983**
- a. **Projet de Résolution sur les Programmes et les Assignations 1983**
- b. **Projet de Résolution sur l'Echelle des Quotes-Parts 1983**
- 26(82)corr **Rapport du Groupe d'Experts (Document Informatif)**
- 27(82) **Rapport Financier et Rapport des Auditeurs Externes 1981**
- 28(82) **Affaire en attente d'Analyse du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale**
- 29(82)corr **Proposition du Directeur Général pour Introduire des Modifications aux Règlements pour Octroyer les Médailles Interaméricaines au Secteur Rural**
- 30(82) **Situation Contractuelle du CATIE**
- 31(82) **Rapport sur les Relations Récentes de Travail avec les Organismes du Système de l'Organisation des Etats Américains**

- 32(82)rev. Proposition du Gouvernement de Colombie sur le Régime de Pension de l'Ex-Directeur Général de l'Institut Interaméricain de Sciences Agricoles, Docteur Armando Samper
- 33(82) Proposition du Directeur Général pour réaliser des Ajustements aux Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale
- 34(82) Rapport du Progrès des Activités réalisées par l'IICA en relation aux Recommandations de la Huitième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture
- 35(82) Programme Provisionnel
- 36(82)corr. Programme Provisionnel de Travail
- 37(82) Programme Provisionnel de la Deuxième Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture
- 38(82) Date et Siège de la Réunion Ordinaire suivante du Comité Exécutif
- 39(82) Séance Inaugurale
- 40(82) Séance Préparatoire (Ordre du Jour)
- 41(82) Première Séance Plénière (Ordre du Jour)
- 42(82) Discours du Directeur Général Dr. Francisco Morillo Andrade, au Cours de la Séance Inaugurale du Comité Exécutif
- 43(82) Rapport sur l'Etat des Quotes-Parts des pays membres jusqu'au 31 Août 1982
- 44(82) Discours de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Alimentation de Guatemala, Ing. Agronome Leopoldo Sandoval Villeda, prononcé devant la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
- 45(82) Deuxième Séance Plénière (Ordre du Jour)
- 46(82) Troisième Séance Plénière (Ordre du Jour)
- 47(82) Quatrième Séance Plénière (Ordre du Jour)

- 48(82) Cinquième Séance Plénière (Ordre du Jour)
- 49(82) Sixième et Septième Séance Plénières (Ordre du Jour)
- 50(82) Discours de Clôture du Directeur Général de l'IICA Dr. Francisco Morillo Andrade
- 51(82) Discours du Délégué de Guatemala, M. Oscar González, prononcé dans la Séance de Clôture
- 52(82) Discours de Clôture prononcé par la Présidente du Comité Exécutif. pendant la Deuxième Réunion Ordinaire, Mm. Ana Maria Rossi de Verdier, Déléguée de l'Uruguay

PROCES-VERBAL 2(II-0/82)

Rapport de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture

Projets de Resolution

IICA/CE/CG/Doc.

- 1(82) Proposition du Directeur Général sur les Modifications des Règlements pour Octroyer les Médailles Interaméricaines dans le Secteur Rural
- 2(82) Programmes et Assignation
- 3(82) Echelle de Quotes-Parts
- 4(82) Ajustements aux Règlements du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, du Comité Exécutif et de la Direction Générale de l'Institut
- 5(82) Appui au Centre de Recherche sur le Coco et le Palmier Oléagineux de Suriname
- 6(82) Niveau et Utilisation de l'"Over-Head"
- 7(82) Programme Coopératif de Recherche Agricole pour le Cône Sud
- 8(82) Politiques Générales de l'IICA

- 9(82) Etude sur le Transfert à l'IICA des Projets d'Agriculture et de Développement Rural du Secrétariat Général de l'Organisation des Etats Américains.
- 10(82) Relations avec la Banque Interaméricaine de Développement
- 11(82) Etude sur le Transfert Possible du Centre Panaméricain de la Fièvre Apteuse
- 12(82) Commission de Santé Animale
- 13(82) Pouvoir Généralissime au Directeur Général
- 14(82) Reconnaissance et Appui au CATIE
- 15(82) Remerciement au Directeur Général
- 16(82) Etablissement de la Quote-Part de Sainte-Lucie
- 17(82) Etablissement de la Quote-Part du Gouvernement de la Dominique
- 18(82) Structure Budgétaire
- 19(82) Plan à Moyen Terme
- 20(82) Commémoration du Bicentenaire de la Naissance du Libérateur Simon Bolivar
- 21(82) Accords de Base sur les Privilèges et Immunités de l'Institut
- 22(82) Perception des Quotes-Parts de l'IICA

LISTE DE PARTICIPANTS

**Première Partie
12-17 Septembre 1982**

LISTE DE PARTICIPANTS

PAYS MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

BARBADE

Lionel Smith
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs
Bridgetown

BOLIVIE

Jaime Sejas Albornoz
Director General de Asuntos Agropecuarios
Ministerio de Asuntos Campesinos y Agropecuarios
La Paz

BRESIL

Mario Assis Menezes
Asesor Técnico de Coordinación
Ministerio de Agricultura
Brasilia

Aral Antunes Jara
Segundo Secretario
Embajada del Brasil
San José, Costa Rica

CANADA

Claude Brouillard
Assistant Deputy Minister
Ministry of Agriculture
Ottawa

James McKenzie
Director of Energy Analysis and Policy
Ministry of Agriculture
Ottawa

Roberto Car Ribeiro
Jefe Sección CIDA
Embajada de Canadá
San José, Costa Rica

GRENADE

Denis Noel
Consejero, Misión Permanente de Grenada ante la OEA
Washington D.C., U.S.A.

Veronica Regis
Agricultural Economist
Ministry of Agriculture
St. George's

GUATEMALA

Leopoldo Sandoval
Ministro de Agricultura, Ganadería y Alimentación
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación
Guatemala

Oscar González
Director Unidad Sectorial de Planificación Agrícola
Guatemala

Carlos Moreira
Embajador de Guatemala
Embajada de Guatemala
San José, Costa Rica

HONDURAS

Miguel Angel Bonilla
Secretario de Recursos Naturales
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Celeo Osorio
Director
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

MEXIQUE

Osvaldo Valdés Olivares
Subdirector de Cooperación y Servicios Internacionales
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
México D.F.

Everardo Suárez Amézcu
Segundo Secretario
Embajada de México
San José, Costa Rica

NICARAGUA

Julio César Castillo
Director General de Técnicas Agropecuarias
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

Bayardo Serrano
Subdirector General de Técnicas Agropecuarias
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

PEROU

Jaime Paredes Castillo
Director General de la Oficina Sectorial de Planificación
Ministerio de Agricultura
Lima

SURINAME

F.W. van Amson
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Paramaribo

URUGUAY

Ana María Rossi de Verdier
Subdirectora General
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

PAYS QUI NE SONT PAS MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (OBSERVATEURS)

ARGENTINE

Hugo A. Juan
Director Servicio Agrario Internacional
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Buenos Aires

COLOMBIA

Juan José Salazar
Decano Facultad de Medicina Veterinaria
Universidad de La Salle
Bogotá

COSTA RICA

Francisco Morales Hernández
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

Cristina Rojas
Asesora del Ministro y Coordinadora de Cooperación Internacional
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José

CHILE

Ricardo Ortiz Vidal
Segundo Secretario
Embajada de Chile
San José, Costa Rica

EQUATEUR

Raul Sorrosa Encalada
Embajador de Ecuador
Embajada de Ecuador
San José, Costa Rica

EL SALVADOR

Moris Iván Alfaro
Subdirector Ejecutivo de OSPA
(Oficina Sectorial de Planificación Agropecuaria)
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San Salvador

ETATS UNIS

Robert P. Scherle
Associate Administrator
Office of International Cooperation and Development
U.S. Department of Agriculture
Washington D.C.

Martin Kriesberg
Deputy Administrator
Office of International Cooperation and Development
U.S. Department of Agriculture
Washington D.C.

Donald E.J. Stewart
Asesor Organismos Internacionales
U.S. Department of State
Washington D.C.

PANAMA

Carlos A. Salcedo Zaldivar
Representante Permanente de Panamá ante IICA-CATIE
Ministerio de Desarrollo Agropecuario (M.I.D.A.)
Panamá

REPUBLIQUE DOMINICAINE

José Marcos Iglesias Yfigo
Embajador de República Dominicana
Embajada de la República Dominicana
San José, Costa Rica

VENEZUELA

Nelson José Tineo
Director Oficina de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Nelson Barreto
Consejero Embajada de Venezuela
Embajada de Venezuela
San José, Costa Rica

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTS

COREE

Dong Ryun Shin
Consejero
Embajada de Corea
San José, Costa Rica

ESPAGNE

Jorge Carvalho Dafonte
Consejero Agrónomo
Embajada de España
San José, Costa Rica

FRANCE

Jean Louis Rysto
Encargado de Negocios a.i.
Embajada de Francia
San José, Costa Rica

ITALIE

Gian Luigi Quentin
Embajador de Italia en Costa Rica
Embajada de Italia
San José, Costa Rica

Emma Covioli de Zamora
Encargada Asuntos Culturales
Embajada de Italia
San José, Costa Rica

PAYS BAS

W. van Vuure
International Research Cooperation
Ministry of Agriculture and Fisheries
Wageningen

Theodorus P.M. De Wit
Consejero Agrícola
Embajada Real de los Países Bajos
Caracas, Venezuela

OBSERVATEURS (SYSTEME INTERAMERICAIN)

BID

Arturo Pino Navarro
Representante en Costa Rica
Banco Interamericano de Desarrollo
San José, Costa Rica

CIM

Flory Soto de Saborío
Representante
Comisión Interamericana de Mujeres
San José, Costa Rica

OEA

Horacio Palmieri
Coordinador Proyecto Regional de Alimentos
Oficina de la OEA
San José, Costa Rica

Deuxième Partie
25-26 Octobre 1982

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

BARBADE

Lionel Smith
Chief Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs
Bridgtown

Leo Austin
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs
Bridgtown

BOLIVIE

Edwin Moller
Asesor General
Ministerio de Asuntos Campesinos y Agrarios
La Paz

BRESIL

Mario Assis Menezes
Asesor Técnico de Coordinación
Ministerio de Agricultura
Brasilia

Aral Antunes Jara
Segundo Secretario
Embajada del Brasil
San José, Costa Rica

CANADA

Claude Brouillard
Assistant Deputy Minister
Ministry of Agriculture
Ottawa

Percy Abols
First Secretary and Alternate Permanent Observer to the OAS
Washington, D.C., U.S.A.

Victor Jarjour
Economist
Agriculture Canada
Ottawa

GRENADE

Denis Noel
Consejero Misión Permanente de Grenada ante la OEA
Washington, D.C.

GUATEMALA

Oscar González
Director Unidad Sectorial de Planificación Agrícola
Guatemala

HONDURAS

Celeao Gilberto Osorio
Director
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

MEXIQUE

Osvaldo Valdés Olivares
Subdirector de Cooperación y Servicios Internacionales
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
México D.F.

Servando López Benítez
Consejero Agrícola
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos
México D.F.

Everardo Suárez Amézcu
Segundo Secretario
Embajada de México
San José, Costa Rica

NICARAGUA

Bayardo Serrano
Subdirector General de Técnicas Agropecuarias
Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria
Managua

Teresa Lugo Smith
Responsable de Colaboración Multilateral
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Managua

PEROU

Alfredo Barreto Machiavello
Viceministro de Agricultura
Ministro de Agricultura
Lima

SURINAME

F.W. van Amson
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries
Paramaribo

URUGUAY

Ana María Rossi de Verdier
Subdirectora General
Ministerio de Agricultura y Pesca
Montevideo

PAYS QUI NE SONT PAS MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (OBSERVATEURS)

COSTA RICA

Cristina Rojas
Asesora del Ministerio y Coordinadora de Cooperación Internacional
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San José, Costa Rica

José E. Torres Hernández
Director Ejecutivo
Secretaría Ejecutiva de Planificación Sectorial Agropecuaria – SEPSA
San José

CHILE

Ricardo Ortiz Vidal
Segundo Secretario
Embajada de Chile
San José, Costa Rica

EQUATEUR

Hugo Ortiz
Director de la División Técnica
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

EL SALVADOR

José Ernesto Soto Gómez
Director Ejecutivo
Oficina Sectorial de Planificación Agropecuaria
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San Salvador

ETATS UNIS

Joan Scott Wallace
Administrator, Office of International Cooperation and Development
U.S. Department of Agriculture
Washington D.C.

Martin Kriesberg
Deputy Administrator
Office of International Cooperation and Development
U.S. Department of Agriculture
Washington D.C.

Owen Lee
Alternative Representative to the OAS
Department of State
Washington D.C.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

José Daniel del Rosario Valdez
Director de Cooperación Internacional
Secretaría de Agricultura
Santo Domingo

VENEZUELA

Nelson José Tineo
Director Oficina de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura Cría
Caracas

Nelson Barreto
Consejero Embajada de Venezuela
Embajada de Venezuela
San José, Costa Rica

OBSERVATEURS SYSTEME INTERAMERICAIN

Howard Salsman
Director de Cooperación Internacional, OEA
Washington, D.C.

María Ester Arrieta
Directora a.i.
Oficina de la OEA
San José, Costa Rica

Horacio Palmieri
Coordinador Proyecto Regional de Alimentos
Oficina de la OEA
San José, Costa Rica

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

FONCTIONNAIRES DE LA REUNION

Directeur Général de l'IICA et Secrétaire ex-officio	Francisco Morillo Andrade
Coordination Générale et Secrétariat Technique	Luis A. Montoya Rodolfo Chena Ronald Echandi Hernan Fuenzalida
Secrétaire du Directeur Général	Vera Varela
Coordination Générale, Secrétariat des Documents	
Coordinatrice	Marigold Genis
Coordination de l'Equipe de Traduction et d'Interprétation	
Coordinatrice	Elizabeth Lewis
Traduction	
–Espagnol	Clotilde Rodríguez
–Anglais	Elizabeth Lewis Susana Raine
–Portugais	Marilia Guise Aiza Vargas
Interprétation	
–Espagnol – Anglais	Anita Kaufman Patricia Garcés Mayra Carattini
Coordination de la Dactylographie et Révision	
Coordinatrice	Susana Lalli
–Espagnol	Lygia Rojas Ana C. Gómez Sonia Valverde M. Elena Vargas Virginia Ugalde

Anglais	Martha Umaña Lilliam González M. Luisa González Elisa Barrantes
Portugais	Miriam Badilla Flor Loaiza Carmen Rodríguez
Service de Salle et Distribution des Documents	
Coordinatrice	Julieta Fernández
	Sonia García Flor Lizano Lorena Muñoz
Administration	Aurelio Hernández
Service de Transport	Herbert Tristan Eduardo Garnier German Lizano Manuel Sibaja Eduardo Salazar Victor Ml. Rojas
Services de Cantine et Entretien	Roxana Montero
	Jorge Castro Raúl Mata Carlos Castañeda Hugo Nuñez
Messageries	Sergio Vargas
Communication (Telex)	Luis Oconitrillo Cristina Rodríguez
Impression des Documents	Juan Mata
	Carlos Alvarado Luis Chacón Rosa Ma. Solano Carlos Mata Guillermo Cordero Sergio Vargas

Equipes d'Interprétation et Audiovisuel

**Herbert Tristan
Víctor Sánchez**

Information Publique

Mario Vilches

Secrétaire

Vhanly Chaverri

Montage et arts

Juan Montero

Journalistes

**Patricia Baltodano IICA
Xinia Aguilar R. CATIE**

Comité de reception, protocole

**Alfonso Naranjo
Gonzalo Sáenz
Julieta Jiménez**

ANNEXE
PREMIERE PARTIE
12-17 Septembre 1982

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
ETABLI POUR REVISER LE DOCUMENT
POLITIQUES GENERALES DE L'IICA**

Président	Mario Assis Meneses, Brésil
Secrétaire	James McKenzie, Canada
Membres	Jaime Sajas, Bolivie Denis Noel, Grenade Oscar Gonzalez, Guatemala Bayardo Serrano, Nicaragua
Observateur	Donald E.J. Stewart, Etats Unis
Personnel de l'IICA	Ronald Echandi Hernan Fuenzalida

1 Méthodologie de Travail

Il a été convenu que les efforts du groupe seront concentrés sur l'analyse du document traitant les "Politiques Générales de l'IICA" à la lumière des inquiétudes présentés au Comité Exécutif comme un tout. Ce qui permettra au groupe de donner des recommandations sur le contenu et la structure du document mais l'empêchera de le refaire.

On a considéré toutefois, que la nouvelle version pourrait être préparée par le secrétariat à base d'un consentement donné par le Comité Exécutif dans ce sens.

L'observateur des Etats Unis a averti le Groupe du problème qui se présenterait pour obtenir l'accord de tout les gouvernements sur un document substantiellement différent de celui présenté originellement. Cependant, le groupe a accordé de trouver la façon de résoudre les problèmes une fois leur nature éclairée. Cela pourrait être fait seulement quand le Comité Exécutif arrivera à une conclusion sur les recommandations présentées par le Groupe de Travail.

2 Les inquiétudes du Guatemala

Le représentant du Guatemala a expliqué les soucis déjà mentionnés devant le Comité Exécutif, et a présenté l'analyse ci-dessous sur le document des Politiques Générales, soulignant que la structure de ce document ne présente pas une relation directe et par séquence des différents concepts décrits dans chaque chapitre. Il a indiqué aussi que les concepts devraient être élaborés de nouveau

pour que leur contenu ait une certaine harmonie. Enfin, les programmes à développer par l'IICA devraient trouver leur raison d'être dans les problèmes à résoudre.

- i. Dans le Chapitre II, l'histoire de l'IICA met le point sur l'importance donnée depuis 1967 aux domaines du Développement Rural, de la Réforme Agraire et celui de l'Organisation Paysanne, considérés comme des lignes d'action contribuant à atteindre une meilleure distribution des revenus et à obtenir une plus grande participation du peuple dans le Développement Agricole, parvenant ainsi à diminuer les problèmes de chômage, la marginalisation et la pauvreté dans la campagne.
- ii. Dans le Chapitre III, neuf domaines problématiques sont identifiés sans inclure, d'une manière concrète, les problèmes portant sur le Développement Rural quant à la Réforme Agraire et à l'Organisation Paysanne qui sont pourtant les éléments fondamentaux dans le processus du développement, et qui se révèlent nécessaires dans nos pays pour lutter contre la marginalisation et contre la pauvreté dans les campagnes. On ne trouve pas de bonnes raisons pour ce changement d'action de l'IICA. Faut-il croire que les problèmes concernant ces domaines ont déjà été résolus?
- iii. Le Chapitre III ne traitant pas les problèmes économiques, sociaux et politiques de la région; il faudra donc les analyser profondément en reprenant ce qui a été déjà établi, quant au Développement Rural, adopté par les pays membres, au cours de la Réunion du Conseil Administratif de Lima (1971) et dans d'autres forums internationaux, où l'homme est le sujet principal de ce développement.
- iv. Si la première partie du Chapitre III pouvait être changée, comme on le suggère, l'autre partie suivrait d'une manière logique. Les opportunités pour l'action se baseraient sur les problèmes prioritaires et sur le rôle que l'agriculture jouera dans l'avenir.
- v. L'exposition sur le processus du développement, dans le Chapitre IV devait être plus ample. Les pays ont déjà convenu de différentes manières ce que le développement implique. Si on s'attardait encore sur ce point, on obtiendrait une base philosophique pour la partie suivante – Fonctions de l'Institut.
- vi. Les perspectives des pays quant au Développement donneraient aussi une base solide pour déterminer les fonctions de l'Institut. Cela devrait être mieux élaboré.

- vii. Même si les ajustements déjà mentionnés impliquent quelques changements dans le Chapitre V, ceux-ci ne seraient pas très importants.

Les représentants de Bolivie, Brésil, Grenade, et Nicaragua ont appuyé les propositions présentés par Guatemala. Parmi leurs commentaires, il y en a eu d'autres additionnels que voici:

- i. L'IICA est un Agent de Change, et comme tel, il devrait avoir une philosophie de change (i. e, un concept du processus de Développement).
- ii. Le Document devrait être le reflet des politiques déjà établies par les Etats Membres, notamment celles relatives aux objectifs d'accroissement et de redistribution de la richesse et celles qui visent l'intégration de la femme.
- iii. Le concept de l'homme en tant que sujet de changement, devrait être inclus dans le document.
- iv. La version révisée du document devrait renfermer les commentaires du Directeur Général sur la coopération multinationale. Il est important que la coopération bilatérale et multilatérale soient complémentaires.

3. Procédé de Révision

L'observateur des Etats Unis a fait la remarque, encore une fois, que d'importants changements dans le contenu conceptuel du document "Politiques générales de l'IICA" rendraient plus compliqué le processus d'obtenir l'accord de tous les gouvernements au cours de la réunion du Conseil.

Il a été convenu que le Secrétariat indiquera, clairement, dans la version corrigée, les sections du document qui ont été changées.

4. Les inquiétudes du Brésil

Le représentant du Brésil a signalé les préoccupations qu'il avait déjà exprimées au Comité Exécutif concernant la coopération multinationale. Il a particulièrement indiqué que:

- i. L'usage de ce critère ne devrait pas restreindre les activités au niveau du pays.
- ii. Le document des Politiques, devrait être révisé dans divers pays afin de rendre ce point plus clair (voir les suggestions ci-joint page 7).

Le représentant du Canada a commenté la pensée du groupe d'Experts sur ce thème de la manière suivante:

- i. Les efforts coopératifs résoudre mieux les problèmes que les efforts individuels. L'IICA étant un mécanisme pour les efforts coopératifs, il devrait projeter ses actions vers ce sens.
- ii. Il ne serait pas convenable que l'IICA travaille à résoudre les problèmes de tous les Etats Membres. Cependant, il semble qu'il est très important pour l'IICA de travailler sur les problèmes présentés par les groupes de pays, peut être à niveau régional.
- iii. Le Brésil est considéré comme une "région", dans les énoncés opératifs de l'IICA, par conséquent, il pourrait dans ce sens, être traité comme groupe de pays.

Les représentants de: Guatemala, Bolivie, Grenade et Nicaragua ont commenté les inquiétudes concernant le concept de coopération multinationale. Ils ont appuyé le point de vue du Brésil mais ils ont aussi indiqué que l'IICA devrait projeter son action vers les problèmes communs des Etats Membres.

Il a été convenu que les changements proposés par le Brésil seraient incorporés au document des Politiques.

5. Plan à Moyen Terme

Le représentant du Guatemala a indiqué que les changements proposés pour le Document des Politiques amèneraient la réforme de quelques aspects dans le Document Plan à Moyen Terme. Il a été convenu que ce groupe de travail suggèrera au Comité Exécutif d'établir un autre groupe semblable pour analyser le Plan à Moyen Terme, à la lumière de ces propositions.

6. Les Inquiétudes du Canada

Le représentant du Canada a commenté comme suit les préoccupations exprimées par le délégué canadien au Comité Exécutif:

- i. La politique à long terme doit se fonder sur une analyse détaillée des problèmes actuels. Le Chapitre III, tel qu'il est, ne traite pas les problèmes posés avec une profondeur suffisante. Les suggestions du Guatemala aideraient à résoudre cette inquiétude.
- ii. En outre, l'analyse, dans ce chapitre ne révèle pas la nécessité d'un développement fondé sur l'accès des produits aux marchés viables. Une étude orientée vers la commercialisation est essentielle.

- iii. Cette étude orientée vers les marchés devrait prendre en considération les principes des avantages comparatifs, la demande internationale limitée des produits d'importation et le problème des canaux de commercialisation traditionnels.
- iv. L'étude orientée vers les marchés servira aussi à insister sur des buts indispensables pour identifier les aspirations spécifiques du développement au niveau des pays. Les niveaux désirés de la production agricole et du revenu rural pourraient être de très bons guides pour la stratégie de planification du développement au niveau d'un pays donné.
- v. Le document des Politiques, tel qu'il est, n'est pas suffisamment clair au sujet de l'interrogation: Quelle est la position de l'IICA par rapport aux autres organisations internationales?
- vi. Le Document devrait établir clairement le principe de concentration des ressources dans les problèmes prioritaires. Il devrait aussi identifier la façon de réaliser cette concentration (e.g. établissant des critères pour donner les priorités aux programmes).

Les représentants du Guatemala, Grenade et Nicaragua ont commenté les inquiétudes du Canada. Ils ont insisté sur l'importance des marchés pour favoriser le développement et sur la nécessité d'une coopération plus étroite entre les organismes internationaux (spécialement avec la FAO).

7. Politiques Financières

Comme réponse à la question posée par le représentant du Canada, le représentant des Etats Unis a suggéré d'inclure dans le document les politiques financières suivantes:

- Régulariser le versement des quotes-parts pour assurer la non-interruption des programmes causée par le manque des revenus.
- Réduire l'organisation pour diminuer l'overhead.
- Assigner les ressources de l'IICA aux pays de plus grand besoin.

8. Nature de l'IICA

Le représentant de Grenade a demandé une explication de l'avant dernier paragraphe du Chapitre IV, section A.

Il a été convenu, à la suite d'une discussion, que le paragraphe précité doit être modifié.

9. Raisons de l'Inadéquate Production Agricole

Le représentant du Canada a demandé si les points B 1 (a) et (c) du Chapitre III révèlent d'une manière certaine la situation en Amérique Latine et les Antilles. Il a été convenu de modifier le point B 1 (a) de façon à lire "Politiques inadéquates" au lieu de lire "manque de politiques".

10. Conclusion

Le représentant des Etats Unis a félicité le Groupe pour son travail et a suggéré que le Comité Exécutif, formant un tout, devrait adopter un système semblable.

Le Président a mis fin à la Réunion.

ANNEXE

PROPOSITIONS DU BRESIL POUR LA REVISION DU CHAPITRE V L'IICA DANS LA DECENNIE QUATRE-VINGT

Page 21, paragraphe 2, ligne 5

Ajouter le mot "également" comme suit: "...complexité et de la diversité propres aux pays. En conséquence l'Institut devra s'occuper également de questions spécifiques".

Page 22, Section B, sous-titre

Changer le premier sous-titre par Critère Général de la coopération multinationale.

Page 22, paragraphe 4, la première ligne

Changer la première ligne de façon à lire le paragraphe:

"Le critère général de la coopération multinationale reposera sur l'identification, toute l'attention voulue leur étant accordée, des problèmes et des chances présentant un intérêt commun pour les Etats Membres ou un groupe d'entre eux, et au bénéfice desquels pourraient être réalisées des actions plus efficaces et efficients dans le cadre de la coopération multinationale qu'au moyen de l'effort isolé des pays. Bien entendu, ce critère doit toujours tenir compte des stratégies adoptées par chaque Etat Membre".

Page 23, paragraphe 1, ligne 2

Supprimer le mot "multinational".

En accord avec la proposition de modification présentée par le Secrétariat Technique, compléter la phrase ainsi:

“...que ce soit dans le cadre de programmation conjointe ou en tant que réponse à des problèmes ou à des situations particulières de chaque pays”.

**RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
“POLITIQUES GENERALES DE L’IICA”
POUR LA SEANCE PLENIERE DU COMITE EXECUTIF
AU SUJET DES MODIFICATIONS DE CE DOCUMENT**

Le Groupe de Travail nommé par le Comité Exécutif afin de proposer des modifications au Document “Politiques Générales de l’IICA”, suggère au Comité de charger la Direction Générale d’effectuer les changements indiqués ci-dessous, dans le but de recueillir les énoncés généraux ou spécifiques suivants:

1. Le Document sera organisé de façon à révéler la préoccupation historique de l’IICA au sujet des aspects sociaux liés aux problèmes agraires, surtout à partir de 1967, comme il est indiqué dans le Chapitre II. Il doit aussi réaffirmer le concept d’un développement centré sur l’homme en tant que sujet et objet de ce processus, suivant la décision prise par les Etats Membres pendant la Réunion du Conseil Administratif de Lima (1971), et ainsi qu’ils le répètent dans la Conférence Régionale croissante du FAO pour l’Amérique Latine, ayant lieu à Managua, Nicaragua. Ce principe devra guider l’interprétation des deux missions que la Convention attribue à l’Institut: le développement agricole et le bien être rural.
2. Un antécédent à annexer pour l’évaluation nécessaire des actions de l’Institut. A la page 8 des trois versions (espagnole, française et anglaise) il faut ajouter, après la “Directive VII. Formulation...” ce qui suit “Pendant cette période, le Conseil Administratif a ordonné l’évaluation de divers programmes et projets qui faisaient partie des Lignes d’actions, ainsi que l’évaluation des projets du Fonds Simón Bolívar”.
3. Dans le Chapitre III, section A, Situation Générale de la Région. On n’a pas fait allusion aux problèmes de pauvreté et marginalisation, problèmes qui dans plusieurs cas sont liés au secteur agricole. En revanche, l’attention a été portée sur des problèmes d’ordre sectoriel, telles que les ressources naturelles et les aspects institutionnels. Cette section doit fournir les éléments convenables pour caractériser une façon intégrale d’aborder le problème de développement. Par ailleurs, la section devrait hiérarchiser les Problèmes Généraux, aussi bien pour faciliter la séquence du document que pour orienter les programmes du Plan à Moyen Terme.

4. Dans la même section du Chapitre III, on doit préciser les concepts qui se rapportent aux limitations du développement causées par le difficile accès de la Région aux marchés des pays développés. Il faut aussi insister sur le besoin de profiter des occasions qu'offrent les marchés actuels et racheter l'équilibre désiré entre l'objectif louable de l'autoravitaillement et le risque de perdre les opportunités de profiter des avantages comparatifs réels. On devrait considérer aussi, dans cette même section, les problèmes posés par les politiques protectionnistes dans les pays développés et la détérioration des termes d'échange pour la région.
5. Chapitre III, section B, Principales Opportunités et Perspectives pour le secteur Agricole en Amérique Latine et dans les Antilles. La manière actuelle d'envisager ce point doit être modifiée. Ici on insiste sur la productivité, alors que ce qui est important dans cette section c'est la hiérarchisation des problèmes, car elle permet de prioriser les programmes.
6. Page 15 paragraphe 1. Remplacer la première phrase par: "Pour les raisons précédentes, une spéciale importance sera donnée, pendant la décennie à un appui et à une aide afin de réduire la marginalisation rurale; d'éliminer, autant que possible, les graves indices de misère qui subsistent dans les zones rurales; d'encourager la participation de la femme; et de favoriser l'organisation et la formation patronale des producteurs, surtout en groupes associatifs dans des modalités divers choisissant ceux qui sont les plus adéquats aux réalités de chaque pays".
7. Chapitre III, section C. Le rôle de l'Agriculture durant la prochaine décennie. Ajouter à l'exposé actuel une référence explicite au sujet des apports pouvant découler de la contribution à la solution des problèmes structuraux et de la pauvreté rurale.
8. Page 18, Chapitre IV, section A. Modifier le sixième paragraphe qui pourrait prêter à équivoque, car on pourrait comprendre que l'IICA se verrait dans le besoin de négocier avec les pays qui versent les plus grands apports et détériorer par la suite les intérêts nettement nationaux des autres pays membres.
9. Page 18, dernier paragraphe. Faire allusion au fait que les pays ont déjà adopté un concept intégral de développement, tel qu'il est indiqué dans le premier point de ces suggestions au Comité.
10. Page 19, après le troisième paragraphe. Les points a. et b. devraient être transformés afin de comprendre la façon d'envisager que la Commission suggère au Comité. En outre, cela pourrait servir à orienter la définition des programmes du Plan à Moyen Terme.

11. Chapitre V pag 21. Diminuer l'emphase excessive donnée au thème "multinational" du document, pour cela:
 - i. Deuxième paragraphe, ligne 5. Ajouter le mot "également" on aura: "En conséquence, l'Institut devra s'occuper également des questions. . ."
 - ii. Le premier sous-titre de la page 22 sera remplacé par: "critère général de la coopération multinationale".
 - iii. Substituer le troisième paragraphe, à partir de la première ligne, par: "Le critère général de la coopération multinationale reposera sur l'identification, toute l'attention voulue leur étant accordée, des problèmes et chances présentant un intérêt commun pour les Etats Membres ou un groupe d'entre eux, et au bénéfice desquels pourraient être réalisées des actions plus efficaces et efficientes dans le cadre de la coopération multinationale qu'au moyen de l'effort isolé des pays. Bien entendu, ce critère doit toujours tenir compte des stratégies adoptées par chaque Etat Membre".
 - iv. Eliminer le mot "multinational" de la deuxième ligne, paragraphe 5 (stratégie).
12. Page 23, Point C. Remplacer à partir de "Importance pour les pays bénéficiaires" par "que ce soit dans le cadre de la programmation conjointe arrêtée par l'IICA ou en tant que réponse à des problèmes ou à des situations particulières de chaque pays".
13. Ajouter "particulièrement ceux du système interaméricain et la FAO" au dernier paragraphe de la page 23. Cela en vue de racheter une recommandation spécifique des Consultants Externes et de commencer à établir une politique d'efficacité indispensable dans l'usage des ressources disponibles pour la coopération internationale en ce qui concerne l'agriculture.
14. Pour que la JIA puisse analyser les programmes proposés, facilement et à l'aide d'une information suffisante, il faut ajouter: "En vue de faciliter pour le Conseil Interaméricain de l'Agriculture l'étude et la fixation des objectifs prioritaires, les propositions des programmes qui seront soumises à la considération de ce Conseil devront contenir des données propres à l'application des critères établis à l'avance par ce dernier à cette fin".
15. Ajouter au Chapitre V une emphase du critère et des mécanismes, avec la décentralisation et la participation des Etats Membres, afin d'évaluer les résultats de l'action de l'Institut. Cela doit être un aspect central d'une

politique recherchant une action d'impact et le maximum de participation des pays membres, rapprochant en plus la supervision et la suite des actions au lieu où elles se réalisent. De même, les changements qui affectent l'orientation de la Politique et des programmes seraient proposés seulement en fonction du résultat de ces évaluations.

16. En vue de compléter le processus de réalimentation depuis l'évaluation jusqu'au changement des programmes, il est très important que les pays établissent et maintiennent une vision nette de leurs buts et de leurs objectifs visant le développement agricole et rural. L'IICA doit être en condition d'aider à accomplir ces tâches nationales, s'il est appelé à le faire, l'IICA doit aussi capter ces définitions nationales afin d'y ajuster son action.
17. Le Document revu devrait inclure les aspects relatifs aux politiques financières de l'Institut. Par exemple:
 - La régularisation de la paye des versements en vue de ne pas interrompre l'action de l'IICA.
 - L'amélioration de la structure organisationnelle qui permet de réduire les coûts fixes.

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
ETABLI POUR REVISER LE DOCUMENT
"PLAN A MOYEN TERME"**

Président:	Jaime Sejas, Bolivie
Secrétaire:	José Alberto Torres, IICA
Membres:	Aral Antunes Jara, Brésil Denis Noel, Grenade Oscar González, Guatemala Bayardo Serrano, Nicaragua James McKenzie, Canada
Personnel de l'IICA:	Jorge Soria

1. Méthodologie de travail

Il a été convenu que le groupe concentrait ses efforts sur l'analyse du document "Plan à Moyen Terme" à la lumière des observations présentées pendant la séance plénière du Comité Exécutif et des observations et recommandations données par chacun des membres du groupe. On essaierait, ensuite, d'obtenir le consentement pour chacun des points traités, et donner, à la suite, les recommandations pertinentes au Comité Exécutif.

Aussitôt après, chaque membre a fait savoir son point de vue, résumé de la manière suivante:

GUATEMALA:

Le représentant du Guatemala s'est référé aux observations et aux recommandations lues dans le rapport du Groupe de Travail établi pour reviser le document "Politiques Générales de l'IICA" qui a été approuvé par le Comité Exécutif durant sa séance du 16 septembre. Il a manifesté qu'il considérait indispensable la transformation du Plan à Moyen Terme afin qu'il soit en cohérence avec le document de Politiques Générales de l'IICA déjà révisé. Il a recommandé aussi qu'on insiste surtout sur ce qui a trait aux objectifs spécifiques.

Il a justifié et a assuré la position du Guatemala afin de donner de l'importance, dans les programmes du Plan à Moyen Terme, aux aspects concernant la Structure Agraire et l'Organisation Paysanne, en tant que partie fondamentale du développement agricole. Après avoir pris en considération les différents arguments donnés, il proposa d'établir un programme sur la Refonte Agraire et l'Organisation Paysanne basé aussi sur l'expérience et la trajectoire de l'IICA pendant plusieurs années.

Le représentant de Guatemala a renouvelé l'intérêt de son pays en ce qui concerne la partie du programme: Conservation et Gestion des Ressources Naturelles. Mais il a recommandé que pour son exécution il faut faire des enquêtes, et tenir compte des actions et des résultats obtenus à travers les activités d'autres organismes internationaux, afin de profiter de l'expérience d'autrui.

Le représentant du Guatemala a demandé au personnel de l'IICA faisant partie du Groupe de Travail, la raison pour laquelle on propose dans le Plan à Moyen Terme que le siège de la Direction de la Zone Centrale soit le Costa Rica. On a donc expliqué que les raisons sont fondamentalement d'ordre pratique puisque l'IICA à San José dispose de facilités physiques propres pour le fonctionnement de cette Direction. En outre, le personnel nommé pour cette Direction se trouve dans sa grande majorité au Costa Rica; on y trouve même le personnel appartenant à d'autres projets multinationaux en voie d'exécution. Par exemple: PRACA, PROMECAFE, et CORECA; ce qui contribue à économiser les frais de

déplacement. Le représentant du Guatemala a renouvelé la disposition de son gouvernement d'offrir les facilités nécessaires pour le siège de la Direction de Zone.

BOLIVIE:

Le représentant de Bolivie a répété ce qui a été déjà exprimé pendant la Séance Plénière du Comité Exécutif du 16 septembre, afin de souligner et de spécifier l'importance de l'irrigation et du drainage dans le Développement Agricole des pays, dans le Numéro III du Programme "Conservation et Gestion des Ressources Naturelles", afin de transformer, en fonction de cela, les objectifs spécifiques, les stratégies et le fonctionnement du programme.

NICARAGUA:

Le représentant du Nicaragua a observé que pendant les séances plénières du Comité Exécutif où le sujet du Plan à Moyen Terme a été traité, on a insisté sur la manière de diminuer le nombre de programmes. Aussi suggère-t-il de faire fondre les programmes 2 et 9: Le programme 2 "Promotion, Organisation et Formation des Ressources Humaines" et le programme 9 "Appui aux Institutions du Développement Rural, Régional et Intégral". Ainsi, les intérêts présentés par le représentant du Guatemala et les exposés faits dans la Plénière du Comité Exécutif sur la réduction des programmes, se rencontrent.

BRESIL:

En parlant des programmes, le représentant du Brésil a été d'accord sur l'exposé qu'a fait le représentant du Guatemala au sujet de l'importance qu'on pourrait donner à tout ce qui est relatif au Développement Agricole, considérant l'homme comme un élément central. Cependant, il ne consentirait pas l'augmentation des frais ni l'augmentation de nombre des programmes, et là il approuve ce qui a été proposé par le représentant du Nicaragua.

Le représentant du Brésil a déclaré que le point a. des directives pour l'Action Technique de l'IICA (Chapitre II, page 6) tel qu'il est rédigé dans le Plan à Moyen Terme met plus l'accent sur les futures actions que sur les besoins actuels des pays. Il a aussi indiqué que l'IICA doit diriger son attention vers les problèmes actuels, et ne doit pas anticiper ses projets que quand les pays le demandent. Il a donc proposé de changer le point a. pour qu'il soit lu ainsi:

1. L'Institut doit assumer un leadership technique, pour cela:
 - a. Il tâchera de prévoir les besoins futurs des Etats Membres toutes les fois que sa collaboration est sollicitée dans ce sens et sans préjudice de l'action à court terme.

CANADA:

En parlant de la proposition du représentant du Guatemala, le représentant du Canada a exprimé sa préoccupation quant au nombre des programmes: plus ils augmentent plus les ressources de chacun d'eux diminuent; et il s'est demandé quels seraient les programmes atteints par cette diminution de ressources. Il a signalé d'autre part, que dans l'énoncé du programme budgétaire, la somme totale des ressources pour chaque programme en vue, n'est pas claire et que cet énoncé ne détermine pas, non plus, l'existence des ressources extra-cotisation ni leur somme. Le représentant désirerait donc voir le rapport entre les ressources de cotisation et d'extra-cotisation dans chaque programme.

Il a aussi proposé trois aspects pour qu'ils soient considérés par le Groupe de Travail:

1. Inclure au Plan, une analyse quantitative des problèmes sectoriels afin de pouvoir mesurer les progrès.
2. Etablir des critères spécifiques pour prioriser les programmes, afin que chacun d'eux reçoive les ressources assignées, selon la priorité que les pays lui ont attribuée.
3. Obtenir, lors de la consultation avec les gouvernements sur la priorité des programmes et projets, l'information quant aux critères que chacun de ces pays a utilisés, pour former une idée sur leurs priorités et pour que le Directeur Général prépare un document sur les critères de priorisation des programmes et projets qui sera soumis au Conseil Interaméricain d'Agriculture.

Par ailleurs, le représentant du Canada a suggéré d'annexer le programme "Information pour le développement Agricole et le bien être rural" au CIDIA, et renforcer son adhésion à ce centre pour que celui-ci puisse le développer.

GRENADE:

Le représentant de Grenade a montré la nécessité de modifier la rédaction de la description des causes des problèmes de quelques programmes, de manière à traduire la situation actuelle dans les pays, tout en évitant de donner l'impression que les actions n'ont pas été accomplies ou qu'on n'a pas atteint les résultats voulus dans les divers aspects proposés. Il a appuyé en plus, la proposition du Nicaragua de fondre les programmes 2 et 9 en un seul. Il s'est ensuite demandé s'il ne serait pas possible d'y ajouter le programme 10 "Planification et Administration pour le Développement Agricole et le bien être rural".

Ensuite, parlant au nom des représentants des autres pays des Antilles et membres du Comité Exécutif, le représentant de Grenade a suggéré la transformation des paragraphes 4 et 5 de la page 52, comme suit:

- a. Les Directeurs de Zone assurent la direction des activités des représentants dans les pays et leur fournissent l'appui et les services consultatifs. La délégation de pouvoirs et de responsabilités administratives, ainsi que l'exécution des projets et activités à l'échelon de pays, sont laissés à la discrétion du Directeur Général.
- b. Suppression du dernier paragraphe.

Le représentant de Grenade a également proposé d'ajouter un point (f) aux principales fonctions des Bureaux IICA dans les Etats Membres et des Directeurs de ces Bureaux; page 53. Ce point sera rédigé ainsi:

- “f Le Directeur du Bureau doit pouvoir mettre à contribution son expérience technique dans le domaine de sa spécialité lorsque ceci est nécessaire”.

Le délégué de Grenade a exprimé son intérêt à connaître les raisons pour lesquelles en a proposé Jamaïque pour être le siège de la Zone Antillaise. Connaissant quelques détails sur ce sujet, il a suggéré qu'il serait convenable que la définition du siège de cette zone soit laissée à une décision qui sera prise lors de la Réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, en octobre, et à la lumière des conversations entre les pays concernés.

II. Recommandations du Groupe de Travail établi pour reviser le Document Plan à Moyen Terme

Le Groupe de Travail désigné par le Comité Exécutif pour proposer des modifications au Document Plan à Moyen Terme, a suggéré à ce Comité de charger le Directeur Général d'effectuer les changements suivants dans ce document:

1. Chercher la compatibilité des deux documents “Plan à Moyen Terme” et “Politiques Générales de l'IICA”, une fois que celui-ci soit révisé à la lumière des recommandations approuvées par le Comité Exécutif. Donner une spéciale importance à cette compatibilité des objectifs spécifiques des deux documents et à ce que cela implique dans les programmes.
2. Fondre en un seul, les programmes 2 “Promotion, Organisation et Formation des Ressources Humaines pour le Développement Rural”, et le programme 9 “Appui aux Institutions du Développement Rural, Régional et Intégral”. Faire ressortir dans le Programme ainsi obtenu, les aspects de la Structuration Agricole et de l'Organisation Paysanne, en tant que base pour atteindre le Développement Rural.

3. Rédiger le nouveau programme de façon que les concepts établis dans ses lignes soient appliqués suivant les caractéristiques et les politiques de chacun des Etats Membres intéressé par ce programme.
4. Revoir le programme 4 "Conservation et Gestion des Ressources Naturelles" et expliciter les aspects liés à l'irrigation et au drainage en tant qu'éléments prioritaires. A cette fin, signaler clairement cette zone dans les objectifs spécifiques et stratégiques du programme. Tenir compte aussi, des activités promues par d'autres institutions internationales dans les différents pays pour profiter des expériences acquises dans la réalisation des actions de ce programme.
5. Expliquer que le développement du programme 11 "Information pour le développement Agricole et le bien être Rural" sera confié au CIDIA.
6. Indiquer dans la proposition du programme-budget, les différentes ressources provenant des quotes-parts ou d'autres sources dont dispose chaque programme, afin que ce soit entendu dans l'avenir.
7. Changer le paragraphe 1 (a) du Chapitre II, page 6, et le rédiger ainsi:
 1. "L'Institut doit assurer un leadership technique pour cela:
 - (a) Il tâchera de prévoir les besoins futurs des Etats Membres, toutes les fois que sa collaboration est sollicitée dans ce sens et sans préjudice de l'action à court terme".
8. Transformer les paragraphe 4 et 5 de la page 52, comme suit:
 - a. Les Directeurs de Zone assurent la direction des activités des représentants dans les pays et leur fournissent l'appui et les services consultatifs. La délégation des pouvoirs et des responsabilités administratives, ainsi que l'exécution des projets à l'échelon des pays sont laissées à la discrétion du directeur général.
 - b. Suppression du dernier paragraphe.
9. Ajouter un point "f" aux fonctions des Directeurs généraux des pays, il sera rédiger ainsi:
 - "f Le Directeur du bureau doit pouvoir mettre à contribution son expérience technique dans le domaine de sa spécialité lorsque ceci est nécessaire.

10. Obtenir, lors de la consultation avec les gouvernements sur la priorité des programmes et projets, l'information quant aux critères que chacun de ces pays a utilisés, pour former une idée sur leurs priorités et pour que le Directeur Général prépare un document sur les critères de priorisation des programmes et projets qui sera soumis au conseil Interaméricain de l'Agriculture.
11. Inclure au Plan une analyse quantitative des problèmes sectoriels afin de pouvoir mesurer les progrès.

IICA/CE/Doc.42(82)
13 Septembre 1982
Original: Espagnol

**DISCOURS D'INAUGURATION DE LA REUNION DU COMITE
EXECUTIF PRONONCE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'IICA
DR. FRANCISCO MORILLO ANDRADE**

L'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture a commencé, en 1981, une nouvelle étape très importante de sa vie institutionnelle. Le Conseil Américain de l'Agriculture, en tant qu'organe supérieur et le Comité Exécutif, en tant qu'organe exécutif du Conseil, jouent des rôles fondamentaux au cours de cette étape. Ainsi, en ouvrant aujourd'hui la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, selon le nouvel aménagement donné à l'IICA par la Convention de 1980, j'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter une cordiale et sincère bienvenue aux MM. les Délégués et Observateurs, leur témoignant aussi notre joie de les recevoir au Bureau Central de la Direction Générale, au Siège Officiel de l'Institut, situé à San José, l'accueillante et belle capitale de Costa Rica.

Votre présence entre nous est une nouvelle rencontre entre amis et collègues aspirant à suivre un chemin qui puisse nous conduire, par la voie de la coopération internationale, au développement agricole et au bien être rural de nos pays. Cette rencontre nous donne une grande espérance, car nous comptons recevoir de vous l'orientation, la compréhension et l'appui qui renforceront l'institution et me donneront le courage dont j'ai besoin pour poursuivre la mission délicate que les Etats Membres m'ont confiée.

Cette Deuxième Réunion du Comité a une valeur spéciale pour plusieurs raisons: l'une d'elles me concerne particulièrement; c'est la première réunion ayant lieu pendant ma gestion, elle indique donc les tendances, les inquiétudes et le style de la nouvelle administration.

Une autre raison; c'est l'importance décisive pour l'avenir des documents qui seront analysés. Je nomme en particulier, le document "Politiques Générales" et le Document "Plan à Moyen Terme", car ces deux documents doivent décider de l'orientation de l'IICA au cours de la nouvelle Convention.

Une dernière raison; la réunion se tient juste pendant l'année où on fête le quarantième anniversaire de la fondation de l'IICA. Une longue vie institutionnelle, pleine de réalisation. Une institution âgée de 40 ans, mais qui est et a toujours été jeune. L'IICA, notre IICA, vise, en cet anniversaire de nouveaux buts très ambitieux tout en jouissant d'un esprit de service sans cesse renouvelé, face aux menaces des moments difficiles que vit le monde. Nous nous trouvons devant des croisements dangereux pour le développement matériel et spirituel de nos peuples. L'agriculture, base de la subsistance humaine, est aussi atteinte par la crise générale, elle en fait partie; nous croyons cependant, qu'elle est la clef de la solution de quelques problèmes de base. L'IICA est une institution relativement petite, surtout quand on le compare à l'immense tâche à laquelle il devra faire face; mais il a été d'une grande importance pour le développement agricole et le bien être rural de nos pays, et nous devons employer tous nos efforts pour qu'il continue à l'être.

Nous avons tenu le gouvernail de l'Institut en un moment où la coïncidence de plusieurs facteurs adverses a provoqué une crise financière. C'était un moment de spectatives, de frustration, de grandes aspirations et d'étranglement financier. Nous avons dû détourner grande partie de nos services pour éviter les difficultés économiques; nous avons éliminé le superflu ou le moins important, nous avons réduit ce qui pouvait être fait sur une moindre échelle, nous avons mis en second lieu ce qui pouvait être différé sans nuire, spécialement ce qui supposait de nouveaux engagements. Mais nous n'avons jamais interrompu ou arrêté la marche, ni failli à nos engagements en vigueur, ni cessé de rendre service à nos pays.

Aujourd'hui, je peux vous dire avec satisfaction que grâce à ces mesures et surtout grâce aux valeureux appuis que nous avons reçus des Gouvernements des pays membres, nous avons surmonté la crise et nous sommes en train de suivre un rythme de travail de plus en plus intense.

C'est dans les moments les plus difficiles que s'accomplissent les plus grandes oeuvres et les plus importantes actions d'un peuple ou d'une institution.

Au milieu de la crise et des restrictions matérielles, on a préparé et on a mis en marche le nouvel IICA, pour mieux répondre aux exigences de la Nouvelle Convention et aux nécessités et spectatives des pays membres.

Il est juste d'annoncer en public que nous avons bénéficié de l'assistance substantielle du Groupe d'Experts nommé en vertu de la Résolution No. 6 du Conseil Interaméricain de l'Agriculture au cours de sa Première Réunion Ordi-

naire. Ce Groupe a apporté beaucoup d'idées, il a encouragé notre personnel, il a ouvert de nouvelles perspectives, il a mis en question les positions confortables et de routine et il a contribué, par son inspiration, à la rédaction des documents de base soumis à votre considération pendant cette Réunion. Ces documents sont, en plus, le produit de la participation des groupes internes des fonctionnaires de l'IICA et des consultations faites à des institutions, à des groupes et à des personnes dans différents pays.

Nous avons dû nous hâter pour terminer la préparation des documents: "Politiques Générales de l'IICA" et "Plan à Moyen Terme" dont l'élaboration devait certainement durer plus longtemps afin de mûrir et de polir leurs textes, mais il fallait vous les présenter dans cette réunion et exécuter ainsi l'ordre donné par le Comité Interaméricain de l'Agriculture, pour savoir dès maintenant l'opinion et les orientations des pays sur ces documents.

Permettez que j'expose brièvement les points les plus importants de ces deux documents et ce qui concerne aussi la Situation Contractuelle du CATIE.

Le but du document "Politiques Générales" est de se constituer l'expression de ce que le Comité Interaméricain de l'Agriculture considère comme politique de l'Institut à long terme, interprétant ainsi la meilleure façon de respecter les commandements donnés à l'Organisme pendant la Convention et offrant un cadre d'orientation pour que la Direction Générale puisse préciser périodiquement les stratégies et les actions à Moyen Terme.

Le document explore les principales opportunités de l'agriculture dans notre Continent pour la prochaine décennie, en s'appuyant sur l'expérience assez riche de l'IICA, et depuis la perspective de la problématique actuelle et prévisible.

Il analyse aussi la nature, les finalités et les fonctions de l'IICA à la lumière de la Nouvelle Convention pour arriver à une conclusion logique où sont déterminés la politique générale, les objectifs, la stratégie et l'action de l'Institut pendant la décennie des années 80.

Deux aspects importants y sont soulignés: la nature de l'IICA en tant qu'organisme international et la nécessité d'une intense participation des pays membres, aussi bien à l'identification et à la préparation en commun des actions à réaliser, qu'à leur exécution et à l'évaluation de leurs résultats. On y spécifie aussi la stratégie de base qui est celle de consulter la coopération multinationale avec les pays et d'agir d'une manière décentralisée. D'une part, le dernier objectif de la coopération technique serait de développer une capacité permanente et autosoutenue dans les Organismes Nationaux responsables du développement agricole et du bien être rural; d'autre part, l'IICA sera un instrument multinationale au service des pays membres dans les zones qui auront besoin de l'action mixte de ceux-là et un forum où seront échangées les idées, les expériences et les coopérations entre les pays, les organismes et les entités.

Un autre trait caractéristique de ces politiques générales, est la concentration de l'action de coopération technique en des projets prioritaires, aux résultats significatifs prévisibles, exécutés à fond et encadrés par un nombre limité de programme, cela en vue de porter au maximum l'effectivité des ressources disponibles et d'augmenter l'efficacité des services de l'IICA.

Ces projets sélectionnés avec soin, bénéficieront de la complète concentration du débit scientifique et humain de l'IICA, qui n'ignorera pas d'autres nombreux problèmes du secteur agricole régional, ayant un spécial intérêt pour quelques pays. Dans ces cas l'Institut les appuyerait grâce à l'intermédiation technico-scientifique, qui est une activité complémentaire des programmes. Elle exige que l'IICA soit capable d'identifier et de localiser les spécialistes les plus compétents, nationaux ou étrangers, afin de contribuer à résoudre les problèmes spécifiques.

Un point très important des politiques générales est celui qui souligne que l'action de l'IICA devrait anticiper les problèmes; l'Institut devrait identifier et prévoir les exigences, aussi bien à niveau régional qu'à niveau de pays, en vue de fournir l'assistance demandée dans la définition des actions et des programmes. L'anticipation contribuerait à améliorer la position et l'efficience de service de l'IICA dans les pays, pour appuyer les efforts nationaux et régionaux dans le développement agricole et le bien être rural.

Pour la stratégie, le document souligne la décentralisation administrative et la décentralisation d'exécution de la coopération technique comme une condition nécessaire pour l'action effective dans une région comme le Continent Américain, où les caractéristiques sont divers. La décentralisation en soi n'est pas seulement une décentralisation physique mais aussi une décentralisation de planification, d'exécution et de décision, dans un cadre approprié d'attribution de responsabilité et de délégation d'autorité, basé sur des politiques, des programmes et des plans définis.

Pour les caractéristiques de l'action, le document retient les traits déjà signalés dans l'ancien Plan Général, en raison de leur grand potentiel d'orientation à savoir: l'action effective, participative, multinationale, temporelle, complémentaire, flexible et innovatrice.

Le deuxième document, par ordre d'importance, est le Plan à Moyen Terme. Son but général est de servir comme cadre d'orientation aux actions de l'Institut pendant la période 1983-1987, à la base des directives de la politique générale, mentionnées dans le document Politiques Générales de l'IICA.

Une de ses finalités spécifiques est de donner aux autorités de l'IICA et à son personnel technique, les éléments de jugement permettant de prendre les décisions relatives à la planification et à l'exécution des actions de coopération technique de l'Institut. Une autre finalité est celle d'informer les pays sur les

directives pour le moyen terme de l'institution, et sur les possibilités concrètes et potentielles de la coopération technique.

Il définit et articule les objectifs, les stratégies et les instruments pour le moyen terme; il précise les programmes, il spécifie les directives de base pour l'action institutionnelle dans le domaine technique, administratif, celui des affaires externes et du personnel, il fixe l'organisation pour l'exécution de ses actions et il présente une analyse des ressources physiques et humaines nécessaires à l'accomplissement des fonctions qui lui sont déjà attribuées.

Etant donné le rôle central que jouent les programmes dans la nouvelle stratégie d'action de l'Institut, il a fallu détailler chacun d'eux pour faciliter votre choix.

Les traits les plus relevants de l'Organisation proposée sont le caractère d'une double hiérarchie technique et administrative, servant à différencier deux fonctions spécialisées et surtout à appuyer, d'un côté, la qualité technique de l'action de l'Institut, et de l'autre, l'efficacité de ces actions. Un autre trait relevant est la décentralisation déjà citée. Et ce qui n'est pas moins important, l'institutionnalisation et la systématisation de la participation et de l'interrelation des différents niveaux dans le processus et les unités de l'Institut.

Le Rapport sur la situation Contractuelle du CATIE que je vous présente suivant la Résolution du Conseil Interaméricain de l'Agriculture est le troisième document important, en raison de son influence sur l'IICA et sur le CATIE.

La Deuxième Réunion du Comité Exécutif devra informer et recommander au Conseil Interaméricain de l'Agriculture, au cours de sa prochaine Réunion Extraordinaire qui se tiendra en Octobre, l'adoption d'une résolution pour que le Directeur Général régularise, au nom de l'Institut, une nouvelle figure contractuelle permettant la continuité juridique et institutionnelle des actions du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE).

MM. les Délégués, la base de cette décision est la proposition d'un contrat pour définir le status institutionnel du CATIE. Nous avons obtenu cette proposition grâce à la bonne volonté et à la vaste participation de M. Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Costa Rica, M. Francisco Morales et celles de MM. Les Ministres de l'Agriculture des pays membres actuels du CATIE. Ces Ministres ont été consultés et ils ont contribué en exprimant leurs judicieuses remarques et leurs sages recommandations. On a maintenu dans le projet de Contrat la figure d'une association civile à caractère scientifique et éducationnel, avec une propre identité et une propre procuration; mais liée plus étroitement aux pays membres et à l'IICA.

Quant aux relations opératives entre l'IICA et le CATIE, l'IICA aiderait le CATIE et l'appuierait à travers ses bureaux dans les différents Etats formant la zone d'action du CATIE, afin que le Centre puisse accomplir ses tâches de recherche et d'enseignement dans une zone déterminée. Le CATIE, de son côté, aiderait l'IICA pour qu'il puisse prêter les services adéquats de coopération technique et de propagation technologique dans tous les pays membres où le CATIE a développé ou est en train de développer des expériences.

Finalment, le document additionnel qui demanderait votre attention spéciale est celui qui montre les modifications faites au Projet du Programme-Budget des cotisations pour 1983. Il a été établi, suivant la Résolution du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, dans sa dernière Réunion que la proposition du Programme-Budget pour 1983 soit considérée comme un Programme provisionnel considéré, aussi bien dans son aspect programmatique qu'à son niveau budgétaire, dans une Réunion Extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture; c'est à dire, celle qui se tiendra après la Réunion du Comité.

Conformément à cette Résolution, nous vous présentons un document du projet d'arrangement au Programme-Budget pour 1983, qui est le premier budget dans le nouveau Plan à Moyen Terme, bien qu'il ait encore, pour des raisons évidentes, les caractères d'un budget transitionnel jusqu'à la mise en vigueur du Plan à Moyen Terme et des Politiques Générales.

Nous avons voulu faire beaucoup de choses difficiles en peu de temps: nous avons introduit de nouveaux concepts pour l'Institut, nous avons essayé d'adapter d'anciens concepts aux nouvelles exigences de la Convention et de l'environnement où l'IICA est situé, nous avons fait face à de nouvelles exigences et à de nouveaux défis, en servant aux pays. En résumé, nous nous sommes appliqués à ce que notre Institution soit chaque fois plus significative et plus utile.

Notre chemin n'a pas été sans risques. Une analyse critique trouvera sans doute quelques déficiences dans le travail et dans la présentation des documents qui sont maintenant entre vos mains. Nous acceptons et désirons écouter la critique, mais nous espérons aussi votre compréhension et votre appui pour mûrir et concrétiser la merveilleuse idée de la coopération internationale entre les pays frères qui veulent forger ensemble un meilleur avenir pour leurs peuples.

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ELEVAGE ET DE L'ALIMENTATION DU GUATEMALA.
INGENIEUR AGRONOME LEOPOLDO SANDOVAL VILLEDAS.
PRONONCE PENDANT LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU
COMITE EXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMERICAIN
DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE**

J'ai le plaisir d'être présent dans cette Maison de l'Agriculture des Amériques, siège de l'organisation internationale qui, il n'y a pas longtemps m'a abrité et m'a permis de développer grande partie de mes inquiétudes personnelles et de former en quelque sorte mes pensées actuelles. En ma qualité d'ancien fonctionnaire de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture et à titre de Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Guatemala, il m'est agréable de m'adresser à vous pendant cette Séance Plénière de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'IICA.

Cette réunion qui revêt une spéciale importance pour le futur de l'IICA, exigera de la part des Membres du Comité Exécutif une grande concentration pour l'analyse des documents que présente la Direction Générale de l'Institut, afin qu'ils soient soumis à votre considération. Cette analyse est nécessaire, car nous vivons un moment de transition entre le mandat d'un Directeur Général qui a terminé ses fonctions en Janvier de l'année en cours, et celui d'un nouveau Directeur qui, interprétant les sentiments des pays membres, est en train d'envisager une politique, une stratégie et des programmes qui, suivant sa meilleure compréhension des problèmes, répondent aux nécessités des pays.

Je ne pourrai pas vous accompagner pendant les Séances de travail car, je dois retourner dans mon pays où les exigences de mon poste m'appellent, aussi je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte en cette Séance Plénière pour exprimer quelques idées sur les documents et les thèmes à traiter dans cette réunion. Parler de tous les documents serait long et ennuyeux; pour cela je citerai seulement quelques points et la délégation de mon pays traitera en son temps tous les thèmes et exposera les points de vue de Guatemala sur chacun d'eux.

Je dois reconnaître, en premier lieu, le grand effort de l'IICA dans la préparation des documents qui seront étudiés et discutés au cours de cette réunion. Je félicite donc, M. le Directeur Général et ses collaborateurs pour cet effort qui a pris, sans doute, plusieurs mois de méditation, d'analyse et de travail.

En second lieu, permettez-moi d'exprimer quelques idées et quelques inquiétudes que je voudrais partager avec les Délégués et avec la Direction Générale de l'IICA, pour que les pays membres représentés ici les prennent en compte et qu'ils puissent aller à la prochaine réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture qui se tiendra à la fin du prochain mois d'octobre, munis des documents acceptés par les pays par un consentement général et ne causant pas des discussions à la dernière heure.

Je suis totalement convaincu que pour que l'Institut puisse stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres en vue d'atteindre le développement agricole et le bien être rural, comme le demande sa nouvelle Convention, il est nécessaire que ses actions se concrètent à base d'un cadre doctrinaire qui ne se limite pas seulement à la modernisation technologique, mais qui implique des changements permettant de réduire la marginalisation rurale et les indices assez bas de la participation des paysans dans la prise des décisions politiques, sociales et économiques; autrement les actions resteraient limitées, dans le meilleur des cas, à un simple accroissement agricole qui ne garantit en aucune manière le vrai développement.

La lecture et l'analyse des documents soumis à notre considération, me permettent de présenter au Comité Exécutif les jugements suivants: Le Groupe d'Experts nommé par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, au cours de sa Première Réunion Ordinaire, a estimé que la définition et l'interprétation des concepts du développement agricole et du bien être rural fixés par la nouvelle Convention, comme des buts de l'IICA, devaient être une prérogative exclusive des Etats Membres. Je crois que le groupe formé de 5 experts a agi correctement en ce sens. Le Conseil Administratif de l'IICA au cours de la Neuvième Réunion Annuelle tenue en 1971, a défini les directives et les stratégies des politiques qui placent l'homme comme un sujet et objet des efforts nationaux du développement et comme l'axe central des programmes de l'institut. Cette même définition apparaît dans l'actuel document des Politiques Générales de l'IICA. On cherchait, par cette définition, l'augmentation non seulement de la production et de la productivité, mais aussi de l'emploi rural et de la participation de la population rurale au développement.

Cet exposé est toujours en pleine vigueur, et interprété à juste titre le concept du développement adopté par le Système Interaméricain, et par celui des Nations Unies pendant les premières années de la décennie des années 70, de la manière suivante:

“Le développement n'implique pas seulement l'accroissement économique dans un but restreint qui est celui de l'augmentation quantitative de la capacité de production. Les Nations Unies et le Système Interaméricain ont souvent reconnu que le développement est un large concept idéologique qui implique la réorientation du pouvoir politique et social, la redis-

tribution des revenus et la grande participation de tous les secteurs de la population dans les institutions sociales et politiques. Pour cela, le développement en Amérique Latine doit être abordé comme un processus de changement structural qui entraîne des modifications aussi bien dans la production que dans les institutions et exige la participation créatrice de tout le peuple”.

Le Chapitre III du Document des Politiques Générales de l'IICA ratifie la vigueur d'un concept de développement qui va plus loin que les étroites limites de l'accroissement économique. Dans la section B de ce document, intitulée: "Principales opportunités et perspectives pour le secteur agricole en Amérique Latine et les Antilles", 5 champs d'action d'une indiscutable importance pour le concept du développement adopté par le Système Interaméricain et par celui des Nations Unies, sont définis. De même, dans la Dix-septième Conférence Régionale de la FAO pour l'Amérique Latine et les Antilles, tenue la semaine dernière à Managua, Nicaragua, les délégations de 26 pays ont recommandé aux gouvernements de la Région de réaffirmer que la philosophie du développement doit considérer l'homme comme le promoteur et l'objectif fondamental de ce développement et chercher par conséquent les mesures facilitant l'accès à la terre et les autres ressources productives.

Les 5 champs d'action définis dans ce document sont: 1. la production agricole; 2. la science et la technologie; 3. les ressources naturelles; 4. la pauvreté rurale et l'organisation des producteurs; 5. le régime foncier. Ces 5 domaines d'action renferment aussi des aspects vitaux qui favorisent l'accroissement agricole avec la participation des groupes sociaux de faibles ressources. Aspects considérés par le Groupe d'Experts comme fondamentaux et décisifs. Chacun de ces 5 domaines est traité amplement dans le document où sont traités aussi la nécessité de politiques favorisant l'investissement et l'organisation Institutionnelle, le besoin de politiques financières, d'emploi et de changement de structures, et tant d'autres points essentiels à l'augmentation de la production agricole qui n'est pas seulement envisagée en tant que problème d'ordre physico-biologique, mais aussi en tant qu'un problème d'ordre économique, social et même politique.

Cet exposé correct n'est pourtant pas exprimé clairement, ni dans le document des Politiques Générales, ni dans celui du Plan à Moyen Terme. Il faut rappeler le trajet de l'IICA, les définitions du Système Interaméricain, la position de l'homme comme sujet central du développement, pour ne pas perdre la perspective où peuvent se situer des parties congrues des documents présentés. Quand on prend en considération le contexte du troisième Chapitre du document "Politiques Générales de l'IICA" il devient difficile de comprendre le contenu du document Plan à Moyen Terme, aussi bien à niveau des objectifs spécifiques qu'au niveau de l'adaptation des programmes.

Le Plan à Moyen Terme prend du Rapport présenté par le Groupe d'Experts, l'idée que L'Institut doit avoir une bonne préparation dans deux grands domaines: Le premier, le développement et la consolidation d'une agriculture efficiente, le deuxième, l'amélioration du niveau de vie des populations rurales, surtout celles de faibles ressources. Jusqu'à maintenant, on a encore une vision ample du développement, compatible avec la vision adoptée par le Système Américain. Cependant, en concrétisant les objectifs spécifiques, une vision étroite de cette conception se présente, limitant le développement à une simple perspective de modernisation technologique, alors que ces objectifs spécifiques visent une conception d'efficience et de productivité poussée au plus haut degré.

La conception limitée du développement, implicitement adoptée dans le document Plan à Moyen Terme, se révèle encore plus claire, dans la présentation des programmes. Si on compare le budget actuel de 11 programmes, aux programmes et aux directives en vigueur jusqu'à présent, on remarque deux modifications: la première est l'incorporation d'un nouveau programme; programme des ressources naturelles, la deuxième est l'introduction du plus important changement; l'élimination de trois programmes: le programme de la réforme agraire, le programme de l'organisation paysanne et le programme de la participation de la femme. A mon avis, cette situation entraîne deux conséquences négatives. D'une part, elle tend à limiter la conception du développement que les pays ont adoptée pendant la Sixième Conférence Interaméricaine de l'Agriculture dans une optique d'accroissement économique. D'autre part, elle tend à sous-estimer les possibilités de coopération de l'Institut avec ses Etats Membres, en excluant des thèmes fondamentaux pour un développement authentique qui prévoit, entre autre, l'élément principal d'une ample participation des groupes sociaux marginaux. J'ouvre une parenthèse à cet égard pour mentionner que notre Gouvernement mettra en vigueur prochainement, la politique principale de l'exécution des programmes de développement rural en insistant sur l'organisation et la formation paysanne, faits qui rendront possible la participation de la population rurale au diagnostic, à la programmation, à l'exécution et à l'évaluation de leurs projets de développement. C'est justement pour cela que j'ai formulé, il y a quelques semaines, une demande concrète à l'IICA pour qu'il m'appuie dans ce programme; j'ai sollicité un Groupe d'Experts, en indiquant noms et prénoms, groupe disposant d'une grande connaissance en la matière, et j'ai mis à leur disposition une quantité considérable de ressources financières pour qu'ils accomplissent cette mission.

Je disais donc, que les critères pris pour déterminer les programmes ne sont pas clairs, pourtant, il est clair que, sans concentration d'action, la partie éliminée a été celle qui considère fondamentalement l'homme comme sujet du développement. Cela malgré l'intérêt des pays à ces thèmes, manifesté dans l'intégration et le financement d'un programme de coopération régional comme le PRACA. en ce qui concerne l'Isthme Centre-Américain et la République Dominicaine

Bien que les programmes antérieurs fussent plus nombreux que ceux présentés actuellement à notre considération, leurs contenus sont pratiquement les mêmes sauf les modifications introduites à la dimension sociale des possibilités de coopération de l'Institut.

Ce découpage dans la dimension sociale de l'Institut devient plus remarquable si on considère que pendant les 5 dernières années, l'IICA a fait de considérables efforts pour atteindre une place d'action dans la thématique de la réforme agraire et du développement rural, face au Secrétariat Général de l'OEA et de la FAO. Les pays ont montré un grand intérêt à cette thématique et l'IICA est parvenu à gagner une place qu'il semble rejeter en ce moment.

Cette position de l'IICA inquiète surtout notre pays à cause de l'absence de programmes considérés comme fondamentaux pour le développement des zones rurales. Il est en particulier surprenant que le document de Politiques Générales de l'IICA révèle que "... l'appui en vue de la consolidation des groupes associatifs de producteurs acquerra une particulière importance pendant cette décennie" et que le programme en vigueur jusqu'à présent en relation à ce thème, en particulier, soit éliminé.

On pourrait recourir à l'argument que le thème est envisagé dans le Programme 2: "Programmation, organisation et préparation des ressources humaines" mais ce programme renferme tellement de thèmes qu'il devient difficile de croire en des appuis significatifs quand les activités prévues sont si diversifiées; cela, en plus met en doute l'excellente technique de l'IICA dans ce domaine. D'autre part, si ce thème est jugé si important, il faudrait lui réserver un programme spécifique.

Un raisonnement semblable pourrait être fait à propos du thème des changements structureaux; le problème est identifié et nommé avec une attention spéciale, dans ce cas, dans le programme IX, cela ne veut pas dire qu'on lui a donné l'importance qu'il mérite. Si le fait d'inclure les problèmes du régime foncier dans le programme "d'appui aux institutions de Développement Rural Régional Intégral", est l'idéal dans les projets de développement, il limite la confrontation du problème à une seule de ses solutions qui n'est pas toujours possible d'exécuter dans le pays. Il y a d'autres solutions dans la réalité Centre-Américaine qui, sans être des idéales, peuvent contribuer à alléger le problème de la structure défectueuse du régime foncier, et auxquelles l'IICA pourrait contribuer avec un programme spécifique en cette matière.

Pour cela, la Délégation de Guatemala sollicite concrètement:

1. Que le Comité Exécutif revise et modifie les contenus du document des Politiques Générales de l'IICA pour les rendre cohérents au concept de développement adopté par la Sixième Conférence Interaméricaine, de l'Agriculture et à l'exposé formulé par le Conseil Administratif de l'IICA au cours de sa Neuvième Réunion Annuelle en 1971, déjà cité au début de ce discours.

2. Que le Comité Exécutif revise et modifie le Plan à Moyen Terme pour l'adapter au document des Politiques Générales.
3. Que le Comité Exécutif identifie et établisse, dans le Plan à Moyen Terme, des programmes spécifiques se rapportant à la modification de la structure agraire et à l'organisation paysanne en soi, et non comme partie d'autres programmes plus amples et plus généraux.

Ce sont là les exposés que la Délégation du Guatemala présente au Comité Exécutif. Nous sommes convaincus que d'autres Etats Membres de l'IICA seront d'accord avec nous sur ces exposés, vu leur importance.

Enfin, Guatemala, étant le siège de la Direction Régionale de la zone du Nord de l'IICA, d'après la Convention de Base en vigueur entre l'IICA et mon pays opportunément approuvée par le Conseil Administratif, je me permets d'offrir tout notre appui pour le renforcement des actions que l'Institut développe dans la région. L'opération de la décentralisation de la Direction Générale actuelle permettra, sans doute, à l'IICA de faire honneur à ses engagements envers les pays à partir de ses sièges régionaux distribués dans les pays membres.

M. le Directeur Général de l'IICA, MM. les Délégués, je vous ai exposé ces idées et ces inquiétudes dans l'intention de contribuer à ce que les objectifs, les politiques et la stratégie futures de l'IICA soient à un niveau qui leur permet de répondre et d'appuyer le vrai développement de nos peuples.

**DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'IICA
DR. FRANCISCO MORILLO ANDRADE
PRONONCE PENDANT LA CLOTURE DE LA DEUXIEME
REUNION ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF**

Nous terminons aujourd'hui la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif de l'IICA. Nous nous sentons très satisfaits d'avoir accompli les tâches dont on nous a chargé, et aussi, et surtout d'avoir participé à former l'esprit de la Nouvelle Convention. En effet, le Comité Exécutif et la Direction Générale se sont entraidés avec un grand intérêt pour analyser les documents qui formeront les bases sur lesquelles se reposeront la nouvelle orientation et la nouvelle action de l'Institut.

La volonté des pays, exprimée dans la nouvelle Convention, établit l'IICA comme un organisme dont les réussites dépendent de l'action conjointe et participative des Organes qui le forment. Au cours de cette semaine, nous avons pu constater l'effet avantageux de cette nouvelle modalité dans les premiers pas d'une très importante étape pour orienter la Coopération technique de l'Institut.

Nous possédons à la fin de cette semaine, les éléments nécessaires pour que les documents de base soumis à votre analyse, reflètent avec une haute fidélité les pensées des pays.

A base de précieuses recommandations procédant du Comité Exécutif et concernant les documents des Politiques Générales et du Plan à Moyen Terme, la Direction Générale préparera des versions révisées de ces documents pour qu'elles soient présentées à la Deuxième Séance de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif.

J'ai déjà exprimé dans mon discours d'inauguration, et j'ai répété en plusieurs occasions, l'intérêt de la nouvelle administration à s'unir aux efforts de tous les organismes internationaux qui travaillent dans le domaine du développement agricole et du bien être rural.

MM. les Délégués, il m'est agréable de constater que vous appuyez fermement cette orientation. J'essaierai, au cours de ma prochaine visite au Siège Central de la FAO à Rome, de pouvoir concrétiser le processus d'intégration des efforts entre nos deux Institutions. D'autre part, nous continuerons les négociations avec le Secrétariat Général de la OEA pour le transfert des projets du secteur agricole, que cet organisme dirige actuellement, à l'IICA; nous essaierons

aussi d'effectuer, conjointement avec le Bureau Sanitaire Panaméricain, les études pour un transfert probable à l'IICA du Centre Panaméricain pour la Fièvre Aphteuse.

Je me réjouis et je crois que vous partagez ce sentiment avec moi, que les discussions au sujet de la relation contractuelle du CATIE, permettront de présenter au Conseil Interaméricain de l'Agriculture une nouvelle proposition de contrat qui renfermera les expériences et les apports des pays liés à ce Centre et dont la signature leur garantira les services continuels du CATIE.

Je voudrais profiter de cette occasion pour unir mes félicitations à celles présentées par le Comité, aux membres du Groupe de Cinq Experts, pour le bon travail réalisé. Au sujet de ce Rapport, on a proposé d'étudier la possibilité de préciser l'idée d'une participation et d'une concentration d'efforts de l'Institut au niveau des pays, en proportion avec les grandes opportunités de service aux pays donné par l'IICA à travers l'action multinationale.

Il nous est aussi agréable de voir l'importance donnée, pendant ce séjour, aux programmes coopératifs de recherche agricole, notamment pour obtenir une extension ou un renouvellement avec la Banque Interaméricaine de Développement et les pays bénéficiaires, du programme coopératif actuel de recherche agricole pour les pays du Cône Sud, ainsi que l'importance donnée aux programmes semblables pour les pays de la Zone Andine et de la Zone de l'Amérique Centrale et de la République Dominicaine.

MM. les Délégués, je vous remercie profondément pour votre présence et pour votre participation active et enthousiaste à cette réunion. Il m'est particulièrement agréable d'avoir constaté, grâce à votre présence, l'intérêt authentique des pays à l'IICA. Notre Institution est importante pour les pays, il dépend de nous qu'elle réponde aux spectatives. Un travail dur nous attend et le chemin à parcourir n'est ni court ni facile, mais l'union et la concordance des trois organes de l'IICA: le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, le Comité Exécutif et la Direction Générale et l'idéal de service qui les encourage, aideront à surmonter tout obstacle.

**DISCOURS DU DELEGUE DE GUATEMALA, M. OSCAR GONZALEZ
PRONONCE PENDANT LA SEANCE DE CLOTURE DE LA
DEUXIEME REUNION DU COMITE EXECUTIF**

Je vous exprime le remerciement de la Délégation du Guatemala pour nous avoir permis de prendre la parole au nom du Comité Exécutif, à la fin de cette Deuxième Réunion Ordinaire.

En cette étape historique où notre région se débat dans des crises économiques et où les conflits et les contradictions dans notre société augmentent en quête de relations plus justes, il s'avère nécessaire de conjuguer les efforts de nos peuples et de nos gouvernements en vue de surmonter cette situation.

Pour cela, il faut profiter de la conjoncture qui nous est présentée pour qu'à travers l'analyse judicieuse, nous puissions trouver ou exposer des actions qui nous guident à diriger nos efforts de façon à ce que cette détérioration soit restaurée, nous permettant ainsi d'intégrer une société plus juste et plus harmonieuse, une société où tout être a le droit de vivre.

Je dis que la conjoncture se présente parce que la tâche que nous accomplissons pendant cette réunion est très importante du fait qu'elle coïncide justement avec le moment où notre Institution l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, traverse une étape de transition qui lui permet de définir et d'adapter ses politiques et ses actions, et de résoudre les problèmes prioritaires dans notre contexte, en coopérant avec nos pays pour qu'ensemble ils trouvent les solutions permettant d'inciter au développement agricole et au développement de notre société.

Les efforts réalisés pendant cette période de travail nous ont permis de réaffirmer que nos mécanismes institutionnels sont efficaces, et qu'ils conserveront leur efficacité dans la mesure où nous unissons nos critères pour chercher des solutions à nos problèmes.

Je voudrais insister sur l'importance du travail réalisé par l'IICA et par le Comité Exécutif et de celui qui leur reste à réaliser, car ce travail représente le préambule pour orienter les décisions que devra dicter le Comité Interaméricain de l'Agriculture au cours de sa réunion extraordinaire en Octobre; décisions qui devront être en accord avec les perspectives de nos peuples pour atteindre un développement agricole et un développement rural permettant de nous donner une place importante dans le monde.

Je voudrais finalement laisser un témoignage de reconnaissance pour le travail et les efforts réalisés par la Direction Générale de l'IICA et pour l'ample collaboration de tout le personnel technique, dont le concours a rendu notre travail possible et satisfaisant.

DEUXIEME PARTIE
25-26 OCTOBRE 1982

**DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL
PRONONCE AU COURS DE LA SEANCE DE CLOTURE
DE LA DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU
COMITE EXECUTIF**

A la fin de cette Deuxième Séance de la Deuxième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif, je voudrais exprimer, en premier lieu, notre gratitude et satisfaction pour l'intérêt, le dévouement et l'esprit de contribution témoignés envers l'Institut, et vous féliciter pour l'excellent travail accompli.

Le Comité Exécutif constitue une incitation à la discussion, au dialogue et au jugement de l'Institut. C'est ce que la Convention a, sans doute, visé en établissant parmi ses attributions celle de servir en tant que commission préparatoire à la réunion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, garantissant ainsi la profonde analyse des affaires de l'Institut et facilitant l'adoption des décisions du Conseil. Cette Deuxième Séance de la réunion a pris un sens très spécial puisque vous avez analysé et enrichi les documents sur les Politiques Générales et le Plan à Moyen Terme, qui orienteront et caractériseront l'action de l'Institut au cours des années prochaines. Votre participation active montre clairement que l'Institut devient un instrument de plus en plus important servant les pays et appuyant les efforts de développement que chaque pays en particulier et la région en général font réussir. Je n'exagère pas en disant que cette réunion du Comité sera un fait qui marquera l'histoire de cette Institution.

Il est confié à la Direction Générale et à l'équipe de l'IICA, d'interpréter et de façonner, dans les documents, après la première Séance, les recommandations que le Comité Exécutif a jugé bon de formuler en cette occasion. Ces documents révisés furent de nouveau étudiés par le Comité et ses Groupes de Travail. La tâche fut pénible et dure pour vous et pour la Direction Générale. Mais je crois que notre travail est récompensé car maintenant nous présentons à la considération du Conseil des documents complets représentant les intérêts et les perceptions des Etats Membres qui intègrent le Comité, et les apports des Observateurs qui, eux aussi ont mis dans ce travail toute leur bonne volonté et ont persévérer à son perfectionnement. Pour cela, et sans fausse modestie, nous sommes très satisfaits de notre travail.

L'étude du document des ajustements au Programme Budget pour l'année 1983, a donné lieu à un échange d'idées et à l'expression des positions, faits très importants pour le présent et pour l'avenir de l'Institut. Je me suis convaincu que par dessus tout prévaut l'idée fondamentale contenant le préambule de la Convention de 1979 que l'esprit d'étendre et de fortifier l'action de l'Institut fait

travailler les Etats Membres. L'appui que nous avons reçu du Comité engage notre gratitude et constitue un encouragement pour l'administration actuelle. J'espère que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture pourra se sentir identifier pour ratifier cet appui dans la réunion qui commencera demain.

Je voudrais aussi souligner que malgré la quantité de points étudiés par le Comité, ils ont été tous analysés comme il faut. L'ensemble des projets de résolution représente, une fois encore, l'intérêt des pays pour fortifier l'action de l'Institut.

Cette occasion est aussi propice pour exprimer l'admiration, le respect et la gratitude pour la manière dont Mme. la Présidente, Doña Ana María Rossi de Verdier Représentante de l'Uruguay, a conduit les débats et pour ce qu'elle a donné d'elle même, de sa personnalité, à la fois vigoureuse et aimable pour mener à bon terme cet événement, comptant sur la précieuse collaboration de M. Osvaldo Valdés Représentant du Mexique qui a montré, une fois de plus sa capacité inépuisable de travail et sa qualité professionnelle en prenant le rôle du Rapporteur.

Nous avons foi que les efforts de notre Secrétariat et ceux de notre personnel ont été à la hauteur des Représentants de ce Comité Exécutif et que nous avons pu accomplir la partie qui nous correspond du travail de façon à ce que le rapport présenté demain au Conseil Interaméricain de l'Agriculture puisse être le reflet des sentiments des Etats Membres et des Observateurs du Comité Exécutif et que, comme je l'ai déjà dit, ce fait historique qui marque ce Comité soit celui de la réaffirmation de l'IICA dans son évolution institutionnelle dans la mesure où les pays membres veulent en faire un instrument pour le développement agricole et pour le bien être de leurs peuples.

**DISCOURS DU DELEGUE DU CANADA
M. CLAUDE BROUILLARD**

C'est sans doute un honneur pour moi de prononcer ces mots au nom des participants. Tenant compte de votre recommandation d'être concis, j'essaierai de résumer. Je crois que la réunion a été d'un grand succès. Cela est dû, en grande partie, à la participation active et générale de toutes les délégations. Je crois que c'était un effort de notre part -de la part de nous tous- de nous assurer que tous les objectifs en vue desquels on a travaillé aient été accomplis. En effet, je crois qu'ils ont été accomplis et que nous avons obtenu, dans une grande mesure, le consentement pour la majorité des thèmes. Naturellement, cela n'aurait pas été possible, Mme. la Présidente, sans votre habile Leadership; nous avons eu de la chance car en plus de trouver chez vous un leader efficient, nous avons aussi eu une très agréable Présidente. Le Rapporteur a montré un dévouement tel qu'il a failli perdre sa voix. Ce fait doit être mentionné. Ce genre d'excellence ne peut pas être garanti à l'avance. Le Secrétariat Technique a réalisé aussi une tâche très appréciée, je suis sûr MM. les Délégués que sur ce point vous êtes tous d'accord avec moi. Les documents ont été reçus rapidement, diligemment, contenant seulement très peu d'erreurs, et cela doit être reconnu. Une expression de remerciement spéciale pour le Secrétaire Technique. M. le Secrétaire, j'espère que vous ferez arriver cette félicitation à votre personnel; ceux qui travaillent à huis clos et qu'on ne voit pas: Les dactylographes, les traductrices qui alimentent notre voracité pour les textes. Je voudrais aussi parler des belles, efficientes et sympatiques messagères qui ont rendu quelques interventions un peu plus intéressantes. Aux interprètes, patientes, qui ont travaillé sous une forte pression, j'aimerais bien adresser un grand merci. Enfin, sans que ce soit le moins important, je désire parler en particulier de notre Directeur Général, qui a su donner aux discussions, non seulement pendant ces derniers jours mais aussi au cours de la Réunion de Septembre, ce que j'appellerais une atmosphère typiquement familière. Il y a eu des occasions où nos arguments ont été forts, parfois même un peu chauds, mais en aucun moment mal intentionnés, grâce à vous, M. le Directeur, nous avons passé deux journées très profitables, formant une nouvelle base aux importantes discussions à commencer demain. Tout cela, nous aidera à obtenir les meilleurs bénéfices non seulement pour l'IICA mais pour tous les Etats Membres.

Merci, Mm. La Présidente

Ce document a été édité et publié sous la responsabilité de la Direction d'Information Publique et d'Appui Institutionnel de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'Imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation. Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en décembre 1983, et tiré en 60 exemplaires.



